

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013



IMPRESSUM

Développement du territoire 2013 Rapport d'activité VLP-ASPAN 2013

Rédaction: Lukas Bühlmann,

Annemarie Straumann, Heidi Haag

Réalisation: Annemarie Straumann

Traduction: Anne Huber, Yves Rosset, Mario Giacchetta, Léo Biétry

Photos: VLP-ASPAN et autres (cf. ci-dessous)

Design et graphisme: Schloss Ludwig, Berne

Tirage:

3'000 ex. en allemand / 1'500 ex. en français

Éditeur:

VLP-ASPAN 

Association suisse pour

l'aménagement national

Sulgenrain 20

CH-3007 Berne

Tél. +41 (0)31 380 76 76

Fax +41 (0)31 380 76 77

info@vlp-aspan.ch

www.vlp-aspan.ch

© VLP-ASPAN

La reproduction des textes, graphiques et illustrations est autorisée moyennant mention de la source.

Photos

Page de titre: Opfikon ZH, Lac artificiel dans la zone de développement du Glattal (VLP-ASPAN)

Page 3: Opfikon ZH, Ici se construit une nouvelle ville (VLP-ASPAN)

Page 5: Laconnex GE, Réseau agro-environnemental «Campagne» (VLP-ASPAN)

Page 11: Berne, Inondation dans le quartier «Matte» à Berne en 2005 (VLP-ASPAN)

Page 14: Opfikon ZH, Bâtiments neufs à Glattal au bord du lac artificiel (VLP-ASPAN)

Page 17: Rapperswil SG, Bord de lac attractif pour se détendre (VLP-ASPAN)

Page 19: Sion VS, Lauréat du Prix Wakker 2013, ici: Place du Midi (Keystone, G. Bally)

Page 21: Bremgarten AG, Ruelle de la vieille ville, densification d'autrefois (VLP-ASPAN)

Page 23: Andermatt UR, Éolienne sur le Gütsch, 2300 m. (VLP-ASPAN)

Page 31: Genève, «Les Ouches» – immeubles de la coopérative CODHA (VLP-ASPAN)

Page 33: Opfikon ZH, Construction de logements coopératifs à Glattal (VLP-ASPAN)

Page 36: Laconnex GE, Campagne genevoise – paysage de l'année 2013 (VLP-ASPAN)

Page 37: Zurich, Petite usine hydroélectrique à Höngg au bord de la Limmat (VLP-ASPAN)

Page 38: Lucerne, Hall de gare (VLP-ASPAN)

Page 40: Zurich, Villa Patumbah, Maison du patrimoine suisse (SHS, M. Arnold)

Page 44: Lausanne VD, Stade olympique de la Pontaise (VLP-ASPAN)

Page 49: Braunwald GL, Télécabine de Grotzenbühl (VLP-ASPAN)

Page 53: Lausanne VD, La «villa urbaine», l'équivalent de 4 maisons individuelles (VLP-ASPAN)

AVANT-PROPOS



Walter Straumann

*ancien Conseiller d'État du canton de Soleure,
président de VLP-ASPAN*

Pas de mise en œuvre sans ressources

Suite à la votation du 3 mars 2013, la Confédération s'est attelée à la mise en œuvre de la loi révisée sur l'aménagement du territoire. Avec 63% de oui, l'issue du scrutin était sans équivoque. Si les cantons prennent la volonté du peuple souverain au sérieux, on observe, ici et là, quelques tentatives de profiter de certaines failles pour contourner les objectifs de la révision. Mais le cœur du message a fait mouche. Il est réjouissant de constater que de nombreux cantons ont d'ores et déjà adapté leur plan directeur à ce nouveau chapitre de l'aménagement du territoire, ou sont en passe de le faire. Le nouveau régime des sanctions prévu par le droit fédéral a rapidement suscité des réactions salutaires et contribuera à accélérer le travail dans ce domaine.

En aménagement du territoire aussi, la mise en œuvre se passe avant tout au front. Il s'agit de réduire les zones à bâtir trop vastes et d'améliorer l'utilisation des parcelles constructibles en friche. La population doit être convaincue du bien-fondé de cette mission et être impliquée dans les processus de planification. Ce travail de titans incombe principalement aux communes. Or, le temps où une exploitation traditionnelle des zones à bâtir suffisait est, dans de nombreux cas, révolu. «Un développement vers l'intérieur», tel que prôné actuellement, nécessite que de nouveaux espaces d'aménagement soient définis et développés.

Il est important que les communes n'aient pas à accomplir seules ces tâches. Aussi peuvent-elles compter sur le soutien du secrétariat de VLP-ASPAN dans toutes les régions linguistiques. Fort heureusement, les nouvelles offres de conseil SITES EN DIALOGUE et «Réseau vieille ville» – développées ces dernières années – tombent à pic et se révèlent très utiles. Leur impact est d'ores et déjà démontré. Certes, tous les besoins ne peuvent pas être satisfaits. Le travail de planification revient finalement aux communes, qui se heurtent souvent à leurs moyens limités.

De façon générale, on sous-estime l'importance de l'aménagement du territoire. Les pouvoirs politiques continuent de le considérer comme une affaire secondaire, voire un «mal nécessaire». À tous les niveaux, les ressources sont insuffisantes. Il manque de professionnels sur le terrain et, bien souvent, des deniers nécessaires. Mais si l'on souhaite vraiment mettre en œuvre la loi révisée de façon durable, la Confédération, les cantons et les communes doivent déployer davantage de moyens.

TABLE DES MATIÈRES

Développement du territoire 2013

Agglomérations	4
Agriculture	4
Changement climatique	6
Collaboration internationale	7
Communication	8
Compensation de la plus-value	9
Constructions hors zone à bâtir	9
Dangers naturels	11
Développement du milieu bâti	12
Développement durable	15
Développement urbain, urbanisme	16
Droit	21
Énergie	23
Enseignement, formation, recherche	25
Forêt	28
Fusion de communes	28
Géoinformation	29
Harmonisation du droit	29
Marché immobilier, construction de logements	30
Nature et paysage	34
Observation du territoire	38
Patrimoine et monuments historiques	40
Planification cantonale	41
Planification fédérale	43
Projets-modèles	45
Protection de l'environnement	46
Résidences secondaires	47
Tourisme	49
Transports	50
Personnel	52

Rapport d'activité 2013

Organes de l'association	54
Tâches de l'association	54
Comité	54
Principaux thèmes traités par le comité	54
Conseil	55
Principal thème traité par le conseil	56
Assemblée générale	56
Secrétariat	56
Sections et organisations affiliées	58
Membres	60
Finances	62
Conseil	62
Centre de conseil SITES EN DIALOGUE	64
Information	66
Documentation	67
Formation et perfectionnement	68
Journées d'étude	69
Cours	69
Relations publiques	70
Mise en réseau en Suisse	70
Contacts internationaux	70
Formation de spécialistes en aménagement du territoire	71
Contacts avec les médias et exposés	71
Un grand merci	73
Compte de pertes et profits	74
Bilan	75
Rapport du vérificateur des comptes	76

DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE 2013



AGGLOMÉRATIONS

Les projets d'agglomération de deuxième génération

Depuis 2001, la Confédération soutient la planification coordonnée de l'urbanisation, de la gestion du paysage et des transports dans les espaces urbains dans le cadre de sa politique des agglomérations. Les projets d'agglomération forment l'un des piliers de cette politique. Ils contribuent à harmoniser les projets de transport avec le développement de l'urbanisation vers l'intérieur. À cet effet, la Confédération participe à hauteur de 50% au maximum au financement d'infrastructures de transport durables. Après les expériences positives issues des projets d'agglomération de première génération (depuis 2007), de nombreuses villes et agglomérations ont sollicité le soutien de la Confédération en 2012 pour des projets de deuxième génération: au total, 41 projets, représentant 20 milliards de francs d'investissements, ont été soumis à l'Office fédéral du développement territorial ARE. Les besoins ont donc nettement dépassé la somme de 1,9 milliard de francs disponible dans le fonds d'infrastructure de la Confédération jusqu'en 2027. En 2013, la Confédération a sélectionné 35 projets à soutenir à partir de 2015 à hauteur de 1,68 milliard de francs. Cette sélection s'est faite selon les quatre critères fixés par la législation: les projets doivent améliorer la qualité du système de transports, promouvoir le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du tissu bâti, réduire les atteintes à l'environnement et la consommation des ressources et accroître la sécurité du trafic. Les projets prêts à être réalisés et financés avant 2019 ont été privilégiés, ainsi que ceux présentant un bon rapport coûts-utilité. La majeure partie des contributions sera allouée aux cinq plus grandes agglomérations: Zurich (Glattal et Limmattal), Bâle, Genève, Berne et Lausanne-Morges. Les investissements sont prévus avant tout dans les domaines

du rail, des trams et de la mobilité douce. Après une consultation menée en 2013, le Conseil fédéral a présenté un message au Parlement en février 2014 concernant la répartition des moyens entre les différents projets. Les fonds devront être libérés par les Chambres fédérales avant le début de 2015.

www.are.admin.ch > Thèmes > Villes et agglomérations > Projet d'agglomération

Proposition d'une stratégie tripartite pour les agglomérations

La Conférence tripartite sur les agglomérations CTA représente un autre pilier de la politique nationale des agglomérations. Elle a été fondée en 2001 par des représentants de la Confédération, de la Conférence des gouvernements cantonaux, de l'Association des communes suisses et de l'Union des villes suisses. En 2013, la CTA a présenté une Stratégie tripartite pour une politique suisse des agglomérations, dans laquelle elle plaide pour un élargissement du répertoire thématique. Outre les transports et l'urbanisation, la politique doit à l'avenir se consacrer plus fortement à des thématiques comme le développement urbain durable, la cohésion sociale, la compétitivité, le financement et la compensation des charges de centre et des charges spéciales. La Confédération envisage de présenter ses vues sur la future politique des agglomérations en été 2014.

www.tak-cta.ch

AGRICULTURE

Politique agricole 2014-2017 – effets sur l'aménagement

Les Chambres fédérales ont approuvé la Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17) lors de la session de printemps 2013. La politique agricole est établie sur de nouvelles bases visant à renforcer l'innovation dans l'agriculture et la filière alimentaire, à accroître la compétitivité et à soutenir de manière plus ciblée les prestations d'intérêt public. Pour la période de 2014 à 2017, le Parlement a prévu d'accorder un soutien de 13,83 milliards de francs à l'agriculture, soit 160 millions de plus que demandé par le Conseil fédéral. Un référendum lancé par les milieux paysans contre ce projet n'a pas abouti en raison d'un nombre insuffisant de signatures. Le Conseil fédéral a adopté le 23 octobre 2013 les dispositions d'exécution de la nouvelle législation, dont la pièce maîtresse est l'ordonnance sur les paiements directs. Le nouveau droit est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Parmi les nouvelles dispositions, plusieurs ont des effets en matière d'aménagement du territoire:

Désormais, aucun paiement direct ne sera octroyé pour les terrains à bâtir non construits classés en zone à bâtir après le 1^{er} janvier 2014 (art. 70a, al. 1, let. d, LAgr). Le Conseil fédéral souhaitait en exclure également les terrains classés en zone à bâtir à une date antérieure, ce qui aurait agi contre le phénomène – indésirable sous l'angle de l'aménagement du territoire – de la thésaurisation des terrains à bâtir. Il n'a toutefois pas été suivi par le Parlement sur ce point.

Le législateur entend encourager le maintien de paysages ouverts et empêcher l'embroussaillage au moyen de «contributions au paysage cultivé» (art. 71 LAgr). Y sont intégrées la contribution pour terrains en pente et la contribution d'estivage existant jusque-là.

Des «contributions à la qualité du paysage», visant à préserver, à promouvoir

et à développer des paysages cultivés de grande valeur (art. 74 LAgr), sont nouvellement introduites. Jusque-là, les paiements directs consacrés à l'entretien du paysage cultivé favorisaient uniquement le maintien d'un paysage ouvert (contributions pour terrains en pente, contributions d'estivage) ou la diversité des habitats (contributions à la mise en réseau); les besoins régionaux et les valeurs culturelles liées au paysage, tels que le maintien des pâturages boisés, l'entretien de châtaigneraies ou la promotion de la culture des champs dans les régions de montagne, n'étaient pas pris en compte. Les nouvelles contributions à la qualité du paysage soustiennent désormais ce type de besoins.

Les remaniements parcellaires joueront à l'avenir un rôle important afin d'orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur et de préserver les terres cultivables conformément à la LAT révisée. En la matière, l'agriculture a déjà acquis une vaste expérience dont l'aménagement du territoire peut profiter. La loi révisée sur l'agriculture prévoit désormais la possibilité pour les gouvernements cantonaux d'ordonner des remaniements parcellaires lorsque des ouvrages publics ou des plans d'affectation touchent aux intérêts de l'agriculture (art. 100 LAgr).

L'ordonnance sur les améliorations structurales OAS contient une nouvelle disposition sur la neutralité concurrentielle.

Afin d'éviter les distorsions de concurrence au détriment des entreprises artisanales implantées dans une zone à bâtir, la Confédération ne peut octroyer des aides à l'investissement à des activités agricoles ou connexes que si, dans la région d'approvisionnement pertinente au plan économique, aucune entreprise artisanale directement concernée n'est disposée et à même d'accomplir la tâche prévue (p. ex. l'abattage d'animaux) de manière équivalente ou de fournir une prestation de service équivalente (art. 13 OAS).

La nouvelle politique agricole a aussi entraîné une modification de la LAT: dorénavant, l'Office fédéral de l'agriculture OFAG a également qualité pour recourir contre



CHANGEMENT CLIMATIQUE

les décisions portant sur des projets qui empiètent sur des surfaces d'assolement (art. 34, al. 3, LAT).

www.blw.admin.ch > Thèmes > Politique agricole
www.blw.admin.ch > Thèmes > Paiements directs

Qualité des surfaces de compensation écologique

La Confédération veut encourager la diversité des espèces sur les terres cultivées. Mais quelles sont les espèces à préserver, et où? Et comment atteindre les objectifs? Telles sont les questions auxquelles les auteurs d'une étude mandatée par les Offices fédéraux de l'environnement OFEV et de l'agriculture OFAG ont cherché à répondre. Leur conclusion est que si la Suisse compte suffisamment de surfaces de compensation écologique, celles-ci accusent des déficits en termes de qualité. Sur le Plateau et dans le Jura, mais aussi dans les zones alpines de basse altitude ainsi qu'en bordure sud des Alpes, les surfaces de compensation écologique ont besoin d'être revalorisées. Par ailleurs, ces surfaces ne sont pas toujours situées au bon endroit.

www.uzl-arten.ch

Programme pilote d'adaptation au changement climatique

La Suisse réagit au réchauffement climatique global de deux manières. D'une part, elle s'efforce de réduire les émissions de CO₂ et la consommation d'énergie (notamment par le biais de la loi sur le CO₂ et du programme Suisseénergie). D'autre part, le Conseil fédéral poursuit une stratégie d'adaptation aux conséquences désormais inéluctables du changement climatique. Depuis 2013, la coordination des efforts d'adaptation entre les différents offices fédéraux concernés fait partie des tâches de la Confédération.

En mars 2013, la Confédération a lancé, sous la direction de l'Office fédéral de l'environnement OFEV, un programme pilote destiné à promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de projets exemplaires d'adaptation au changement climatique dans les cantons, les régions et les communes. Ces projets devront contribuer à réduire localement les risques climatiques et à exploiter les opportunités qui se présenteront. L'appel à candidatures était ouvert aux cantons, aux régions et aux communes, ainsi qu'à des acteurs tels qu'institutions de formation et de recherche, entreprises privées et organismes publics. étaient en particulier recherchés des projets portant sur les cinq thématiques suivantes: développement urbain adapté au changement climatique (enjeux de santé publique compris); gestion des dangers naturels; gestion des pénuries d'eau locales; gestion des changements affectant les écosystèmes, la biodiversité, l'agriculture, la sylviculture et la santé animale; transfert de connaissances et gouvernance. Il est prévu que les projets soutenus par la Confédération démarrent en 2014.

www.bafu.admin.ch > Adaptation aux changements climatiques > Programme pilote

Publication d'un outil de travail pour les aménagistes

Afin d'aider les aménagistes à identifier les besoins en matière d'adaptation au changement climatique, l'Office fédéral du développement territorial ARE a publié, en collaboration avec les services cantonaux compétents, un outil de travail intitulé «Changement climatique et développement territorial». Ce document décrit les incidences du changement climatique sur le développement territorial et montre, à partir d'exemples tirés de la pratique, ce que les aménagistes peuvent faire pour relever les défis y afférents. Il est notamment recommandé de traiter de l'adaptation au changement climatique dans le cadre de lignes directrices, de l'ancrer dans les plans directeurs cantonaux, et d'identifier les secteurs exposés dans les plans d'affectation communaux. Cet outil a été élaboré sur la base du guide et de la check-list que l'ARE avait produits dans le cadre du projet international CLISP (Climate Change Adaptation by Spatial Planning in the Alpine Space).

www.are.admin.ch > Thèmes > Organisation du territoire > Urbanisation > Changement climatique

COLLABORATION INTERNATIONALE

«IBA Basel 2020»: 43 projets sélectionnés

Dans une Europe toujours plus densément peuplée, le développement urbain ne s'arrête pas aux frontières politico-institutionnelles. En matière de planification, la collaboration est de mise. Afin de donner à la région trinationale de Bâle des impulsions pour un avenir commun seront réalisés, dans le cadre de l'Exposition internationale d'architecture «IBA Basel 2020», des projets transfrontaliers portant sur tous les domaines de la vie – de l'urbanisme au paysage, en passant par les loisirs. Nées en Allemagne, les IBA sont destinées à promouvoir l'innovation dans les domaines de l'urbanisme et du développement régional. Celle de 2020 aura pour la première fois lieu dans trois pays simultanément – l'Allemagne, la France et la Suisse –, ce qu'exprime la devise «Au-delà des frontières, ensemble – Gemeinsam über Grenzen wachsen». En 2013, trois ans après le lancement de l'«IBA Basel 2020», le Comité scientifique a sélectionné, parmi les 130 propositions remises, 43 projets qui devront, jusqu'en 2020, refléter la collaboration et le développement trinational. Le public était invité à découvrir le «paysage» des projets IBA dans la Région des Trois Frontières à travers des excursions en bus et à vélo, des promenades à pied, des tables rondes et des colloques. Figuraient notamment au programme une exposition mobile accompagnée de débats réunissant des élus et des experts sur des sujets locaux, un congrès consacré au paysage, ainsi qu'un colloque intitulé «Cross Border Planning and Cooperation», où étaient abordés des thèmes comme le développement urbain transfrontalier, l'urbanisation le long des axes de transport, la valeur ajoutée du paysage dans la planification régionale et les formes de coopération régionales.

iba-basel.net

Prix pour l'architecture durable dans les Alpes

Dans le cadre de la Convention alpine – un traité de droit international visant à assurer la protection et le développement durable de l'espace alpin –, la Suisse s'engage depuis de nombreuses années en faveur de la collaboration transfrontalière dans les Alpes. En 2009, les états alpins se sont entendus sur un Plan d'action climat et se sont engagés à faire des Alpes une région-modèle dans le domaine de la protection du climat. L'un des volets dudit plan vise à réduire la consommation énergétique en promouvant la construction et la rénovation durables. Le prix d'architecture «Constructive Alps» récompense les projets qui se distinguent dans ce domaine. En 2013, la Suisse et le Liechtenstein ont décerné ce prix pour la deuxième fois. Le concours était ouvert aux architectes et maîtres d'ouvrage dont les réalisations répondaient à des critères d'esthétique et de durabilité déterminés. Plus de 400 candidatures issues de tout l'espace alpin ont été déposées – deux fois plus que lors de la première édition de 2010. Ont été récompensés des bâtiments témoignant, tant par leurs performances énergétiques que par l'emploi de matériaux indigènes tels que bois, paille, argile ou pierre, d'une attitude écologiquement, socialement et économiquement responsable. Le jury a décerné, pour une dotation totale de 50'000 euros, trois prix et sept mentions, dont une pour un projet suisse (Cinema Sil Plaz à Ilanz GR). Le premier prix a été attribué au centre de formation agricole du Salzkammergut, en Autriche.

www.constructivealps.net

La Suisse continue de participer aux programmes de l'UE

Dans le cadre de la Nouvelle politique régionale, la Suisse participe aux programmes de l'Union européenne au titre de la «Coopération territoriale européenne» CTE. En font notamment partie les programmes INTERREG (collaboration entre régions). Fin 2013, les périodes de programmation d'INTERREG IV et des autres programmes CTE sont arrivées à leur terme. La nouvelle période de programmation 2014–2020 – et donc INTERREG V – était encore en cours de préparation, et les priorités encore non définies. La Suisse participera aussi à la nouvelle phase des programmes CTE que sont ESPON (Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire), URBACT (réseau de villes) et INTERACT (échange d'expériences entre partenaires CTE). Pour la période d'encouragement à venir, la Confédération entend mettre à disposition, comme pour la période 2007–2013, un budget d'environ 40 millions de francs. Elle soutient les projets INTERREG s'ils se conforment aux objectifs principaux de la NPR (promotion de l'innovation, de l'esprit d'entreprise et de la création de valeur ajoutée).

www.regiosuisse.ch > INTERREG > INTERREG V

Lugano participe à un projet URBACT

URBACT est un programme de l'Union européenne destiné à encourager l'échange d'expériences entre les villes européennes via la création de réseaux de villes thématiques. La Suisse y participe, dans le cadre de la Nouvelle politique régionale, depuis 2007. Fin janvier 2013, le Comité de suivi a déterminé lesquels des projets déposés dans le cadre du troisième appel à candidatures seraient soutenus. Parmi les 15 projets sélectionnés figure celui intitulé «ENTER.HUB», auquel participe la Ville de Lugano. Ce projet explore les incidences des nœuds ferroviaires (hubs) sur le déve-

COMMUNICATION

veloppement des villes de moyenne taille, en vue de mieux exploiter les retombées économiques, sociales et culturelles. Les autres villes impliquées sont Reggio d'Émilie, Ulm, Rostock et Porto.

[urbact.eu](#) > [Projects](#) > [Metropolitan Governance](#) > [ENTER.HUB](#) > [Partners](#)

L'exposition «Penser le territoire» a poursuivi sa tournée

En 2013, l'exposition itinérante trilingue «Penser le territoire», co-organisée par l'école polytechnique fédérale de Zurich et la Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA, a entamé la deuxième année de son tour de Suisse. Abrisée dans un conteneur maritime, l'exposition montrait en quoi consiste l'aménagement du territoire, comment celui-ci peut être mis au service d'un développement territorial durable, et quelles sont les interrelations entre urbanisme, mobilité, construction/entretien des infrastructures, consommation des ressources, préservation du paysage, qualité de vie et protection contre les dangers naturels. Après avoir fait escale dans 18 villes en 2012, l'exposition s'est arrêtée, en 2013, à Bâle, Berne, Bellinzone, Lugano, Locarno, Schwyz, Schaffhouse, Ittigen, Thoun, Neuchâtel, Rapperswil, Weinfelden, Affoltern am Albis, Lausanne, Stans, Sarnen et Baden. Les différents services cantonaux de l'aménagement du territoire ont chaque fois complété l'exposition par un «Regio Flash» présentant les enjeux spécifiques au canton d'accueil.

www.penser-le-territoire.ch

rités suisses et internationales, ainsi que le titre et l'abréviation de tous les actes législatifs fédéraux.

www.termdat.ch

La banque de données terminologique de la Confédération accessible gratuitement

La Confédération a rendu sa banque de données terminologique plurilingue TERMDAT gratuitement accessible en ligne. Cet outil a pour vocation de rassembler et diffuser, dans les quatre langues nationales et en anglais, la terminologie juridique et administrative suisse. VLP-ASPAN a participé au traitement des notions répertoriées dans le domaine de l'aménagement du territoire. En plus des termes techniques proprement dits, TERMDAT propose des définitions, des notes, des exemples d'emploi des termes, la dénomination et l'abréviation des auto-

COMPENSATION DE LA PLUS-VALUE

Trois projets de loi cantonaux en vue d'une taxation de la plus-value

Les terrains que les communes classent en zone à bâtir connaissent, du fait de cette décision d'aménagement, une forte appréciation. Conformément à la version révisée de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire LAT acceptée par le peuple le 3 mars 2013, ces plus-values seront à l'avenir soumises à un prélèvement d'au moins 20 pour cent. Dans sa version antérieure, la LAT prévoyait déjà que les cantons instaurent, dans leur propre législation, un régime de compensation de la plus-value, mais seuls ceux de Bâle-Ville, de Neuchâtel, de Genève et de Thurgovie s'étaient, jusque-là, acquittés de cette obligation. Depuis, les cantons de Saint-Gall, du Tessin et du Jura ont élaboré des projets de loi visant à instaurer une taxe sur la plus-value. En 2012, le canton de Saint-Gall a publié un projet de révision totale de sa loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, prévoyant que les plus-values générées par un classement en zone à bâtir fassent l'objet d'un prélèvement de 30 pour cent, et celles résultant d'une augmentation des possibilités d'utilisation du sol, d'un prélèvement de 20 pour cent. Suite aux vives critiques émises dans le cadre de la procédure de consultation, toutefois, il est probable que la taxe liée à l'augmentation des possibilités d'utilisation des terrains soit abandonnée, et que celle liée aux nouveaux classements soit ramenée au minimum de 20 pour cent qu'impose le droit fédéral. Le projet de loi présenté par l'exécutif tessinois prévoit, lui, une taxe de 40 pour cent en cas de nouveau classement, et de 30 pour cent en cas d'augmentation notable des possibilités d'utilisation du sol. Enfin, le gouvernement jurassien a mis en consultation, en novembre 2013, un projet de loi visant à assurer la disponibilité des terrains à bâtir et à instaurer une taxe sur la plus-value se montant à 30 pour cent en cas de nou-

veau classement, et à 20 pour cent en cas d'augmentation des possibilités d'utilisation des terrains. Dans les trois cantons, il est prévu, conformément à la LAT, d'affecter les recettes issues du prélèvement de la plus-value à des mesures d'aménagement ou à l'indemnisation des propriétaires touchés par le déclassement de leurs biens-fonds. Fin 2013, les trois projets faisaient encore l'objet de délibérations politiques.

www.VLP-ASPAN.ch > Thèmes > Prélèvement de la plus-value

www.jura.ch/sdt

Réponses de VLP-ASPAN sur la compensation de la plus-value

En complément à l'édition de Territoire & Environnement de juillet 2013, VLP-ASPAN a répondu, pour la Conférence suisse des aménagistes cantonaux COSAC, à diverses questions juridiques relatives à la compensation de la plus-value. Les réponses apportées sont susceptibles d'intéresser un cercle plus large. Dans son rapport, VLP-ASPAN aborde des questions fondamentales telles que stratégies et taux de taxation envisageables (taux minimal ou supérieur?), financement des déclassements, modalités de perception de la taxe et répartition des recettes (canton, commune, partage entre les deux?), mais aussi des questions plus spécifiques liées au calcul de la plus-value, aux systèmes de bonus, aux classements temporaires, aux taux de taxation différenciés, au moment où la taxe doit être versée, à l'obligation d'indemniser, ou encore à l'affectation des recettes et au pouvoir d'en disposer. Le document, disponible en allemand, peut être téléchargé sur le site Internet de VLP-ASPAN sous le titre «Ergänzungsfragen in Sachen Mehrwertausgleich».

www.VLP-ASPAN.ch > Thèmes > Prélèvement de la plus-value

CONSTRUCTIONS HORS ZONE À BÂTIR

Controverse autour de la garde de chevaux hors zone

Depuis la fin des années 1990, la législation sur l'aménagement du territoire en matière de constructions hors zone à bâtir ne cesse d'être modifiée. Les révisions se succèdent et les possibilités de construire de nouveaux bâtiments et de transformer ou réaffecter les bâtiments existants se multiplient. Le 22 mars 2013, les Chambres fédérales ont adopté, en application de l'initiative parlementaire Darbellay sur la garde des chevaux en zone agricole, une nouvelle révision partielle de la loi. Les dispositions correspondantes élargissent les possibilités de construction et d'utilisation pour la détention de chevaux à titre d'activité para-agricole ou à titre de loisir et permettent – à certaines conditions bien déterminées – de construire des bâtiments et des installations directement liés à cette activité, comme des terrains d'équitation. La révision de la loi sur l'aménagement du territoire implique une adaptation de son ordonnance d'application. Les modifications correspondantes ont été mises en consultation en août 2013, en même temps que la modification de l'OAT concernant le milieu bâti faisant suite à l'approbation par le peuple de la révision de la LAT en mars 2013. Les premières ont suscité des critiques massives de la part des détenteurs de chevaux, qui ont reproché au Conseil fédéral de vider la loi de sa substance par le biais de l'ordonnance. Ils considèrent que les dispositions prévues dans cette dernière ne correspondent pas à l'esprit de la loi, qui entend faciliter la garde de chevaux de sport et de loisirs en zone agricole. L'ordonnance représenterait même un recul par rapport à la pratique actuelle. Toujours selon ces critiques, il serait inacceptable que les nouvelles dispositions soient limitées aux entreprises agricoles au sens du droit foncier rural et que les acteurs qui ne remplissent pas ces conditions ne puissent pas profiter des

nouvelles possibilités. Il convient toutefois de relever que cette limitation figure dans la loi elle-même (art. 16abis LAT révisée). L'ordonnance ne peut donc rien y changer, elle se contente de mettre la disposition en œuvre en renvoyant, pour ce qui est de la notion d'entreprise agricole, aux articles 5 et 7 de la Loi fédérale sur le droit foncier rural. Pour les exploitations de détention de chevaux qui ne répondent pas à la définition d'entreprise agricole, l'art. 24e de la LAT révisée contient des dispositions particulières qui limitent fortement les possibilités d'utilisation. Cette conséquence est voulue par le législateur afin de respecter le principe de séparation entre terrain constructible et terrain non constructible.

www.are.admin.ch/LAT

Culture maraîchère sous tunnel qualifiée d'indépendante du sol

Dans le cadre d'un litige entre une commune et une coopérative agricole, le Tribunal fédéral a jugé que les tunnels plastique de cette dernière, servant à la culture maraîchère, n'étaient pas tributaires du sol et, partant, non conformes à la zone agricole. Ceci malgré le fait que les légumes soient enracinés directement dans le sol et que les tunnels servent seulement à les protéger contre les intempéries sans générer un climat artificiel. Il s'agissait en l'espèce de cinq tunnels en plastique servant à la culture de poivrons, d'aubergines, de tomates et de concombres dans la zone agricole de Nennigkofen SO. Le Tribunal fédéral a dû se prononcer sur leur conformité à la zone agricole, pour déterminer si une autorisation de construire ordinaire suffisait. Pour ce faire, il a examiné si les tunnels en question servaient une production dépendante ou indépendante du sol. En effet, la conformité à la zone agricole d'une construction ou installation n'est donnée que si elle est sert à l'exploitation tributaire du sol ou au développement interne (art. 34 OAT).

À Nennigkofen, le Tribunal fédéral est arrivé à la conclusion que les tunnels en plastique servaient une production non tributaire du sol, bien que les plantes y soient enracinées directement et que ni l'éclairage, ni la ventilation, ni la température, l'humidité ou l'irrigation n'aient été régulés artificiellement. Selon les juges, l'enracinement des plantes dans le sol ne constitue qu'un des critères. Les légumes sensibles aux conditions météorologiques ne pouvant pousser que sous une couverture permanente, leur culture ne diffère pas foncièrement des cultures sous serre dont la croissance dépend de conditions artificielles. En outre, dans le concept d'exploitation de la coopérative, la culture sous tunnel plastique constitue une branche de production distincte, qui n'a aucun lien avec la production en pleine terre.

Dans cet arrêt, le Tribunal fédéral confirme ainsi que les critères de distinction entre la production tributaire et non tributaire du sol sont toujours valables, même après la révision de la LAT de 1998 relative à la conformité à la zone agricole. Cela signifie que lorsqu'il n'y a ni développement interne, ni zone agricole spéciale, le critère d'une production tributaire du sol doit être rempli pour que les constructions et installations servant à l'exploitation agricole puissent être considérées comme conformes à la zone. La décision devrait avoir des répercussions considérables, car les tunnels en plastique sont largement répandus et ils sont souvent réalisés sans autorisation de construire. L'arrêt (1C_561/2012) peut être consulté (en allemand) sur le site du Tribunal fédéral.

www.bger.ch

Aménagements extérieurs hors zone à bâtir

Les constructions situées hors des zones à bâtir donnent au paysage ses aspects caractéristiques. Lorsque des bâtiments existants sont transformés ou réaffectés,

il est particulièrement important de tenir compte de l'aménagement de leurs abords et de ne pas le modifier exagérément. En 2013, le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures a publié une brochure consacrée à ce sujet. À l'aide de nombreux exemples illustrés il y est montré comment les abords des maisons appenzelloises peuvent être utilisés de manière appropriée et aménagés harmonieusement. L'habitat dispersé caractéristique de cette région nécessite d'accorder une attention toute particulière à l'aménagement extérieur des bâtiments. Traditionnellement, les jardins ne sont pas enclos par une barrière et les prés avancent souvent jusqu'aux murs des maisons. La topographie douce du terrain n'est pas interrompue par des murs et des terrasses, les esplanades sont modestes et discrètement stabilisées. Les abords des maisons font et doivent continuer à faire partie du paysage.

www.ar.ch > Departemente > Departement Bau und Umwelt > Planungsamt > Bauen > Ausserhalb der Bauzone

DANGERS NATURELS

La plupart des cartes des dangers ont été établies

Depuis 1997, les cantons travaillent, avec l'appui de la Confédération, à l'établissement de cartes des dangers indiquant quelles sont les zones urbanisées que menacent inondations, avalanches, glissements de terrains et autres éboulements. Début 2013, ces cartes étaient réalisées pour près de 85 pour cent des surfaces urbanisées. Les résultats de cette cartographie peuvent se traduire, dans le cadre de l'établissement des plans d'affectation, par des changements d'affectation, la délimitation de zones de danger et l'édiction de conditions à remplir pour pouvoir construire. Deux tiers des cartes des dan-

gers ont d'ores et déjà été mises en œuvre dans les plans d'affectation communaux.

www.bafu.admin.ch > Thèmes > Dangers naturels > Cartes des dangers

La SIA élève les dangers naturels au rang de thème stratégique majeur

Bien des dommages causés par des catastrophes naturelles sont, en fait, dus à des erreurs de planification qui auraient pu être évitées. Pour promouvoir la prise en compte des dangers naturels dans la planification et la construction, la Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA a décidé, au printemps 2013, de faire des dangers naturels et de la protection des ouvrages construits l'un de ses thèmes

stratégiques majeurs pour les trois ans à venir. Cette décision faisait suite au catalogue de mesures établi par l'Office fédéral de l'environnement OFEV en collaboration avec la SIA et d'autres partenaires. La SIA a en outre produit plusieurs documents sur le sujet, dont la brochure «Demande de permis de construire. Attention dangers naturels!», destinée aux architectes, aux ingénieurs et aux communes. Cette publication présente les démarches à entreprendre pour réaliser un ouvrage qui tienne adéquatement compte des dangers naturels. Par ailleurs, les établissements cantonaux et privés d'assurance immobilière ont édité, avec différentes associations partenaires (SIA, HEV, UTS,



DÉVELOPPEMENT DU MILIEU BÂTI

ZKB), deux fiches intitulées «Comment procéder en tant que maître d'ouvrage» et «Ce que vous pouvez faire en tant que propriétaire», toutes deux téléchargeables sur le site Internet de la SIA.

www.sia.ch > Thèmes > Dangers naturels

Forte perte de terres cultivables en 24 ans

Entre 1984 et 2009, soit en seulement 24 ans, les surfaces d'habitat et d'infrastructure ont augmenté de 584 km² en Suisse, ce qui équivaut à la superficie du lac Léman. Leur progression s'est faite principalement au détriment des surfaces agricoles, puisque durant cette même période, celles-ci se sont réduites de 850 km² – soit dix fois le lac de Zurich –, ce qui représente une perte de 1,1 m² de terre cultivable par seconde. Tel est le bilan que l'on peut tirer sur la base de la statistique de la superficie de l'Office fédéral de la statistique OFS, troisième période, qui a été finalisée en 2013 et couvrait ainsi l'ensemble du territoire suisse. 32% des nouvelles surfaces d'habitat et d'infrastructure étaient auparavant des terres arables, 33% des prairies naturelles, 13% des surfaces consacrées à l'arboriculture fruitière, à la viticulture et à l'horticulture, et 8,7% des pâturages.

La plus forte croissance des surfaces d'habitat et d'infrastructure a été enregistrée dans les ceintures d'agglomération et dans les régions métropolitaines, par exemple entre Genève et Lausanne ou entre Olten et Zurich. Elle a aussi particulièrement touché les régions rurales du Plateau, les vallées alpines et certaines parties du Jura. Les surfaces agricoles disparues ont été en majorité transformées en surfaces d'habitat et d'infrastructure, une petite partie étant gagnée par la forêt, les autres surfaces boisées et les surfaces improductives. Dans les zones habitables situées à basse altitude, 80% des anciennes surfaces agricoles ont été réaffectées en surfaces d'habitat et d'infrastructure, tandis qu'à une altitude plus élevée, c'est essentiellement la forêt qui a reconquis les alpages.

Dans l'ensemble, la croissance des surfaces d'habitat et d'infrastructure s'est un peu ralentie ces dernières années, en particulier la progression des aires industrielles et artisanales. Le fort développement des

espaces verts et des lieux de détente s'est poursuivi: il a atteint 17% au cours des deux périodes. Les terrains de golf ont notamment contribué à cette extension. Pour la première fois, ils couvrent une surface supérieure à celle des jardins familiaux.

Entre 1984 et 2009, les surfaces d'habitat et d'infrastructure ont proportionnellement augmenté plus fortement que la population. La surface d'habitat et d'infrastructure par habitant a augmenté. Cela s'explique par plusieurs facteurs, notamment l'augmentation des besoins individuels moyens en surface habitable, qui fait que le nombre et la taille des pièces des appartements et des maisons individuelles sont plus élevés qu'il y a quelques décennies. D'autre part, il y a davantage de ménages d'une personne et des nouvelles formes de vie en commun générant un besoin accru de surface de logement.

www.landuse-stat.admin.ch

Voyager dans le temps avec les cartes topographiques

La façon dont le territoire helvétique s'est modifié peut aussi être découverte grâce à une nouvelle application web de l'Office fédéral de topographie swisstopo. À l'occasion de son 175^e anniversaire, swisstopo a en effet développé un visionneur qui permet de voyager dans le temps à travers les cartes topographiques. Pour chaque point de la Suisse, la superposition de cartes historiques et actuelles montre à la manière d'un film le changement subi par paysage. Il est impressionnant de voir comment le mitage du territoire a progressé. Le voyage dans le temps permet de remonter jusqu'à l'année 1838, l'année de la fondation du Bureau topographique fédéral. La première carte a été publiée en 1844, il s'agit de celle de la région entre Vevey et Sion.

map.swisstopo.admin.ch

Coordonner transports et développement territorial

Un développement coordonné des transports et du territoire permet d'économiser le sol et de ménager les finances. Ces dernières années, des investissements se chiffrant en milliards ont été décidés en faveur de la route, du rail et des transports publics en agglomération. Pour relever les défis à venir, il est extrêmement important que le financement des transports n'aille pas à l'encontre des objectifs du développement de l'urbanisation et qu'une densité urbaine de grande qualité permette un habitat proche du centre. Tel est le message principal du rapport consacré à la coordination entre urbanisation et transports publié par l'Office fédéral du développement territorial ARE. Ce rapport – une version actualisée du rapport intermédiaire datant de 2012 – synthétise les connaissances et les prévisions et dresse le tableau de l'évolution à venir de la structure du territoire et des flux de transport. S'appuyant sur les scénarios de l'évolution démographique corrigés vers le haut de l'Office fédéral de la statistique OFS et sur les calculs des tendances pour les transports et l'économie, il montre les défis majeurs à relever sur le plan territorial.

Selon les calculs, la population augmentera fortement, en particulier dans les espaces métropolitains de Zurich et du bassin lémanique. Simultanément, la disparité géographique entre l'habitat et le lieu de travail s'accroîtra d'ici 2030, ce qui augmentera la demande de transports. La voiture restera certes le moyen de transport dominant, mais la charge du réseau ferroviaire augmentera vraisemblablement aussi fortement. Il faut donc s'attendre à des insuffisances de capacité tant pour le transport individuel privé que pour les transports publics.

C'est dans l'espace suburbain que la démographie enregistre sa plus forte croissance. Simultanément, la part du transport

individuel motorisé TIM y est relativement importante. L'enjeu consiste donc à revaloriser l'espace, à le densifier et à activer le potentiel inexploité de transports publics et de mobilité douce au moyen d'une offre attrayante pour le trafic de proximité. Dans les villes-centres, le défi consiste à augmenter la part de la mobilité douce sur de faibles distances. Dans les agglomérations, il sera impératif de trouver des solutions aux insuffisances de capacité qui se profilent pour les transports. Dans les régions rurales périphériques, la charge des transports est moindre. L'enjeu consiste ici à trouver des alternatives aux moyens de transports usuels (faiblement utilisés) afin néanmoins de désenclaver ces régions.

www.are.admin.ch Accueil > Documentation > Publications > Politique des transports

Les communes, acteurs centraux de la densification

Des boutiques qui déménagent, des rez-de-chaussée vides, des revenus immobiliers en baisse et, par conséquent, des pertes de rentrées fiscales et d'emplois: ces dernières années, beaucoup de centres de villes et de localités ont perdu de leur attrait, alors qu'une urbanisation faible et dispersée a pris place à leurs abords. Or les communes peuvent inverser cette tendance, comme le montre des exemples tirés de la pratique.

En 2013, l'Association des communes suisses ACS et l'Union suisse des arts et métiers usam ont publié conjointement un guide intitulé «Revitalisation des centres de villes et de localités». Présentant des bons exemples provenant de onze communes (Granges, Horw, Lenzbourg, Porrentruy, Stans, Lichtensteig, Sattel, Belmont-sur-Lausanne, Monte Carasso, Schmitten et Fontenais), cette publication indique les critères de succès et formule dix recommandations d'action. Son but: encourager d'autres villes et communes à se lancer à leur tour dans des projets de

revitalisation et à promouvoir le développement vers l'intérieur, afin de redonner aux centres leur fonction de lieux de rencontre et d'achat. Cinq critères de succès sont présentés: une vision d'ensemble, la dimension temporelle (la revitalisation est un travail de longue haleine), la communication, de fortes personnalités et des partenariats (financiers) solides. Parmi les recommandations, citons une stratégie claire, la sensibilité au compromis, l'implication de tous les acteurs, l'élaboration d'un concept de mobilité et une densification visant à améliorer la qualité de vie. Le guide complète d'autres publications et réflexions sur la revitalisation des centres de villes et de localités comme les projets-modèles de l'Office fédéral pour le développement territorial ARE (cf. le chapitre concerné), l'offre de conseil SITES EN DIALOGUE de VLP-ASPAN ainsi que son centre de compétences du Réseau vieille ville (cf. la 2^e partie du présent rapport).

Le canton de Lucerne a publié une aide de travail et un recueil d'exemples sur le thème «Développement urbain vers l'intérieur». Cette publication présente différentes possibilités de développement vers l'intérieur et explique comment il peut être induit par l'aménagement du territoire. Les exemples montrent comment une stratégie de développement vers l'intérieur se concrétise avec succès. 23 projets réalisés dans le canton de Lucerne sont présentés, classés selon les catégories suivantes: préserver et renouveler, développer, restructurer, réorienter et redévelopper. Ce recueil d'exemples lucernois peut aussi intéresser les communes d'autres cantons. Le canton de Lucerne a en outre élaboré une brochure sur le thème de la disponibilité des zones à bâtir («Infopapier zum Thema Baulandverflüssigung»). Il présente des démarches et des mesures permettant aux communes et aux aménagistes d'augmenter la disponibilité du terrain à bâtir. Plusieurs journées d'étude sur le thème de

la densification et du développement vers l'intérieur ont eu lieu en 2013. Mentionnons un congrès de deux jours à l'EPFZ, deux journées d'étude organisées par VLP-ASPAN conjointement avec le Groupement suisse pour les régions de montagne SAB (cf. la 2^e partie du présent rapport) ainsi qu'une journée d'étude organisée par Pro Natura sous le patronage de l'Association des communes suisses ACS. Cette dernière fut l'occasion de discuter la question «Densifier l'habitat, vivre mieux – une contradiction? Évolution de l'urbanisation et de la qualité de vie dans les communes». Une contradiction n'a pu être identifiée; au lieu de cela, la journée s'est concentrée sur les facteurs de succès

comme l'intégration de la population et la coordination des planifications à l'échelle régionale.

www.chgemeinden.ch/fr

<https://rawi.lu.ch> > Themen > Siedlungsentwicklung > Hilfsmittel

www.modellvorhaben.ch

Un site pour comprendre la densification

Sur son site Internet, la région de Morges VD démontre que la densification peut aussi être une opportunité. Des graphiques présentent en quoi elle consiste, à quoi elle sert et la vaste palette de bâtiments et d'espaces publics qu'elle peut générer. Grâce à l'expérience acquise par le Projet

d'agglomération Lausanne-Morges PALM, la région morgienne est à même d'illustrer le thème avec des exemples locaux. Le site web montre que densifier ne veut pas dire «construire en hauteur». Même dans les quartiers les plus denses de Morges, avec entre 200 et 475 habitants par hectare, aucun gratte-ciel ne se profile à l'horizon.

www.regionmorges.ch

Commune de Glaris – premier plan directeur

En 2011, les communes du canton de Glaris ont fusionné en trois communes: Glaris Sud, Glaris et Glaris Nord. En 2013, la commune de Glaris a arrêté le premier plan directeur pour son nouveau territoire



DÉVELOPPEMENT DURABLE

communal. Réalisé en collaboration avec la population, il doit garantir que Glaris conservera sa particularité de chef-lieu cantonal urbain et attrayant, avec des quartiers de caractère rural et industriel, une architecture propre et une diversité de quartiers d'habitation. Le canton ayant approuvé le plan directeur communal, un plan d'affectation est en voie d'établissement.

Stratégie de la Confédération pour le développement durable

L'Office fédéral du développement territorial ARE a produit, sur mandat du Conseil fédéral, un rapport intermédiaire sur la Stratégie pour le développement durable 2012–2015. Selon ce document, la mise en œuvre du plan d'action y afférent se révèle satisfaisante. Un an après la plus grande conférence jamais organisée par les Nations Unies, qui s'est tenue en juin 2012 à Rio de Janeiro (Rio+20), la Suisse avait déjà mis en œuvre des mesures destinées à concrétiser les objectifs adoptés dans la ville brésilienne. Les résolutions de Rio – notamment les deux grandes décisions consistant à formuler des objectifs de durabilité globaux et à promouvoir l'économie verte jusqu'en 2015 – peuvent, dans une large mesure, être appliquées dans le cadre de l'actuelle politique suisse en matière de développement durable.

Dans notre pays, les progrès récemment accomplis l'ont été, pour beaucoup, grâce aux prescriptions applicables aux émissions de CO₂ des voitures neuves, qui prévoient, depuis juillet 2012, de réduire ces émissions à une moyenne de 130 grammes par kilomètre et par véhicule jusqu'en 2015. Sont aussi considérés comme très prometteurs la nouvelle Politique agricole 2014–2017, ainsi que le Réseau construction durable suisse, qui réunit, depuis sa création en 2012, des acteurs publics et privés du secteur de la construction. En juin 2013, ce réseau a lancé un standard de durabilité dans le domaine du bâtiment. A par ailleurs été en grande partie mis en œuvre le «Masterplan Cleantech» de 2011, qui préconise l'introduction des compétences «cleantech» dans la formation professionnelle et encourage les projets phares dans les domaines de l'environnement et de l'énergie.

En matière de développement territorial durable, la première étape de révision de la loi fédérale sur l'aménagement du ter-

ritoire représente un jalon décisif. D'autres efforts restent toutefois à fournir pour favoriser les économies d'énergie et mieux coordonner urbanisation et développement des infrastructures de transport. Dans le domaine des dangers naturels (voir chapitre «Dangers naturels»), des progrès remarquables ont été enregistrés au niveau des systèmes d'alerte précoce. La Confédération promeut aussi le développement territorial durable à travers des projets-modèles (voir chapitre «Projets-modèles»).

www.are.admin.ch > Thèmes > Développement durable

Comparaison de la durabilité des cantons et des villes

Vingt cantons et 18 villes ont évalué, au moyen d'une série d'indicateurs environnementaux, économiques et sociaux, dans quelle mesure ils étaient durables. Les cantons se livraient à l'exercice pour la cinquième, les villes pour la troisième fois depuis 2005. Comme pour les précédents relevés, tous étaient libres de faire ou non calculer leur valeur globale à des fins de comparaison. Cette fois, 11 des 20 cantons et 12 des 18 villes concernés ont choisi de communiquer leur valeur globale, permettant ainsi une comparaison transversale agrégée («benchmarking»). Pour la deuxième fois, le canton de Zoug est arrivé en tête de classement, en particulier grâce aux excellentes valeurs enregistrées dans les domaines de l'environnement et de l'économie. Le canton de Bâle-Campagne, lui, doit sa deuxième place aux bons résultats obtenus dans le domaine social. Parmi les villes, c'est celle de Zoug qui affichait la meilleure valeur globale, grâce aux points marqués dans le domaine social également. Au cours des dernières années, de nombreuses villes participantes – en particulier romandes – ont sensiblement accru leur part d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables. Les 34



DÉVELOPPEMENT URBAIN, URBANISME

indicateurs évalués ont permis aux cantons et aux villes d'identifier où des améliorations pouvaient être apportées.

www.are.admin.ch > Thèmes > Développement durable > Cercle Indicateurs

Nouveau calculateur de logement et de mobilité

Pro Natura a développé un «calculateur de logement et de mobilité» permettant à chacun de déterminer ses frais et temps de déplacement et de les comparer avec ceux qu'impliqueraient des lieux de domicile alternatifs. Cet outil indique quelle localisation résidentielle est vraiment meilleur marché, et si le fait d'habiter à la campagne représente un véritable avantage du point de vue des coûts de la mobilité et des loisirs.

www.pronatura.ch/calculateur-de-mobilite

Les villes se penchent sur la sécurité et la vie nocturne

La ville est toujours plus appréciée comme lieu de vie, de sortie et de travail, ce qui ne va pas sans engendrer des conflits d'utilisation et d'intérêts dans l'espace public. Les questions sécuritaires liées à l'urbanisation croissante prennent aussi de l'importance pour les petites villes comme Herisau voire pour les communes d'agglomération comme Wettingen, ainsi que le constate l'étude intitulée «Villes suisses sûres 2025» mandatée par l'Union des villes suisses UVS et publiée en 2013. Cette étude a évalué la situation sécuritaire des villes suisses en 2012 au moyen d'un questionnaire, de portraits et de données quantitatives et l'a comparée avec la situation en 2025, telle que l'on peut l'imaginer sur la base de scénarios d'avenir. En 2012, le littering, l'abus d'alcool dans l'espace public et la violence chez les jeunes présentaient la problématique la plus élevée dans l'appréciation de la situation sécuritaire. La violence domestique, les délits avec coups et blessures et le vandalisme étaient aussi considérés comme des menaces importantes, plus que des événements tels que les accidents de voiture, les inondations ou les épidémies. La situation en 2025 ne devrait pas présenter de différences frappantes. Les villes s'attendent toutefois à davantage d'actes de vandalisme, de violences en lien avec des menaces ou des contraintes, de mendicité et d'incivilités, soit autant d'expressions d'une inégalité sociale grandissante. Certaines menaces d'ordre technique, en particulier les pannes de courant et les défaillances d'infrastructures de communication, auront une importance accrue. Pour relever ces défis, l'étude présente des actions possibles, dont des mesures urbanistiques. Il est ainsi recommandé d'intégrer des réflexions liées à la prévention de la criminalité lors de la planification des bâtiments, des places, des garages souterrains

et des places de jeux. Les lieux inquiétants peuvent par exemple être rendus plus sûrs au moyen d'un nouvel éclairage ou d'un tracé plus clair des chemins. Le recours au cadastre des dangers et à la carte des dangers doit permettre de mieux se préparer aux menaces d'ordre technique et liées à la nature. Pour améliorer leur climat, les villes devraient compléter la densification du tissu bâti par des mesures ciblées comme la plantation d'arbres ou la végétalisation des toits.

Dans une autre étude, l'USV aborde un défi urbain contemporain: la vie nocturne. Les nouvelles habitudes en matière de mobilité et de sortie, un rythme social se poursuivant 24 heures sur 24, la mixité croissante des zones d'habitat et des lieux de sorties, ou encore le fait que l'alcool soit disponible de façon pratiquement illimitée, sont à l'origine de conflits. Simultanément, une vie nocturne animée augmente l'attractivité d'une ville. Intitulée «Vie nocturne urbaine. Analyse de la situation et des mesures envisageables», l'étude montre quelles questions stratégiques fondamentales doivent se poser les autorités en charge de la planification et de l'octroi d'autorisations, et propose une série de mesures destinées à mieux gérer la vie nocturne. Il s'agit notamment de mesures visant à limiter la vente d'alcool, de procédures d'autorisation spéciales pour les zones de sortie et les manifestations générant du bruit, d'offres spéciales destinées à la jeunesse et de possibilités d'utiliser temporairement des lieux, de procédures d'autorisation simplifiées pour les événements dédiés au jeune public et de normes pour lutter contre le littering.

uniondesvilles.ch > Documentation > Rapports

Intégrer les loisirs de proximité dans la planification

Dans les petites et moyennes villes des zones périurbaines, l'aménagement du territoire accorde peu d'attention aux loisirs de proximité, et ce alors que les espaces de détente périurbains sont soumis à une forte pression en termes d'utilisation. Seules les grandes villes disposent de planifications intégrant des stratégies pour les loisirs et les espaces verts. Pour cette raison, l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL a publié en 2013 des méthodes et des instruments destinés aux praticiens sur la base d'une analyse systématique des comportements spatiaux en matière de loisirs de

proximité en Suisse. Ce document montre comment les petites et moyennes villes peuvent identifier les espaces de délasserement les plus adéquats et les intégrer dans leur planification. Selon le WSL, les aires appropriées sont celles situées à proximité des zones d'habitation et de la nature, qui disposent d'une bonne infrastructure de chemins naturels et offrent des paysages variés. Les usagers souhaitent y trouver des cours d'eau, une belle vue, le calme et la forêt, et pas de circulation ni de bâtiment. Deux facteurs sont particulièrement importants pour évaluer sommairement si un espace est plus adéquat qu'un autre: la proximité avec le lieu de résidence et l'existence d'un point de vue.

Le WSL recommande quatre méthodes pour identifier les espaces de loisirs de proximité les plus appropriés (enquêtes à l'échelle locale, check-list, modèles génériques et modèles locaux) et met à disposition sur son site web les instruments nécessaires à leur mise en œuvre. Les enquêtes fournissent souvent de si bons résultats que ces derniers servent aux plans d'affectation, aux plans directeurs et aux plans d'infrastructure locaux. Lorsqu'une enquête n'est pas possible et qu'il n'existe pas de données SIG, la check-list du WSL permet de classer le potentiel local des différentes zones en matière de loisirs de proximité. Pour disposer de bases de discussion, notamment dans le cadre



de la révision d'un plan directeur, le WSL a développé des modèles génériques qui intègrent les facteurs généraux influençant les loisirs de proximité. Pour les grandes villes et les régions à fort potentiel de croissance, il est recommandé d'élaborer des modèles locaux détaillés sur la base d'enquêtes menées auprès de la population et de modèles empiriques.

www.wsl.ch/dienstleistungen/publikationen/pdf/12563.pdf

La méthode de la planification-test expliquée par un exemple

Le canton de Soleure a publié en collaboration avec l'Office fédéral du développement territorial ARE un document intitulé «Testplanung – Methode mit Zukunft». Cette publication explique la théorie et la pratique de la planification-test à l'aide de l'exemple de celle réalisée à Riedholz/Luterbach sur une ancienne zone industrielle située à l'est de la ville de Soleure. Après la fermeture de la fabrique de cellulose Borregaard (anciennement Cellulose Attilholz AG) et l'échec de l'installation d'une scierie industrielle, le propriétaire foncier, le canton et les communes de Riedholz et Luterbach, qui accueillent le site, s'étaient demandé comment le développer dans une approche globale – sachant qu'avec ses plus de 110 hectares, il constitue l'une des plus grandes aires d'un seul tenant à réaffecter de Suisse – et décidèrent de procéder à une planification-test. La publication présente son déroulement, de la situation de départ aux résultats et à la phase d'approfondissement. La planification-test convient avant tout aux questions d'aménagement territorial complexes pour lesquelles les instruments de planification comme le plan de zones ou le plan d'aménagement détaillé ne suffisent pas.

www.so.ch > Département > Amt für Raumplanung > Publikationen

Comparaison cartographique des dix villes de l'Audit urbain

La banque de données «Audit urbain» fournit des informations et des points de comparaison sur les conditions de vie dans les villes européennes sous la forme de près de 200 indicateurs. L'Office statistique européen Eurostat rassemble les données collectées dans plus de 30 pays. La Suisse participe depuis 2009 à l'Audit urbain sous la direction de l'Office fédéral de la statistique OFS, en collaboration avec l'Office fédéral du développement territorial ARE et les dix villes les plus peuplées, Zurich, Genève, Bâle, Berne, Lausanne, Winterthur, Saint-Gall, Lucerne, Lugano et Bienne. Les chiffres actuels, publiés en 2013, montrent par exemple que la densité de la population est cinq fois plus élevée à Genève qu'à Berne, et que les Genevois habitent beaucoup moins dans des maisons individuelles que les Bernois, Bâlois et Zurichois. C'est à Winterthur que les maisons individuelles sont les plus nombreuses. Depuis 2013, les internautes peuvent consulter les données en toute simplicité sur des cartes en ligne: un clic sur la rubrique «Portraits des villes» du site de l'OFS suffit pour obtenir les principaux chiffres-clés. L'«Atlas statistique interactif des villes» permet de découvrir en un coup d'œil les conditions de vie des dix plus grandes villes suisses sous la forme d'informations cartographiques colorées. Les cartes sont disponibles aux niveaux de l'agglomération, de la ville-centre et du quartier. Les 20 chiffres-clés cartographiés sont structurés selon sept thèmes: démographie, aspects sociaux, aspects économiques, société de l'information, mobilité et transports, culture et loisirs, environnement (y c. utilisation du sol).

www.urbanaudit.ch

La ville de Sion récompensée par le Prix Wakker 2013

Patrimoine suisse a décerné le Prix Wakker 2013 à la ville de Sion. Le chef-lieu valaisan reçoit cette distinction pour avoir amorcé avec succès sa mue urbaine et replacé le paysage au cœur de son développement. À travers le réaménagement des espaces publics, c'est tout un processus de réflexion radicale sur les instruments d'aménagement qui s'est mis en place. Les places publiques ont été successivement revalorisées, de la place du Midi (2003), autrefois largement dominée par le trafic, à la place Maurice Zermatten (2011). Cette revalorisation a insufflé une nouvelle vie au centre historique autrefois délaissé. Aujourd'hui, les rues et les places invitent à nouveau à la flânerie et les places sont bordées d'arbres et de restaurants. Les autorités ont également repensé la pratique de la construction, de la restauration et de l'entretien des bâtiments situés dans la vieille ville, notamment par un accompagnement en amont des projets et une commission d'architecture. Selon Patrimoine suisse, le nouveau plan directeur communal adopté en 2012 est un geste politique fort. Il donne plus de poids au paysage dans la planification stratégique et définit les zones vertes comme deux parenthèses qui entourent la ville à l'est et à l'ouest. Pour lutter contre l'étalement urbain en dehors des limites physiques de la ville, Sion a décidé de ne pas étendre sa zone à bâtir malgré la croissance démographique. Au lieu de cela, le plan directeur prévoit la densification de l'existant, à l'instar du quartier au sud des voies ferrées, qui doit devenir la future «ville du XXI^e siècle». Ce quartier industriel, pour l'instant hétéroclite et chaotique, est appelé à se muer en un nouveau centre aux fonctions mixtes mêlant logement, commerce, industrie à haute valeur ajoutée et enseignement. En outre, des planifications-test et des mandats d'études parallèles ont permis de fixer

plus précisément les objectifs d'aménagement des sites stratégiques.

www.patrimoinessuisse.ch > Médias > Communiqués de presse 2013

Villes suisses distinguées dans le concours EUROPAN

En 2013, les jurys du concours international d'architecture EUROPAN ont primé dix projets parmi les 97 émanant de Suisse. Les villes de Couvet NE et Marly FR, ainsi que Kreuzlingen TG, en partenariat avec la ville allemande de Constance, ont participé à la douzième session du concours EUROPAN. Le thème en était cette fois «La ville adaptable – Insérer les rythmes urbains». Les projets ont été récompensés après

une procédure de sélection menée en plusieurs étapes par des experts étrangers et un jury suisse composé de spécialistes. Le concours EUROPAN est destiné à encourager la créativité des jeunes architectes et aménagistes à l'échelle européenne. Son but est de trouver des solutions hors cadre normatif aux problèmes urbains actuels.

www.bwo.admin.ch > Actualité > Communiqué de presse 16.12.2013

Genève densifie ses zones industrielles

En 2012, le canton de Genève a adopté une loi fixant le principe d'une plus grande densification et d'une mixité des activités secondaire et tertiaire. En 2013, un nou-

veau règlement sur les activités admissibles en zone industrielle ou de développement a été présenté pour mettre en œuvre ce principe. Il permet la création de «zones de développement d'activités mixtes» ZDAM comprenant au minimum 60% d'activités secondaires et 40% affectées au secteur tertiaire. Ces nouvelles zones mixtes visent à densifier les espaces réservés à l'industrie et à l'artisanat pour économiser du sol et à favoriser le mélange des activités économiques. Ce réseau densifié devrait profiter aux secteurs de la technique de précision (industrie horlogère), de la construction et du Cleantech. Des entreprises industrielles et de services peuvent cohabiter dans un même bâtiment. En outre, le canton veut



encourager l'écoParc industriel, placé sous le signe de la durabilité. Celui-ci doit favoriser la proximité participative des entreprises et le partage des ressources, infrastructures et services (p. ex. espaces verts, parkings couverts, restaurant, sécurité); des partenariats entre les entreprises et les communes devraient aussi voir le jour.

www.fti.geneva.ch

Des étudiants étudient une ville en forêt

Dans le projet «Green Density», des étudiants de l'EPFL expérimentent la densification de l'extension du tissu bâti en bordure de ville au moyen de l'exemple d'une «ville en forêt» dans la couronne suburbaine de Berne. Un ouvrage paru en 2013 présente leurs travaux. La «ville en forêt» fictive est planifiée sur une bande boisée située au nord de la ville, séparée de la vaste forêt du Bremgartenwald par une autoroute. Sur les 40 hectares de forêt, les étudiants du Laboratoire d'architecture et de technologies durables de l'EPFL ont conçu un quartier urbain dense, durable et adapté au style de vie contemporain. À ce jour, la ville de Berne n'a pas repris l'idée d'une «ville en forêt» et la législation forestière suisse ne permet pas une pareille extension du milieu bâti. Soigneusement documentés dans cette publication, les travaux d'étude de «Green Density» représentent cependant une précieuse contribution au débat sur la façon d'éviter un mitage accru du territoire suisse.

last.epfl.ch/page-102945.html

Plan de développement pour Bâle Nord

À Bâle, le transport des conteneurs par bateaux s'accroît fortement. La zone portuaire de Kleinhüningen-Klybeck doit donc être adaptée et les ports rhénans suisses planifient, en collaboration avec les CFF, de déplacer certaines de leurs infrastructures. Ces projets pourront libérer des par-

celles au bord du Rhin qui pourraient dès lors devenir accessibles pour la population. La modernisation du port prévue offre une chance d'améliorer la situation urbanistique du nord bâlois. Les travaux préliminaires (planifications test) sur les possibilités de développement du port et de la ville autour du Dreiländereck se sont achevés en 2013. Il est prévu d'élaborer un plan de développement qui intègre les multiples objectifs en jeu et les coordonne avec les attentes de la population des quartiers. En 2013, le gouvernement bâlois a demandé un crédit au parlement cantonal pour clarifier les conditions-cadres pour un tel plan de développement.

www.hafen-stadt.ch

Ville de Zurich: un règlement contesté

En octobre 2013, le gouvernement de la Ville de Zurich (exécutif) a rendu public le projet de révision partielle de son règlement sur les constructions et l'aménagement (Bau- und Zonenordnung BZO), lequel a suscité plus de 500 oppositions jusqu'à la fin de l'année. Cette révision partielle repose sur une «Stratégie de développement territorial» ainsi que sur le règlement (BZO) de 1999. Le gouvernement prône une croissance uniquement de qualité, raison pour laquelle le projet de révision privilégie une densification de qualité au détriment de la quantité. Selon l'exécutif, les zones à bâtir actuelles sont suffisantes jusqu'en 2030, malgré la croissance démographique attendue. Le nouveau BZO ne prévoit ainsi pas d'importantes augmentations des possibilités constructives en zone à bâtir, il renforce en outre les prescriptions concernant le sous-sol d'un bâtiment. En revanche, les maîtres d'ouvrage ont la possibilité d'augmenter les indices d'utilisation par le biais d'une planification coopérative. Les réfractaires à la révision partielle contestent ses trop nombreuses restrictions et l'effort

consenti afin de maintenir les structures actuelles. Quant au canton, il exige de la ville la preuve qu'elle est à même d'offrir, du point de vue du territoire, l'espace habitable pour 70'000 habitants supplémentaires d'ici à 2030. Le gouvernement remaniera le règlement révisé d'ici à l'automne 2014 et le soumettra au législatif.

www.stadt-zuerich.ch/bzo-teilrevision.secure.html

DROIT

Oui net à la révision de la LAT

La révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire LAT a été acceptée par 62,9% des voix lors de la votation du 3 mars 2013. Le projet de loi a été approuvé majoritairement dans tous les cantons, sauf en Valais. L'approbation a été la plus nette dans les cantons de Bâle-Ville (78,1%), Zoug (71,2%) et Bâle-Campagne (70,3%). Dans les cantons fortement concernés par la nouvelle législation comme Fribourg, Jura, Vaud ou le Tessin, une majorité des votants s'est exprimée en faveur de la nouvelle LAT. Le Valais a par contre clairement voté contre, avec 80,4% de non. Le projet de loi a été approuvé autant dans les régions urbaines

que rurales. La révision de la loi est un contre-projet indirect à l'initiative pour le paysage déposée par les organisations de protection de l'environnement. Elle veut stopper le mitage du territoire et promouvoir l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti existant. Les zones à bâtir surdimensionnées devront être réduites et il faudra mieux utiliser les terrains déjà classés en zone à bâtir. L'introduction d'un prélèvement de la plus-value d'au moins 20% est désormais exigée pour les nouvelles mises en zone à bâtir. La planification directrice des cantons gagnera en importance et les cantons devront mieux piloter l'urbanisation et la coordonner avec l'infrastructure des transports. Plusieurs éléments de la ré-

vision ne sont pas nouveaux mais faisaient déjà partie intégrante de la LAT. Cependant, une définition plus précise des dispositions existantes et l'adoption de délais et de sanctions les renforcent.

VLP-ASPAN s'était engagée en faveur du projet lors de la campagne précédant la votation et s'est réjouie de la nette approbation par le peuple. Elle soutiendra les cantons, les villes et les communes lors de la mise en œuvre de la loi révisée. Vu les défis à relever, elle a notamment élaboré une nouvelle offre de conseil SITES EN DIALOGUE (cf. la partie consacrée à VLP-ASPAN, page 64).

www.are.admin.ch/lat



La mise en œuvre de la LAT révisée sera complexe

Avec la nouvelle loi, le travail commence véritablement. Après l'approbation par le peuple de la révision de la loi, le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC a constitué un groupe de travail réunissant des représentants de la Confédération, des cantons, des villes et des communes, chargé d'élaborer des dispositions à inclure dans l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, les directives techniques sur les zones à bâtir et un complément au Guide de la planification directrice des cantons.

Fin août 2013, ces trois instruments de mise en œuvre ont été mis en consultation. Il est prévu que la dimension des zones à bâtir nécessaires ne se sera plus mesurée par commune mais à l'échelle du canton. Une mesure de grandeur (appelée «taux cantonal d'utilisation») tenant compte des différents types de communes et s'orientant sur les scénarios démographiques de l'Office fédéral de la statistique OFS sera définie pour les zones d'habitation, les zones mixtes et les zones centrales, qui totalisent 70% des zones à bâtir, et permettra de déterminer quand ces zones sont surdimensionnées à l'échelle du canton. Les cantons présentant un taux d'utilisation inférieur à 95% devront prévoir une réduction globale de leur zone à bâtir. Selon un exemple de calcul de la Confédération, ce serait le cas dans les cantons du Valais, de Neuchâtel, du Jura et de Schaffhouse. Si le taux d'utilisation n'atteint pas tout à fait ce chiffre, le classement en zone à bâtir doit rester possible pour autant qu'une surface équivalente soit déclassée ailleurs ou que des mesures d'aménagement garantissent qu'elle le sera. Si les zones à bâtir sont utilisées à plus de 100%, il en découle un certain potentiel de classement en zone à bâtir.

La LAT révisée prévoit que les zones à bâtir d'un canton ne pourront plus globalement

augmenter avant l'approbation de son plan directeur cantonal devant maintenant être adapté. Des exceptions sont toutefois prévues par le projet d'ordonnance, sous certaines conditions, pour les zones affectées à des usages publics (hôpitaux, gymnases, etc.) ou pour les projets d'importance cantonale (p. ex. pôles de développement, projets d'agglomération de la première génération).

Les dispositions élaborées par la Confédération pour la mise en œuvre de la nouvelle LAT ont suscité des critiques parfois violentes: la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement DTAP et avec elle la plupart des cantons critiquent le fait que les directives techniques sur les zones à bâtir et en particulier l'ordonnance sur l'aménagement du territoire portent trop fortement atteinte à la souveraineté des cantons en matière d'aménagement territorial et qu'en se basant sur les scénarios démographiques de l'OFS, elles défavorisent les cantons qui ont géré jusqu'ici leur sol de façon mesurée. Les associations professionnelles SIA et FSU ont exigé dans une prise de position commune que les instruments soient revus en profondeur. Ces derniers sont trop centrés sur les aspects quantitatifs et n'accordent pas assez d'attention aux stratégies en faveur d'une urbanisation de qualité élevée à l'intérieur du tissu bâti existant. Dans sa prise de position, VLP-ASPAN a critiqué en première ligne l'importante réglementation figurant dans l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, en partie non conforme à la constitution et à la législation. Elle s'est aussi exprimée ponctuellement sur les directives techniques sur les zones à bâtir et sur le Guide de la planification directrice des cantons (cf. la partie consacrée à VLP-ASPAN, page 54).

Les cantons doivent adapter leur législation

Les cantons devront adapter leurs législations en matière d'aménagement du territoire et de construction au droit fédéral révisé. Ces adaptations porteront en premier lieu sur les réglementations relatives à la compensation de la plus-value et à la mobilisation des terrains à bâtir; dans certaines conditions, elles porteront aussi sur les dispositions relatives à la planification directrice cantonale et à la planification dans les espaces fonctionnels. En outre, du fait de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti existant, les planifications stratégiques et les procédures coopératives de planification gagneront en importance et les plans spéciaux seront davantage utilisés, ce qui pourra amener les cantons à édicter de nouvelles lois ou adapter le droit existant dans ces domaines. Certains cantons ont déjà édicté de nouvelles lois en vue de la LAT révisée. Dans le canton de Lucerne, des nouvelles dispositions sur la mobilisation des terrains à bâtir sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014. À l'heure actuelle, quatre cantons prélèvent une taxe sur la plus-value et ne doivent adapter leurs dispositions que de façon minimale pour les rendre compatibles avec le nouveau droit fédéral. Le nouveau droit fédéral (voir chapitre compensation de la plus-value, p. 9).

ÉNERGIE

Conséquences de la Stratégie énergétique 2050

En 2011, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé la sortie progressive de l'énergie nucléaire. Les cinq centrales nucléaires suisses devront être mises hors service à la fin de leur durée d'exploitation conforme aux critères techniques de sécurité. La sortie du nucléaire nécessite une transformation du système énergétique suisse d'ici à 2050. À cet effet, la Confédération a formulé une Stratégie énergétique 2050 et, en septembre 2013, soumis au Parlement un premier paquet de mesures pour examen (en 2014). La Stratégie prévoit de réduire la consommation d'énergie d'une manière générale, d'augmenter la production d'électricité à partir des énergies renouvelables telles que les énergies hydraulique, éolienne ou solaire, de développer les réseaux électriques et le stockage d'énergie et – si aucune autre solution n'est possible – de construire des centrales thermiques à combustibles fossiles telles que des installations de couplage chaleur-force ou des centrales à cycle combiné alimentées au gaz. Cette restructuration et extension a des répercussions sur l'aménagement du territoire. Étant donné la forte densité de population de la Suisse, il faut s'attendre à de nouveaux conflits d'utilisation.

La Confédération compte encourager la gestion économe de l'énergie par des «mesures d'efficacité», comme l'attribution de fonds supplémentaires en faveur du programme d'assainissement des bâtiments. La condition est que les cantons définissent un programme commun d'encouragement pour l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments et pour le remplacement des chauffages électriques et à mazout. Des installations destinées à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables ou au stockage d'énergie doivent être construites ou agrandies; avant de construire ou de modifier une



centrale thermique à combustibles fossiles, il convient d'examiner si cela est nécessaire. Le réseau de transport d'électricité doit être modernisé, mieux raccordé au réseau européen et augmenter en efficacité («smart grids»).

La mise en application du premier paquet de mesures entraîne une révision totale de la loi sur l'énergie, de même que l'adaptation de neuf autres lois fédérales, dont la loi sur l'aménagement du territoire. Selon le Conseil fédéral, «l'utilisation des énergies renouvelables doit faire partie intégrante des plans directeurs cantonaux, notamment pour les technologies dont l'importance dépasse l'échelle régionale, c'est-à-dire en premier lieu pour la force hydraulique et l'énergie éolienne». Les cantons doivent délimiter des territoires se prêtant à l'exploitation des énergies renouvelables. Eu égard au fait que les installations hydroélectriques et les éoliennes ont un effet non négligeable sur le territoire, le Conseil fédéral exige une planification nationale de développement des énergies renouvelables comme base pour la fixation obligatoire de périmètres d'activité dans les plans directeurs et les plans d'affectation cantonaux. Il envisage un concept national comprenant des cartes représentant de grandes portions de territoire. Ce concept serait placé sous la responsabilité des cantons, conformément à la répartition des compétences prévue par la Constitution. Par ailleurs, les cantons doivent prévoir des procédures d'autorisation rapides pour la construction d'installations destinées à utiliser les sources d'énergie renouvelables.

Il est également prévu d'inscrire dans la loi sur l'énergie un intérêt national pour l'utilisation et le développement des énergies renouvelables. Les installations produisant de l'énergie seront alors en principe considérées au même titre que d'autres intérêts d'importance nationale et auront accès au même degré de protection que les objets

inscrits dans les inventaires fédéraux de protection de la nature, du paysage, du patrimoine ou des sites construits (zones IFP).

Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral a par ailleurs mandaté l'élaboration d'un concept détaillé de «Stratégie Réseaux électriques», qu'il a approuvé en 2013. Il a chargé le DETEC d'élaborer d'ici à l'automne 2014 un projet de consultation pour la mise en œuvre de cette Stratégie Réseaux électriques.

www.bfe.admin.ch > Thèmes > Politique énergétique > Stratégie énergétique 2050

La Stratégie énergétique 2050 en vidéo

Afin que le jeune public puisse lui aussi comprendre en quoi consiste la Stratégie énergétique 2050, le département de Doris Leuthard, ministre de l'environnement, a produit une série de trois vidéos disponibles sur Internet. Il y est question d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de recherche et d'innovation.

www.uvek.admin.ch > Documentation > Vidéos > La Stratégie énergétique 2050

Conception d'énergie éolienne en cours d'élaboration

En 2012, la conseillère fédérale Doris Leuthard a mandaté l'ARE d'élaborer un Concept d'énergie éolienne afin de mieux tenir compte des intérêts de la Confédération et de les coordonner. Il s'agit notamment d'éviter à l'avenir les arrêts de planification indésirables survenant lorsque certains intérêts fédéraux (p. ex. radars pour la navigation aérienne) sont inclus trop tardivement dans les réflexions sur la sélection des sites. Concrètement, il est prévu de remplacer les Recommandations pour la planification d'installations éoliennes, datant de 2010, par une conception au sens de l'art. 13 LAT. La nouvelle conception devra cerner plus clairement les intérêts de la Confédération

mis en balance et créer une base pour la planification des cantons dans le domaine de l'énergie éolienne. La Confédération y voit également une contribution à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050. Le groupe de travail de la Confédération, qui élabore ce document, s'est réuni pour la première fois en septembre 2013. Il comprend des représentants de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux COSAC, de la Conférence des services cantonaux de l'énergie EnFK et de la Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage CDPNP. Il est prévu de mettre en consultation le projet de Conception d'énergie éolienne durant le semestre d'été 2014.

La longue route vers la société à 2000 watts

La Suisse importe près de 80% de son énergie. Elle est fortement tributaire de l'étranger. La consommation d'énergie par habitant est élevée; selon les données de la Confédération, elle avoisine les 6400 watts de puissance continue, soit un chiffre très éloigné de l'objectif d'une société à 2000 watts. La part des énergies fossiles s'élève à 66%, ce qui est trop du point de vue de la politique climatique. En 2013, une étude de l'Empa et de l'EPF de Zurich est parvenue aux mêmes conclusions, bien qu'avec des chiffres différents: une enquête menée auprès de 3369 ménages a montré qu'aucun d'eux ne remplissait toutes les conditions d'une société à 2000 watts. La consommation d'énergie des ménages interrogés allait de la valeur exemplaire de 1400 watts à 20 000 watts par personne – soit dix fois plus que la valeur souhaitable – avec une moyenne de 4200 watts. Au total, seuls 2% des ménages interrogés se situaient au-dessous du seuil des 2000 watts. Or, même ceux-ci émettaient bien plus d'une tonne de CO₂ et ne répondaient donc pas au modèle des 2000 watts. La majeure partie de l'énergie

ENSEIGNEMENT, FORMATION, RECHERCHE

était utilisée pour le chauffage et la mobilité. C'est dans l'habitat et la mobilité que les chercheurs voient aussi le plus grand potentiel d'amélioration. Les chercheurs estiment que la conversion de la Suisse en une société à 2000 watts est possible, mais elle exige de très gros efforts. Le plus difficile reste encore la réduction des émissions de gaz à effets de serre: la Suisse devrait tirer 80% de son énergie totale de sources renouvelables – et cela non seulement pour l'électricité mais aussi pour le chauffage et la mobilité. Cela exige un aménagement intelligent du territoire qui réduise les besoins en déplacements et des mesures favorisant les comportements respectueux de l'environnement.

www.empa.ch > Actualités > Actualités 2013 > rechercher communiqué du 24 mai 2013

EPFZ: activités en lien avec l'aménagement territorial

Le Réseau ville et paysage (Netzwerk Stadt und Landschaft NSL) de l'EPFZ regroupe les instituts d'urbanisme, Ville du présent, d'architecture du paysage, de l'aménagement du territoire et du paysage et de planification du trafic et des systèmes de transport; 16 chaires y sont représentées. Le professeur Bernd Scholl en a assuré la direction entre août 2011 et août 2013. En 2013, le NSL a organisé la manifestation intitulée «Wird die Schweiz zur Stadt? Lösungen für eine nachhaltige Raumentwicklung (La Suisse se transforme-t-elle en ville? Solutions pour un développement territorial durable)» lors de laquelle, en plus des scientifiques, des conférenciers issus des milieux politiques et économiques se sont exprimés.

La filière de master en développement territorial et systèmes d'infrastructures comportait plus de 70 étudiants en 2013. L'interdisciplinarité constitue son point fort, avec des projets communs à cinq chaires. En 2013, le cœur du programme était consacré au futur développement du quartier en forte extension de Zurich/Affoltern et de la région voisine du Katzensee. Au semestre d'automne 2013, 20 nouveaux inscrits ont rejoint la filière. Les diplômés sont très recherchés et n'ont aucun mal à trouver un emploi. L'encadrement du cursus a été assuré en 2013 par Adrienne Grêt-Regamey, professeure extraordinaire de développement paysager.

Le succès de la maîtrise d'études avancées (MAS) en aménagement du territoire – anciennement post-grade en aménagement du territoire –, à suivre en cours d'emploi, ne se dément pas non plus. En automne 2013, 22 participants étaient inscrits en maîtrise (MAS), quatre en certificat (CAS) et deux en diplôme (DAS), un cursus nouvellement offert. Encadrés par des professionnels expérimentés, ils se sont penchés sur le futur développement de Bienne

et sur l'espace entre les villes du Plateau Soleure et Aarau. La cérémonie de remise des diplômes pour les diplômés du cursus 2011/13 a eu lieu en novembre 2013; le discours officiel a été tenu par Walter Straumann, président de VLP-ASPAN.

Un collège doctoral international encadré par des enseignants de Hambourg, Munich, Stuttgart, Karlsruhe et Vienne existe depuis 2007. Au printemps 2013 s'est ouvert sous son égide le deuxième laboratoire de recherche consacré au thème des paysages issus de transformations urbaines, auquel participent près de 30 doctorants.

La chaire de développement territorial a développé une méthode de relevé des réserves de surfaces affectées à l'urbanisation appelée «Raum+». Elle permettrait d'aboutir, à l'échelle du pays, à une vue d'ensemble comparable de toutes les réserves pertinentes de ce point de vue. Fin 2013, les cantons de Schwytz, St Gall, du Valais, des Grisons, d'Uri, de Schaffhouse, de Thurgovie, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et la région de Wil SG disposaient de telles vues d'ensemble. Sur la base des résultats de ces cantons, la chaire a entrepris une évaluation des réserves sur l'ensemble du territoire national qui a été présentée en juin 2013 lors d'une journée d'étude sur le développement vers l'intérieur. Lors de celle-ci, des conférenciers issus des milieux scientifique, économique, administratif et politique ont tiré un bilan critique sur la question du développement vers l'intérieur en Suisse et présenté à l'aide de projets concrets comment il peut être mis en œuvre.

La chaire de développement territorial est également à l'origine d'un projet européen INTERREG portant sur le développement territorial et ferroviaire le long de la transversale nord-sud entre Rotterdam et Gênes (CODE 24). Une vingtaine de partenaires allemands, néerlandais, italiens et suisses y sont impliqués. L'EPFZ (chaire

de développement territorial), le Comité du Gothard et l'Office fédéral du développement territorial ARE y participent du côté helvétique. Le but est de promouvoir l'aménagement et les infrastructures du principal corridor reliant le nord et le sud de l'Europe et d'identifier les espaces où il faut agir. Une conférence sur ce projet s'est tenue en automne 2013 à l'EPFZ. La manifestation de clôture aura lieu à Mannheim en 2014.

NSL Réseau Ville et Paysage: www.nsl.ethz.ch

Master Raumentwicklung- und Infrastruktursysteme: www.re-is.ethz.ch

MAS Raumplanung: www.masraumplanung.ethz.ch
Doktorandenkolleg: www.forschungslabor-raum.info

Raum+: www.raumplus.ethz.ch

Interreg-Projekt Nord-Süd-Transversale Rotterdam-Genua : www.code-24.eu

Journée d'étude «Innenentwicklung Schweiz», toutes les conférences en vidéo: www.innenentwicklung.ethz.ch

EPFL: donner plus de poids à l'aménagement du territoire

La faculté de l'environnement naturel, architectural et construit ENAC a approfondi en 2013 sa réflexion sur le rôle du territoire dans la faculté et comment il pourrait être consolidé dans la formation et la recherche. Aucune décision n'a été encore prise, mais une réorganisation institutionnelle pourrait permettre de clarifier les questions soulevées.

Aujourd'hui, les étudiants de la faculté ENAC sont introduits à la gestion du territoire à travers le mineur en développement territorial et urbanisme, qu'ils peuvent choisir dans le cadre de leurs études de master. Plusieurs unités d'enseignement et ateliers qui se penchent sur des enjeux d'organisation du territoire leur sont également proposés. La formation d'architecte est renforcée sur les questions de territoire puisqu'un atelier d'urbanisme est désormais proposé dans le cursus.

L'Institut de l'urbain et du territoire INTER de la faculté ENAC regroupe six laboratoires ayant pour point commun le territoire. Ces laboratoires travaillent sur des questions de transports, de mobilité, d'habitat, d'environnement naturel et construit, de développement urbain et d'énergie. En 2013, l'EPFL a signé une convention de recherche avec l'Office fédéral du développement territorial ARE et convenu de plusieurs programmes de recherche avec les CFF.

En 2013, le projet de recherche intitulé «PostCarWorld: A Trans-Disciplinary Multi-Dimensional Stimulation» a été lancé sous la direction de Jacques Lévy (EPFL). Ce projet doit permettre aux chercheurs de développer des méthodes de simulation quantitative et qualitative pour explorer à quoi pourrait ressembler un monde sans voiture. L'EPFZ et l'Université de la Suisse italienne USI participent également à ce projet interdisciplinaire.

www.epfl.ch

Haute école technique de Rapperswil: plus d'étudiants

En septembre 2013, 42 étudiants ont commencé un cursus de bachelor en aménagement du territoire à la Haute école technique de Rapperswil, soit presque autant qu'en 2012, qui fut une année record. La même année, 29 étudiants ont achevé avec succès leurs études de bachelor dans ce domaine. La plupart des diplômés ont travaillé sur des tâches concernant la commune partenaire de Wettingen AG. La commune partenaire du cursus de l'année académique 2013/2014 est la ville de Schaffhouse; à partir du semestre d'automne 2014, cela sera le tour de celle d'Aarau. L'augmentation du nombre d'étudiants a nécessité l'engagement d'enseignants supplémentaires dans les domaines de la planification des transports et des instruments d'aménagement du territoire. Une procédure de

nomination est en cours dans le domaine de l'urbanisme et une chaire pour l'aménagement du territoire sera probablement mise au concours fin 2014.

L'offre d'études de la filière MSE en Public Planning a été davantage centrée sur les aspects interdisciplinaires et l'étude de projets. Actuellement, 34 étudiants préparent un MSE en Public Planning, dont 13 débutants en automne 2013/printemps 2014.

Fin février 2013, Kurt Gilgen a quitté l'Institut pour le développement territorial IRAP pour prendre sa retraite. Fondateur de l'IRAP, il en assurait la direction entre 2000 et 2010, avant de céder son poste à Andreas Schneider pour se vouer à nouveau entièrement à la recherche. Kurt Gilgen s'est principalement consacré au conseil des pouvoirs publics, à l'élaboration de matériel d'enseignement et à la question de la durabilité dans l'aménagement du territoire.

www.hsr.ch

www.irap.ch

Masterstudium Public Planning:

www.msengineering.ch

L'Arc jurassien comme laboratoire de recherche

Dans le cadre de SwissLAB 2013 qui s'est tenu en juin à La Chaux-de-Fonds, des jeunes scientifiques se sont penchés pendant trois jours sur le développement régional de l'Arc jurassien. Les thématiques abordées étaient les dynamismes économiques et les ressources naturelles ainsi que les méthodes de planification et les modes de gouvernance de cette région, dont le territoire frontalier de la Franche-Comté fait aussi partie. SwissLAB est une plateforme de mise en réseau destinée aux doctorants, aux étudiants, aux jeunes chercheurs et aux professionnels des domaines de l'économie, des sciences sociales et environnementales, actifs dans les domaines du développement régional

et territorial. SwissLAB est organisé par l'OEPR, la Société suisse d'études pour l'organisation de l'espace et de la politique régionale. Le colloque était soutenu par plusieurs hautes écoles suisses.

www.rorep.ch

Travaux de recherche primés

Deux travaux de recherche en rapport avec l'aménagement du territoire ont été primés à titre d'investigations importantes pour la société. Les Académies suisses des sciences ont récompensé le projet des EPF «Mountland», consacré aux répercussions du changement climatique sur les prestations écosystémiques. Les effets des changements climatiques sur la production de denrées alimentaires, la protection contre les dangers naturels et la biodiversité dans les régions de montagne ont été étudiés sous la direction de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL. Un des résultats du projet met en évidence que les méthodes et les instruments d'aménagement du territoire peuvent aussi être judicieusement utilisés en sylviculture et en agriculture – par exemple la définition de catégories spatiales sur la base d'un processus de planification participatif. Oliver Streiff, juriste et architecte EPF, a reçu un prix pour sa thèse intitulée «Baukultur als regulative Idee einer juristischen Prägung des architektonischen Raums – Impulse für Neuerungen im raumwirksamen Recht», dans laquelle il montre que les normes de droit actuelles ne semblent plus appropriées aussi bien au niveau des processus de transformation de l'environnement bâti qu'au niveau des solutions juridico-politiques.

www.wsl.ch > et faire une recherche sous le terme de Mountland

PNR 61 «Gestion durable de l'eau»

Le Programme national de recherche 61 «Gestion durable de l'eau» élabore des bases et des méthodes scientifiques pour

une gestion durable des ressources hydrologiques. S'adressant à la Confédération, aux cantons, aux communes et aux spécialistes de l'économie et de la gestion des eaux, quatre synthèses thématiques sont élaborées sur la base de travaux de recherche spécifiques. Elles portent les titres suivants:

- «Eléments de base concernant les ressources hydriques et la gestion de l'eau»
- «La gestion des ressources en eau face à la pression accrue de son exploitation»
- «Ressources en eau et infrastructures: approvisionnement et évacuation hydrique en contexte urbain»
- «Principes pour une gestion efficace et durable de l'eau»

En outre, une synthèse globale destinée au grand public est en voie d'élaboration. Les quatre synthèses thématiques ont été approfondies en 2013 lors d'un colloque. www.nfp61.ch

PNR 65 «Nouvelle qualité urbaine»

Le PNR 65 vise à développer des méthodes innovantes et réalisables à long et moyen terme de développement urbain et de rénovation urbaine susceptibles de mener à une «nouvelle qualité urbaine». Cinq groupes de recherche ont présenté leurs projets lors d'une manifestation qui s'est tenue en 2013 à Lausanne. Au vu des résultats, le Comité de direction souhaite élaborer deux rapports de synthèse montrant avec quelles stratégies et instruments cette «nouvelle qualité urbaine» peut être atteinte. Ces rapports devraient être disponibles en 2015.

www.nfp65.ch

PNR 68 «Utilisation durable de la ressource»

Le PNR 68 vise à élaborer des bases pour des processus décisionnels politiques qui prennent en compte les fonctions écolo-

giques et économiques du sol et mènent à une gestion durable de celui-ci en tant que ressource. Le thème central 4 intitulé «Information géographique et cartographie» est particulièrement intéressant du point de vue de l'aménagement du territoire. Il étudie aussi les incitations fiscales et les instruments liés à l'économie de marché pour une gestion durable du sol (projet «compensation des plus- et moins-values foncières»). D'autres thèmes sont le pilotage du développement du milieu bâti (projet «mitage») et une plateforme de décision pour une utilisation durable du sol (projet «plateforme de décision»). Les projets de recherche ont été lancés en 2013.

www.nfp68.ch

FORÊT

Défrichements à des fins d'urbanisation – improbables

En 2013, VLP-ASPAN a rédigé un avis de droit pour le canton de Zurich sur la problématique des défrichements à des fins d'urbanisation. Le canton de Zurich envisageait de classer en zone à bâtir et d'urbaniser une surface forestière à Kloten-Balsberg. La question de savoir si des forêts pouvaient être défrichées pour le développement urbain s'était déjà posée dans le cadre de la Politique forestière 2020 et dans le cas du projet «Waldstadt Bremer» à Berne (voir chapitre Développement urbain). Le Conseil fédéral a approuvé la Politique forestière 2020 en 2011; celle-ci a pour objectif de conserver pour l'essentiel les forêts dans leur étendue et leur répartition actuelles. Les rares exceptions sont réglées dans la loi sur les forêts. Dans son avis de droit, VLP-ASPAN a montré que depuis de nombreuses années, le Tribunal fédéral n'autorisait que très rarement les défrichements à des fins d'urbanisation. Il a confirmé sa pratique restrictive dans un arrêt de 2010 portant sur le développement urbain dans la commune richement boisée d'Ascona (TI). Les défrichements sont, à la rigueur, possibles pour compléter certains quartiers, comme l'a montré le cas de la commune genevoise de Chêne-Bougeries; il s'agissait là toutefois d'une très petite surface boisée de 2340 m², qui plus est située en zone à bâtir. Ce cas n'a donc rien de comparable avec les grands projets de Kloten-Balsberg ou de Waldstadt Bremer. En outre, la genèse de la loi sur les forêts montre elle aussi que des défrichements à vaste échelle pratiqués à des fins d'urbanisation ne peuvent pas être réalisés à l'aune de la loi en vigueur, et cela même à l'issue d'une pesée des intérêts complète effectuée dans le cadre de la planification directrice.

www.VLP-ASPAN.ch > Thèmes > Aménagement du territoire et forêt

Entrée en vigueur de la loi révisée sur les forêts

Les modifications de la loi sur les forêts décidées par le Parlement et de l'ordonnance sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2013. La loi révisée maintient le principe selon lequel tout défrichement doit être compensé en nature sous forme de reboisement dans la même région. Cependant, il est dorénavant envisageable de remplacer un reboisement dans la même région par d'autres mesures destinées à protéger la nature et le paysage ou à épargner des terres agricoles. Il sera notamment possible de créer une prairie sèche ou d'assurer le maintien d'une surface d'assolement. Par ailleurs, les cantons peuvent désormais fixer des limites statiques à la forêt en dehors des zones à bâtir, dans les régions où ils veulent empêcher la progression de l'aire forestière. Ainsi les surfaces conquises par la forêt en dehors de ces limites pourront ne pas être considérées comme forêt et être défrichées sans autorisation.

www.bafu.admin.ch > Thèmes > Forêt et bois > État de la forêt > Surface forestière

FUSION DE COMMUNES

Encore 56 communes en moins

La tendance aux fusions de communes se poursuit. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Suisse ne compte plus que 2352 communes, soit 56 de moins que l'année précédente et un cinquième de moins qu'en 2000. La majeure partie des fusions entrées en vigueur au début de l'année 2014 ont eu lieu dans le canton de Berne, où 25 communes se sont regroupées pour n'en former plus que huit; parmi elles, sept communes ont uni leur destinée à celle de Fraubrunnen. Dans le canton du Tessin, 15 communes ont fusionné en trois entités. Ainsi, sept communes ont rejoint celle de Lugano, laquelle a vu sa superficie doubler du jour au lendemain. Selon la liste historisée des communes établie par l'Office fédéral de la statistique OFS, d'importants regroupements ont également eu lieu dans le canton des Grisons, où 13 petites communes ont fusionné pour donner naissance à la nouvelle commune d'Ilanz/Glion, ainsi que dans le canton de Soleure, où dix communes se sont regroupées en une nouvelle entité baptisée Buchegg. Dans le canton d'Argovie, six communes ont fusionné pour n'en former que trois au 1^{er} janvier.

La Suisse a atteint un maximum de 3146 communes en 1860. En 1960, leur nombre était encore de 3095. Depuis deux décennies, on assiste à une accélération de la tendance à des communes moins nombreuses mais plus grandes. Une liste de l'OFS répertoriant les modifications annoncées le confirme. Cette liste contient près de 240 communes menant des discussions en vue d'une fusion, principalement dans les cantons de Vaud, du Tessin, des Grisons et de Berne.

www.statistik.admin.ch > Infothèque > Nomenclatures > Répertoire officiel des communes de Suisse > Liste historisée des communes de la Suisse

GÉOINFORMATION

Les premiers cadastres RDPPF sont en ligne

L'utilisation de la propriété foncière est soumise à une multitude de lois, d'ordonnances et de règlements engendrant des limitations. En 2009, le Conseil fédéral a décidé de réaliser, en collaboration avec les cantons, un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière RDPPF. Ce cadastre doit rassembler toutes les informations concernant les restrictions publiques à la propriété foncière. Dans une première étape, il s'agira de restrictions dérivant de lois et de prescriptions diverses, par exemple dans le domaine de l'aménagement du territoire, des chemins de fer et des routes nationales, de la protection des eaux, du bruit, des forêts ou des sites pollués. L'objectif du cadastre est de renforcer la sécurité juridique dans le domaine de la propriété foncière. Le 24 janvier 2014, les cinq premiers cantons pilotes (sur huit) ont mis en ligne leur géoportail RDPPF: Berne, Neuchâtel, Nidwald, Thurgovie et Zurich. Dans ces cantons, il est désormais possible d'accéder sur Internet directement au cadastre RDPPF pour l'ensemble ou une partie du territoire. Les propriétaires fonciers, les acteurs du marché immobilier et les autorités y trouveront les principales restrictions relatives à une parcelle. Les cantons du Jura et d'Obwald ouvriront leur géoportail RDPPF dans le courant de l'année 2014; Genève suivra en 2015. Les cantons restants s'y mettront dès 2016. À la fin de 2016, le cadastre RDPPF sera disponible pour l'ensemble du territoire national.

Pour la majorité des cantons, le traitement numérique des données nécessaires pour le cadastre requiert un effort important. En 2013, VLP-ASPAN et la Conférence suisse des aménagistes cantonaux ont organisé conjointement un séminaire consacré aux expériences et aux difficultés de mise en œuvre rencontrées par les cantons pilotes. www.cadastre.ch

HARMONISATION DU DROIT

Harmonisation de la terminologie de la construction

Le droit de la construction en Suisse est réglé au niveau cantonal. Il en résulte que les notions de distance à la limite, de hauteur des bâtiments ou d'indice d'utilisation au sol ne sont pas comprises partout de la même façon. Les définitions et les méthodes de mesure diffèrent d'un canton à l'autre, voire d'une commune à l'autre. Cette diversité entraîne des coûts élevés pour l'économie: une étude de la Confédération les a estimés à 2,5 milliards de francs par année. Lors de tout projet de construction, maîtres d'ouvrage, investisseurs et architectes doivent en effet constamment établir quelles sont les méthodes de mesure applicables sur place. L'exigence d'harmoniser la terminologie dans le domaine de la construction est donc légitime. Au niveau fédéral, des interventions ont été déposées en faveur d'une loi fédérale sur l'harmonisation des notions et des méthodes de mesure dans les prescriptions de construction. À une solution sur le plan fédéral, les cantons préfèrent toutefois juguler le foisonnement réglementaire par le biais d'un accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine de la construction AIHC. Cet accord uniformise 30 notions relevant de la construction, telles que les hauteurs, les distances et les étages, sur la base des normes SIA 421 «Aménagement du territoire – Mesures de l'utilisation du sol» et 423 «Dimensions des bâtiments et distances aux limites». Une traduction française de ces deux normes est disponible depuis 2013. À ce jour, 14 cantons ont adhéré à l'AIHC: Argovie, Berne, Bâle-Campagne, Fribourg, Grisons, Lucerne, Neuchâtel, Obwald, Schaffhouse, Soleure, Schwytz, Thurgovie, Uri et Zoug. D'autres cantons préparent leur adhésion. Les cantons qui adhèrent à l'AIHC s'engagent à reprendre ses définitions et ses modes de mesures dans leur droit de l'aménage-

ment du territoire et des constructions. La convention est d'ores et déjà en vigueur dans 13 cantons – elle entrera en vigueur dans le canton de Zoug au début de 2015. L'Autorité intercantonale sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction AIHTC est responsable de l'exécution de l'AIHC.

www.dtap.ch/konkordate/ivhb.aspx

Modèles uniformes de représentation et de données

L'Institut pour le développement territorial IRAP de la Haute École technique de Rapperswil HSR a publié en 2013 des recommandations pour les modèles de représentation et de données dans les plans d'affectation. Il s'agit là d'une contribution supplémentaire à l'harmonisation des définitions et des méthodes de mesure dans le domaine de l'aménagement du territoire en Suisse. À l'origine, les travaux étaient envisagés comme des projets de nouvelles normes SIA et ont été partiellement mis en consultation auprès des milieux spécialisés. Au vu de la multiplicité des instruments de planification utilisés dans les différents cantons, l'IRAP ne défend pas forcément un code de «meilleures pratiques» à travers ses recommandations, mais propose des solutions et des règles. Les recommandations suivantes peuvent être consultées sur le site Internet de l'IRAP (en allemand):

- 1: Plans d'affectation – modèle de représentation
- 2: État de l'équipement, état des terrains constructibles – modèle de représentation
- 3: Concept de transports et plan directeur des transports – modèle de représentation
- 4: Concept énergétique et plan directeur de l'énergie – modèle de représentation
- 5: Programme d'équipement – modèle de représentation
- 6: Couleurs et figurés

MARCHÉ IMMOBILIER, CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

7: Couvertures – exemples de plans avec légendes et en-têtes de plans

8: Plans d'affectation – modèles de données UML et INTERLIS 2

9: Plans d'équipement – modèles de données UML et INTERLIS 2

La recommandation 1 – censée à l'origine devenir la norme SIA 424 «Plans d'affectation généraux» – a servi de base aux modèles de géodonnées minimaux dans le domaine des plans d'affectation de la Confédération. Ainsi, elle trouvera du moins partiellement sa place dans la pratique.

www.irap.ch > Projets > Bases et méthodes > IRAP-Empfehlung (en allemand)

www.irap.ch > Projets > Bases et méthodes pour l'aménagement du territoire

Les logements à prix modérés dans l'agenda politique

La pénurie de logements à prix modérés affectant certaines régions urbaines et périurbaines figurait en 2013 dans l'agenda politique. Ce thème était porté autant par les milieux politiques de gauche que par les partis bourgeois. Au cours de la session d'été du Parlement fédéral, deux motions signées par des parlementaires des partis du centre ont été déposées en faveur de la construction de logements d'utilité publique. La motion du conseiller national soleurois PLR Kurt Fluri demande de modifier la loi sur l'aménagement du territoire LAT de sorte que les revenus issus du prélèvement de la plus-value, acceptée par le peuple le 3 mars 2013, puissent être aussi utilisés au profit de la construction de logements d'utilité publique. Cela permettra aux coopératives de construction d'affirmer leur position sur le marché. La motion du conseiller national grison PDC Martin Candinas demande de compléter l'article «Buts» de la LAT pour encourager la construction de logements d'utilité publique.

Le Conseil fédéral a recommandé de rejeter les motions. Il a indiqué avoir pris en compte les préoccupations de leurs auteurs, puisqu'il a mené une discussion au sujet de la libre circulation des personnes et du marché du logement lors de sa séance du 15 mai 2013 et chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC d'examiner différentes mesures destinées à encourager la construction de logements d'un bon rapport qualité-prix. Une des mesures examinées concerne justement l'utilisation du prélèvement sur la plus-value pour promouvoir la construction de logements à loyer modéré; une autre consiste à compléter l'article «Buts» dans la LAT. Ces examens seront effectués en vue de la deuxième étape de la révision de la LAT.

Au cours de sa discussion au sujet de la libre circulation des personnes et du marché du logement, le Conseil fédéral a ainsi relevé que la majorité de la population suisse dispose de logements de qualité et d'un prix abordable et qu'il n'y a pas urgence à prendre des mesures immédiates. Il a néanmoins admis que dans certaines villes et agglomérations, la situation des personnes en quête d'un logement est difficile. Il convient donc d'adapter les programmes d'encouragement actuels de manière mesurée et de renforcer la construction de logements d'utilité publique. En 2013, la politique de la Confédération en matière de logement visait à maintenir les investissements privés et l'activité dans le domaine de la construction à un niveau élevé. Le Conseil fédéral a rejeté l'idée d'intervenir sur le marché par des interdictions et des limitations.

Le monitoring annuel «Libre circulation des personnes et marché du logement» effectué par la Confédération montre qu'il n'y a pas de rapport direct entre l'immigration et l'évolution des prix. L'année 2012 a ainsi connu la plus forte augmentation de ménages locataires étrangers en Suisse septentrionale et orientale, sans que celle-ci entraîne des répercussions excessives sur les loyers.

Le thème du logement a également été abordé lors d'une journée d'étude organisée en automne par l'Office fédéral du logement OFL autour de la question «La hausse des loyers est-elle due à la libre circulation des personnes?». Les conférenciers ont souligné une fois de plus que l'évolution des prix sur le marché du logement ne s'explique pas uniquement par la croissance de la population et l'immigration. Un contexte économique favorable, la faiblesse des taux d'intérêt, l'évolution de la démographie et des besoins en matière de logement sont des facteurs d'influence tout aussi importants.

Dialogue sur la politique du logement

Suite à sa discussion au sujet de la libre circulation des personnes et du marché du logement, le Conseil fédéral a lancé en mai un «dialogue en matière de politique du logement» avec les cantons et les villes afin de renforcer la construction de logements d'utilité publique et de déterminer le besoin d'agir sur le plan régional. Un groupe de travail a été fondé d'entente avec la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique CDEP et l'Union des villes suisses UVS. Il comprend des représentants de la Confédération, des cantons de Zurich, Genève, Zoug, Fribourg, Vaud et Argovie ainsi que

des villes de Zurich, Bâle, Lucerne, Nyon, Wädenswil et Lugano. Il est dirigé par Ernst Hauri, directeur de l'Office fédéral du logement OFL.

Le groupe de travail a présenté un rapport intermédiaire à la fin de l'année 2013. Ce rapport confirme le point de vue de la Confédération selon lequel il existe, en ce qui concerne le marché du logement, un écart entre les indicateurs du marché et la perception de certaines parties du public. L'approvisionnement en logements est dans l'ensemble assuré. Le groupe de travail soutient le choix du Conseil fédéral d'influencer le marché du logement par des incitations plutôt que par des interdictions – par exemple avec des consignes

destinées à améliorer la transparence en ce qui concerne les hausses de loyer ainsi que des mesures d'aménagement du territoire permettant d'augmenter la marge de manœuvre des communes, par exemple un droit de préemption pour les communes et l'utilisation de terrains fédéraux inutilisés.

Mesures fédérales

Après avoir pris connaissance du rapport intermédiaire, le Conseil fédéral a annoncé en janvier 2014 quelles mesures doivent être approfondies. Il faut ainsi examiner

- dans quelles conditions il est possible d'accorder aux communes un droit de préemption en faveur de la



- construction de logements à prix modérés ou d'utilité publique;
- comment les terrains inutilisés de la Confédération (p. ex. de l'armée) ou d'entreprises qui lui sont liées (p. ex. les CFF) peuvent être utilisés pour la construction de logements à prix modérés;
 - comment la construction de logements à prix modérés peut être encouragée par le biais de la LAT, soit par le biais d'un article concernant les buts, soit par un passage relatif à l'utilisation de la taxe sur la plus-value en faveur de la construction de logements à loyer modéré.

Le Conseil fédéral souhaite également procéder à une modification du code des obligations CO afin d'améliorer la transparence en cas d'augmentation du loyer: le projet prévoit qu'à l'avenir, l'indication du précédent loyer et la justification d'une éventuelle augmentation seront obligatoires dans toute la Suisse lors d'un changement de locataire. En outre, à partir du 1^{er} juillet 2014, le bailleur devra déduire les subventions reçues pour un assainissement énergétique lors du calcul du nouveau loyer.

D'autres mesures ont déjà été mises en œuvre: depuis 2014, les maîtres d'ouvrage d'utilité publique peuvent utiliser des prêts à taux préférentiels du Fonds de roulement non seulement pour investir dans des constructions, mais également pour acquérir des terrains. En outre, les conditions pour les emprunteurs sont plus flexibles. L'achat de terrains à bâtir par les maîtres d'ouvrage d'utilité publique est ainsi facilité.

www.bwo.admin.ch > Thèmes > Politique du logement

Boîte à outils pour des logements à prix modérés

Mandatée par l'Office fédéral du logement OFL, l'étude intitulée «Logements à prix modérés à l'aide de mesures d'aménagement du territoire?» montre qu'un instrument donné ne peut, à lui seul, être garant de succès. Cinq instruments en faveur de logements à prix modérés ont été analysés: (1) le bonus d'utilisation du sol (comme système d'incitation), (2) la part de logements à prix modérés fixée dans le plan d'affectation, (3) l'accroissement du potentiel de logements pouvant être construits au moyen de classements en zone à bâtir ou de l'élévation de l'indice d'utilisation du sol, (4) la limitation du nombre de résidences secondaires dans les villes et les agglomérations, (5) l'affectation des produits de la taxe sur la plus-value à la promotion de logements à prix modérés. Selon cette étude, tous ces instruments peuvent contribuer à améliorer l'offre de logements à prix modérés, mais leur efficacité est limitée et dépend fortement de la situation locale. Il convient donc d'examiner pour chaque cas quels instruments sont les plus appropriés et si des mesures éprouvées comme l'encouragement des coopératives peuvent être envisagées.

Afin d'aider les communes à trouver les mesures appropriées, l'OFL a publié à la fin de l'année 2013 une brochure intitulée «Logements à prix avantageux – boîte à outils destinée aux villes et aux communes». Cette boîte à outils présente dix instruments communaux et s'adresse avant tout aux communes qui ont peu d'expérience en matière d'encouragement de logements à prix avantageux. On y explique comment une commune peut créer davantage de logements à prix modérés en influençant le marché immobilier (par le biais d'exigences légales ou en matière d'aménagement), en s'engageant financièrement (p. ex. en remettant

des terrains communaux à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique) ou en communiquant avec les acteurs du marché du logement. La boîte à outils indique quel instrument convient à quel contexte particulier et pour quelles intentions concrètes. Cinq communes ayant mis en œuvre ces mesures sont citées en exemple: Nyon VD, Küsnacht ZH, Rüschlikon ZH, Ftan GR et Meggen LZ.

www.bwo.admin.ch > Documentation > Rapports de recherche

Pénurie de logements pour aînés dans les centres des villages

La part des personnes âgées ne cesse d'augmenter en Suisse. Cette évolution est particulièrement problématique pour les communes rurales, car elles ne disposent pas de logements appropriés pour les habitants âgés qui veulent quitter leur maison individuelle devenue trop grande. La situation dans le canton de Zurich, présentée dans un rapport publié en mai 2013 par la Banque cantonale de Zurich, illustre de manière exemplaire ce problème. Le canton s'attend à un accroissement de la demande de logements appropriés pour des couples ou des célibataires âgés. Du fait de l'augmentation de l'espérance de vie, un grand nombre de personnes restent en bonne santé jusqu'à un âge avancé et demeurent le plus longtemps possible dans leur maison individuelle, raison pour laquelle le changement de main d'une génération à l'autre se fait de plus en plus tard. Dans le canton de Zurich, les aînés qui vivent dans des maisons individuelles occupent une surface habitable supérieure à la moyenne – plus de 70 m² à partir de 60 ans – et ont des exigences élevées lorsqu'ils veulent déménager dans un appartement. Ils cherchent des logements situés à courte distance de marche du centre du village, qui doit faire fonction de lieu de rencontre et offrir des magasins, des cabinets médicaux et des transports

publics. Les aînés ne veulent pas perdre leur environnement social habituel. Actuellement, l'offre susceptible de répondre à cette demande est limitée. Très peu de nouveaux appartements de 2 à 3,5 pièces ont été construits ces dernières années dans les communes zurichoises possédant une part importante d'aînés habitant dans des maisons individuelles. Des offres spéciales pour les aînés existent dans les agglomérations urbaines telles que Zurich, mais pas là où la plupart d'entre eux habitent actuellement.

ZKB, Immobilien aktuell 1/2013

«Blocages» liés à la rénovation dans les propriétés par étages

La propriété par étages PPE existe en Suisse depuis 1965. Il s'avère que ces dernières années, cette forme de propriété est devenue plus fréquente. Vu la difficulté de trouver des majorités de propriétaires prêts à investir dans la rénovation, cette forme de propriété a malheureusement pour corollaire d'empêcher, voire de repousser des rénovations nécessaires. Les parties communes des unités en PPE – toit, façades, chauffage, gros œuvre – représentent deux tiers de la valeur de l'immeuble et donc du capital investi. Les fonds de rénovation dans lesquels les propriétaires versent régulièrement de l'argent sont souvent trop

peu dotés en capital. Dans une réponse à une interpellation parlementaire, le Conseil fédéral confirme que la rénovation des immeubles détenus en PPE peut susciter des difficultés et que les problèmes risquent de se multiplier. Les acheteurs de PPE et les communautés des propriétaires de PPE ont rarement conscience de ce que leur acquisition implique en termes de rénovations et de financements à prévoir. Le Conseil fédéral estime cependant qu'une intervention sur le plan législatif n'est pas nécessaire. Il juge également peu pertinentes les propositions de supprimer la majorité qualifiée ou d'obliger les propriétaires à verser suffisamment d'argent dans le fonds de rénovation. Il renvoie par



NATURE ET PAYSAGE

contre à une boîte à outils mise au point par la Haute école de Lucerne qui devrait être disponible au printemps 2014. Proposant des instruments pour développer des stratégies à long terme pour l'exploitation, l'entretien et la rénovation d'immeubles détenus en PPE, elle contribuera à éviter un « blocage » des rénovations dans ce domaine.

www.hslu.ch > Technik & Architektur > Forschung & Entwicklung > Architektur > Typologie & Planung...

Le plan d'action Biodiversité prend forme

Selon l'Office fédéral de l'environnement OFEV, un tiers des espèces indigènes sont menacées. En 2012, le Conseil fédéral a formulé dix objectifs stratégiques dans la Stratégie Biodiversité Suisse. Afin de conserver la biodiversité à long terme dans notre pays, un projet de plan d'action précisant les mesures concrètes pour atteindre chaque objectif a été présenté. Ce plan d'action a été élaboré dans le cadre d'un processus participatif: plus de 600 représentants de la Confédération, des cantons, des communes, de l'économie, de l'agriculture et de la sylviculture, de la formation, de la recherche et d'organisations, ont travaillé en 2013 sur le plan d'action lors d'ateliers. Parmi les innombrables propositions formulées, la Confédération a retenu 110 mesures prioritaires. Elles concernent la sylviculture, la chasse et la pêche, le tourisme, la production d'énergie, l'aménagement du territoire et l'économie. Le plan d'action, accompagné des explications relatives au financement et aux adaptations législatives requises, sera probablement mis en consultation au printemps 2014.

naturschutz.ch > News-Biodiversität > chercher la news du 30.12.2013

La population attache une grande importance à la biodiversité

Après 2009 et 2010, l'institut de recherche gfs.bern a publié en 2013 son troisième rapport sur la perception de la biodiversité en Suisse. Ce rapport se base sur une enquête représentative menée auprès de personnes adultes. Un grand nombre d'entre elles jugent important de s'engager personnellement pour la biodiversité. Elles le font de préférence lors des travaux de jardinage et en veillant au respect de la biodiversité lors de leurs activités de loisirs et de leurs achats. Les mesures politiques proposées par la Confédération dans

son projet de plan d'action Biodiversité reçoivent aussi une large adhésion. 91% des personnes interrogées approuvent la déclaration selon laquelle l'agriculture doit davantage respecter la biodiversité. Une proportion à peu près semblable des sondés trouve que la planification d'installations de production d'énergie renouvelable doit tenir compte des zones naturelles, que l'offre de produits biologiques doit être améliorée et qu'il faut créer des surfaces dédiées à la biodiversité dans les agglomérations. Une majorité des personnes interrogées a une image positive de l'état de la biodiversité. La nécessité de conserver la biodiversité est cependant incontestée. Les sondés la justifient avant tout par un devoir moral envers les générations futures ou la nature.

www.gfsbern.ch > Suchbegriff «Biodiversität»

Analyse de la perception du paysage

Quelles sont les qualités du paysage suisse? Comment la population apprécie-t-elle l'état de ce paysage? C'est à de telles questions que se consacre le programme Observation du paysage suisse OPS lancé en 2008 par l'Office fédéral de l'environnement OFEV. Publié en 2010, le premier rapport intermédiaire OPS se concentrait sur les aspects physiques du paysage; le deuxième rapport, paru en 2013, intègre les aspects de la perception du paysage. Un sondage écrit auquel ont participé 2'814 ménages montre que les habitants des zones rurales trouvent le paysage de leur commune de résidence plus beau et plus authentique que les habitants de communes suburbaines. La qualité du paysage est également appréciée plus positivement dans les villes centres que dans les communes suburbaines, où il semble que la mutation rapide du paysage dans les dernières décennies a laissé des traces. Les résultats du programme OPS indiquent en outre que les émissions lumineuses conti-

nent d'augmenter en Suisse. Les surfaces bénéficiant de l'obscurité nocturne diminuent, notamment sur le Plateau et dans le Jura, où on ne trouve plus de nuit vraiment noire. Pour la première fois, le programme s'est penché sur les «zones sans installations»: seul un quart du territoire est encore exempt de tout élément artificiel tel que construction ou installation. Ces zones sont situées principalement dans l'arc alpin; elles ne représentent plus qu'environ 2% de la superficie totale du Jura et moins de 0,5% de celle du Plateau. www.bafu.admin.ch/umwelt > Thèmes > Paysage

Législation sur la protection des eaux contestée

La loi révisée sur la protection des eaux, en vigueur depuis 2011 seulement, reste vivement discutée, avant tout dans le milieu agricole et au Parlement. À l'origine des débats, la disposition qui impose de délimiter le long des cours d'eau un espace réservé aux eaux où l'exploitation est limitée. Cet espace réservé aux eaux sert à conserver leur fonction naturelle, à permettre leur utilisation et à garantir la protection contre les crues. Les milieux agricoles en particulier contestent la largeur minimale définie par l'ordonnance et se plaignent de pertes de terres cultivables. Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, des initiatives cantonales en vue d'un assouplissement des dispositions ont été lancées dans huit cantons et plusieurs interventions sur ce thème ont été déposées au Parlement. Fin septembre 2013, le Conseil national a approuvé une motion du conseiller national lucernois PDC Leo Müller qui préconise de modifier la loi sans attendre. Si le Conseil des États suit le Conseil national (probablement en 2014), le Conseil fédéral sera chargé de modifier la législation sur la protection des eaux de façon à autoriser des dérogations à la largeur minimale de l'espace réservé aux eaux.

La question de la protection des eaux suscite des remous depuis quelques années déjà. En 2006, la Fédération suisse de pêche FSP avait lancé l'initiative populaire «Eaux vivantes». Celle-ci exigeait, avec l'appui des organisations environnementales, qu'un nouvel article sur la renaturation des eaux altérées soit ajouté dans la Constitution. En décembre 2009, les Chambres fédérales ont adopté la révision de la loi sur la protection des eaux. Les pêcheurs s'étaient montrés prêts à un compromis et avaient retiré leur initiative. La délimitation de l'espace réservé aux eaux était un élément central de ce compromis. Celui-ci prévoyait surtout que seuls 4'000 des 15'000 kilomètres de cours d'eau fortement aménagés seront revitalisés.

Peu de temps avant la décision du Conseil national en 2013, le docteur en droit constitutionnel Kurt Nuspliger a indiqué dans un avis de droit réalisé sur mandat de la FSP que le compromis sur la protection des eaux décidé par le Parlement ne devrait pas être modifié tant que la loi n'a pas été soumise à l'épreuve de la pratique. Il fonde son avis sur le principe de la bonne foi en lien avec la prise en compte de l'action de l'État ainsi que sur la sécurité du droit et de la planification.

www.bafu.admin.ch Page d'accueil > Protection des eaux

Le paysage des parcs suisses s'agrandit

La Confédération encourage les initiatives régionales visant la création et la gestion de parcs d'importance nationale avec des aides financières et avec le label «Parc». En 2013, elle a décidé de soutenir financièrement la création de trois nouveaux parcs naturels régionaux dans le Neckertal SG, le canton de Schaffhouse SH et la région du Simplon VS. Les demandes d'aides financières déposées par les cantons du Valais, de Saint-Gall et de Schaffhouse ont été approuvées, après que l'Office fédéral de

l'environnement OFEV a procédé à un examen des plans de gestion élaborés par les organes responsables des parcs. Ces plans expliquent comment la légitimité du parc se justifie, détaillent les phases de création et d'exploitation et énumèrent les mesures destinées à promouvoir une économie durable et valoriser la nature et le paysage. Les trois candidats disposent maintenant de quatre ans au maximum pour obtenir le label «Parc» de la Confédération. Le projet de parc de Schaffhouse présente deux particularités: premièrement, plusieurs communes allemandes y sont associées, ce qui en fait le premier projet de parc transfrontalier; deuxièmement, ce parc serait le premier parc naturel régional créé en vue de préserver et développer la flore et la faune indigènes typiques du Plateau suisse. Le projet du Neckertal englobe les paysages naturels et ruraux intacts et les habitats dispersés de cette région, le cours naturel du Necker et les ouvrages liés à l'histoire de la broderie. La région du Simplon, avec son paysage de col et le rôle capital qu'elle a joué durant des siècles en tant que voie de passage et d'échanges commerciaux, constitue l'un des sites culturels et naturels les plus intéressants de Suisse.

Fin 2013, la Suisse comptait 19 parcs naturels d'importance nationale (le parc national aux Grisons, 14 parcs naturels régionaux et 1 parc naturel périurbain); 2 parcs nationaux sont en phase de création (Adula et Locarnese) ainsi que les 3 parcs naturels régionaux précités. Dans l'ensemble, les parcs couvrent une surface de près de 6'530 km², soit 15,7% (après déduction des 34 km² situés sur le territoire allemand) de la superficie du pays. La Confédération consacre depuis 2012 dix millions de francs par an à la promotion des parcs suisses.

www.bafu.admin.ch Page d'accueil > Parcs



La campagne genevoise distinguée «Paysage de l'année»

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage FP a décerné en 2013 le prix du «Paysage de l'année» à la campagne genevoise, une région de production agricole soumise à la pression envahissante de l'extension de l'agglomération genevoise. La campagne genevoise assure encore une production agricole diversifiée (légumes, céréales, vins et produits laitiers), accueille la population en quête de détente et offre un habitat à moult espèces végétales et animales. L'Association des communes genevoises et AgriGenève reçoivent ce prix pour leur engagement en faveur du développement harmonieux et de la valorisation du paysage. L'approche générale poursuivie par les différents acteurs – avant tout les pouvoirs publics et les agriculteurs – reprend globalement les objectifs inscrits dans le plan directeur cantonal et apporte une attention particulière aux réseaux agro-environnementaux. Selon FP, ces derniers contribuent à pérenniser les exploitations agricoles et à maintenir les multiples fonctions du paysage cultivé.

C'est la troisième fois que le prix du «Paysage de l'année» est décerné. En 2012, la distinction avait été attribuée au paysage Bispark, un paysage urbain pris entre intérêts de protection et d'utilisation, et en 2011, au Val Sinestra, un paysage alpin préservé de Basse-Engadine.

www.sl-fp.ch

Coordination des activités de gestion des eaux

Les conflits d'intérêts entre utilisation et protection des eaux sont de plus en plus fréquents. Les liens entre les différentes activités à incidence spatiale menées dans un même bassin versant – utilisation de l'eau, protection contre les crues et protection des eaux (y c. renaturations) – rendent une coordination indispensable. Il faut notam-

ment coordonner l'approvisionnement en eau, l'évacuation des eaux usées, l'agriculture, la protection des eaux souterraines et la protection contre les crues, la protection de la nature et l'aménagement du territoire. À cet effet, l'Office fédéral de l'environnement OFEV a publié une aide à l'exécution pour la «Coordination des activités de gestion des eaux». Destiné aux services spécialisés de la Confédération, des cantons et des communes, ce module doit aussi permettre aux propriétaires de biens-fonds et aux exploitants d'installations de s'informer. Sont considérées comme activités de gestion des eaux toutes les activités à incidence spatiale exerçant une influence sur les eaux, qu'il s'agisse de mesures

constructives ou d'exploitation ou de planifications d'ordre supérieur (p. ex. plan ou stratégie). Le module d'aide à l'exécution montre comment les autorités peuvent déterminer le besoin de coordination et, s'il y a lieu, fixer et mettre en œuvre les actions de coordination. La brochure présente également les bases légales et contient des exemples et une check-list.

www.bafu.admin.ch Page d'accueil > Publications > Eau

Évaluer l'impact sur le paysage

Le Groupe de Réflexion, un groupe d'intérêt qui s'engage pour la conservation du paysage, a élaboré un guide intitulé «Fil conducteur sur la protection du pay-

sage» dans le but de donner plus de poids aux intérêts paysagers lors de décisions d'aménagement. Destiné aux personnes qui travaillent sur des questions liées à la construction et à la planification dans les bureaux d'étude et l'administration, cet aide-mémoire et la check-list qui l'accompagne fournit un instrument simple pour tenir compte de manière appropriée des valeurs naturelles et paysagères lors de l'évaluation de projets d'aménagement et de construction.

www.landschaftswerte.ch



OBSERVATION DU TERRITOIRE

Augmentation marquée des ménages privés

Pour la première fois depuis l'abandon de la forme habituelle pour le recensement, l'Office fédéral de la statistique OFS a publié en 2013 un «relevé structurel», c'est-à-dire une enquête sur les ménages, réalisée en 2010 auprès de 200'000 personnes. Selon ce sondage, la Suisse comptait en 2010 3,5 millions de ménages privés, soit une progression marquante de 14% depuis le dernier recensement de la population de 2000. Le nombre de ménages a augmenté dans pratiquement tous les cantons, mais de façon particulièrement forte (+20%) dans les cantons de Fribourg, de Schwyz et du Valais. C'est uniquement dans le canton de Bâle-Ville qu'il a accusé un léger recul (-1,2%).

Sur le plan national, les petits ménages privés (composés d'une ou de deux personnes) ont en moyenne progressé depuis l'année 2000; en 2010, plus des deux tiers (68,8%) de tous les ménages se composaient d'une ou de deux personnes. Les grands ménages, de cinq personnes ou plus, sont rares (5,7%), mais plus fréquents dans les cantons ruraux. On les retrouve pour la plus grande part dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, d'Uri, du Jura, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Fribourg et d'Obwald.

Mis à part les taux de croissance élevés dans la catégorie des petits ménages, la taille moyenne des ménages privés n'a presque pas changé. En 2010, elle se situait à 2,21 personnes, contre 2,29 personnes en 2000. En Suisse, la plupart des habitants vivent dans des ménages familiaux, c'est-à-dire en tant que couples sans enfant (27,9% de tous les ménages) ou avec enfants (26,0%).

www.bfs.admin.ch > Thèmes > 01: Population > Communiqués de presse > 11.04.2013

Pendulaires toujours plus nombreux

Un relevé structurel de l'Office fédéral de la statistique OFL consacré à la pendularité laisse apparaître qu'en 2010, en Suisse, 9 personnes professionnellement actives sur 10 étaient des pendulaires, c'est-à-dire des personnes qui quittent leur domicile pour se rendre au travail. Parmi ces 3,7 millions de pendulaires, une majorité de 2 millions (55%) s'y rendait en voiture, en moto ou au moyen d'un autre transport individuel motorisé (pendulaires TIM). Environ 1,1 million (2,9%) utilisait les transports publics (TP), tandis que 600'000 personnes partaient travailler à pied ou à vélo

(16%). Depuis l'an 2000, le nombre de pendulaires TIM a augmenté de 230'000 personnes, mais la part de ce moyen de transport a diminué de 3% par rapport aux autres moyens de transport. Ce résultat s'explique par la forte augmentation des pendulaires qui utilisent les transports publics, dont le nombre est passé de 780'000 personnes en 2000 à environ 1,1 million de personnes en 2011. La part des transports publics dans les moyens de transport utilisés par les pendulaires a ainsi augmenté de 26 à 29%. Le temps de trajet moyen pour se rendre au travail était de 30 minutes, contre 23 minutes en l'an 2000. Il faut plus de temps pour se rendre



au travail aux personnes habitant en ville (31 minutes) qu'à celles vivant à la campagne (28 minutes).

www.bfs.admin.ch > Thèmes > Mobilité et transports > Communiqués de presse

Compétition des places économiques

L'association «Schweizerische Vereinigung für Standortmanagement SVSM» a publié en 2013 une sorte d'audit des régions. Ce dernier permet de comparer les différentes régions d'aménagement du territoire en Suisse. Il a sciemment été orienté sur le niveau régional (espaces fonctionnels)

– eu égard au Projet de territoire Suisse
– étant donné que la compétitivité liée à l'implantation des entreprises ne s'arrête pas aux frontières communales, cantonales ou nationales. Lancées seules dans la compétition entre les places économiques, les communes n'ont que peu de chance de succès. L'audit des régions SVSM dresse le portrait de 129 régions d'aménagement du territoire sur la base d'une sélection de facteurs d'implantation. L'audit fournit, pour chaque espace, une série de chiffres-clés, déterminants pour l'aménagement du territoire et le développement de sites. Une région pourrait ainsi tenter de pallier son propre déficit en s'alliant à une autre région qui le comble. L'audit donne aussi tout simplement la possibilité aux régions de s'inspirer d'autres régions présentant les mêmes problèmes et devant relever les mêmes défis. Voilà pourquoi la SVSM a volontairement renoncé à une notation des régions et à une hiérarchisation sous forme de classement. Son intention était d'axer les discussions sur les atouts et les opportunités des régions comme espaces fonctionnels. L'objectif de l'audit est de renforcer la prise de conscience pour les particularités régionales et de faire ressortir les potentiels de développement. Cinq brochures portant chacune sur une grande région ont été publiées:

- Suisse du Nord-Ouest, Zurich, Suisse centrale
- Suisse orientale et Grisons
- Suisse romande
- Berne, Plateau suisse et Valais germanophone
- Tessin et Mesolcina

Une édition complète incluant les 129 régions d'aménagement du territoire est également disponible. VLP-ASPAN a apporté son concours à la réalisation de l'audit des régions.

www.svsm-standortmanagement.ch > Regionen-Audit

Charges financières plus lourdes pour les villes

Dans le cadre du «Monitoring de l'espace urbain suisse», l'Office fédéral du développement territorial ARE a publié, en 2013, les résultats de l'étude de base «Charges des centres urbains et charges particulières dans les agglomérations». Il ressort de cette dernière que les centres urbains supportent en moyenne des charges financières beaucoup plus élevées que les autres communes. Les grands centres d'agglomération doivent assumer des charges nettement plus importantes (+73%) que les autres communes de leur canton. Ces charges atteignent 33% dans les centres moyens d'agglomération et 9% dans les petits centres. Exprimée en francs et en comparaison avec les communes périphériques, la surcharge qui pèse sur les centres s'élève souvent entre 1'000 et 2'000 francs par habitant, voire 3'600 francs à Zurich. Ce surcroît de dépenses est lié à la sécurité sociale, à l'ordre, à la sécurité publique et à la défense, ainsi qu'à la culture, au sport, aux loisirs et à l'église.

Les revenus qu'enregistrent les centres d'agglomération sont également plus importants que ceux des autres communes. Cette différence tient à la plus forte capacité fiscale des personnes physiques et

morales (entreprises, associations, etc.), et pour une part aussi aux systèmes cantonaux de péréquation. Toutefois, ces recettes ne suffisent pas toujours à couvrir les charges supplémentaires. C'est pourquoi, dans les centres des grandes agglomérations, les taux d'imposition sont de 2 à 4% plus hauts que la moyenne des autres communes du canton. Dans les centres des petites agglomérations, cette différence peut atteindre 10 à 13%. Des impôts plus élevés et des systèmes cantonaux de péréquation permettent de compenser une partie des charges supplémentaires des centres, sans toutefois les couvrir totalement.

www.are.admin.ch > Thèmes > Villes et agglomérations > Monitoring de l'espace urbain

PATRIMOINE ET MONUMENTS HISTORIQUES

Maison du patrimoine suisse

En 2013, Patrimoine suisse a inauguré la première Maison du patrimoine de Suisse dans la Villa Patumbah, à Zurich. L'attraction phare est l'exposition permanente «Le patrimoine à fleur de peau». Elle met en lumière les modifications de notre paysage, le regard que nous portons sur notre patrimoine historique au quotidien et les détails de la fabrication artisanale. Une tournée théâtrale, des ateliers destinés aux jeunes sur des questions d'aménagement du territoire ainsi que la spectaculaire Villa elle-même invitent le public à réfléchir sur la valeur du patrimoine bâti. Fondé en 1905, Patrimoine suisse est la principale organisation suisse sans but lucratif dans le domaine du patrimoine bâti.

www.heimatschutzzentrum.ch

Prix des jardins pour un quartier bâlois densifié

Chaque année, Patrimoine suisse décerne le Prix Wakker à une commune pouvant se prévaloir de prestations exemplaires en matière de développement de l'urbanisation (voir chapitre Développement urbain, urbanisme). À travers le Prix Schulthess des jardins, l'organisation distingue par ailleurs une réalisation exceptionnelle dans le domaine des parcs et jardins d'agrément. En 2013, le Prix des jardins a été attribué aux aménagistes du parc Erlenmatt, à Bâle. D'ici à 2025, l'ancienne gare de marchandises de la Deutsche Bahn, dans le Dreiländereck bâlois, se transformera en un nouveau quartier urbain densifié. La pièce maîtresse du développement du site est le parc Erlenmatt, conçu comme un espace

libre pour les riverains et appelé à servir de poumon vert au Petit-Bâle, fortement urbanisé. Avec ce projet d'importance, le canton de Bâle-Ville a emprunté de nouvelles voies: l'aménagement du parc a précédé l'urbanisation du site. Patrimoine suisse a salué la clairvoyance de cette démarche, rendue possible par la taxation des plus-values à titre de compensation instituée depuis des années par le Canton. Le produit de cette taxe sert à financer la création d'espaces verts publics tels que parcs, allées et promenades.

www.stadtgaertneri.bs.ch/erlenmattpark (en allemand)



PLANIFICATION CANTONALE

AG – guide pour la conservation des sites construits

Le canton d'Argovie a publié un guide intitulé «Ortsbild und Baukultur» pour l'intégration des bâtiments nouveaux, transformés ou agrandis dans les centres de localités et les hameaux. Illustrée d'exemples concrets, la brochure fournit aux communes des repères pour continuer à bâtir dans les centres. Elle propose des idées pour conserver, renouveler, développer et revaloriser les structures bâties résultant d'une évolution historique et créer des lieux où il fait bon habiter, travailler et vivre. Le guide explique les critères permettant d'intégrer le mieux possible un projet de construction dans le site, tels que l'implantation du bâtiment, la taille des cubes, l'effet dans l'espace routier, la forme et la structure du bâtiment, la forme de la toiture, la structure des façades, le concept de matériaux et de couleurs, l'aménagement du terrain et des abords.

LU – patrimoine consultable en ligne

Le service lucernois des monuments historiques a mis en ligne le recensement cantonal des monuments historiques et l'inventaire des constructions. L'inventaire en ligne des constructions dignes d'être protégées et conservées doit servir de base aux autorités en matière de patrimoine culturel et architectural; il est aussi appelé à améliorer la sécurité juridique chez les propriétaires immobiliers lors des planifications. Par le biais d'une carte interactive dans le géoportail du canton de Lucerne, il est possible, pour chaque objet répertorié, de consulter une photo et différentes données, comme la date de construction. La carte renseigne également sur l'appartenance à d'autres inventaires et sur le statut juridique de l'objet. La nécessité de protéger une maison peut ainsi être contrôlée de manière sûre et rapide.

www.geo.lu.ch/map/kulturdenkmal

Économie d'énergie dans les bâtiments historiques

Les services de l'énergie et des monuments historiques des cantons de Thurgovie, de Saint-Gall, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et Extérieures et de la Principauté de Liechtenstein ont élaboré une brochure montrant comment assainir les bâtiments historiques sur le plan énergétique. Le document doit aider les communes, les maîtres d'ouvrage, les planificateurs et les artisans à réaliser des assainissements énergétiques dans d'anciens bâtiments protégés. Les manières de procéder sont expliquées au moyen de brefs textes illustrés portant sur neuf exemples tirés de la pratique, dont celui d'une ferme liechtensteinoise vieille de deux cents ans dont les besoins énergétiques ont pu être réduits de près de moitié. La brochure prouve qu'économiser de l'énergie et protéger les bâtiments historiques ne sont pas des tâches incompatibles.

www.aku.llv.li

www.denkmalpflege.tg.ch

NE, UR et TI – approbation des plans directeurs

En 2013, le Conseil fédéral a approuvé – en émettant parfois certaines réserves – les plans directeurs entièrement révisés des cantons de Neuchâtel, d'Uri et du Tessin.

Dans son rapport d'examen relatif au plan directeur du canton de *Neuchâtel*, le Conseil fédéral a notamment salué le projet de territoire cantonal, qui décrit l'évolution souhaitée et occupe dans le plan une position tout à fait centrale. Le canton ambitionne de réunir en un réseau urbain les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, afin de promouvoir la collaboration aux niveaux politique, administratif, technique et financier. Il s'agira en outre, en matière de transports, de mieux relier les villes neuchâteloises aux agglomérations suisses et aux villes de France voisine. La version soumise au Conseil fédéral prévoyait encore la réalisation d'une liaison ferroviaire rapide entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds (TransRUN). Ce projet ayant toutefois été rejeté lors d'un scrutin populaire en 2012, le canton doit examiner quelles mesures prendre pour raccorder de manière optimale son système urbain aux infrastructures de transport nationales. A aussi été saluée la volonté du canton de promouvoir la densification urbaine et de définir, pour ce faire, des pôles spécifiques, comme le prévoit la version révisée de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire LAT. Le Conseil fédéral a cependant relevé qu'il s'agirait, à l'avenir, de préciser et renforcer encore le rôle du plan directeur en matière de limitation des zones à bâtir et de développement du milieu bâti vers l'intérieur. Le nouveau plan identifie par ailleurs, suite à une démarche de planification coordonnée avec les cantons voisins, cinq sites qui se prêtent, dans le Jura neuchâtelois, à l'exploitation de l'énergie éolienne.

Le nouveau plan directeur du canton d'*Uri* intègre, lui aussi, un projet de territoire assorti, en l'occurrence, d'objectifs de développement révisés dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, de la nature et du paysage, de l'énergie, des déchets et du tourisme. Le plan prévoit notamment des mesures de limitation et de densification du milieu bâti qui tiennent déjà compte de certaines exigences de la LAT révisée. Comme le précise toutefois le rapport d'examen du Conseil fédéral, le canton devra sans doute compléter, dans le cadre de la mise en œuvre de la révision de la LAT, ses dispositions relatives au futur territoire urbanisé. Le Conseil fédéral a en outre exigé que le canton mette en conformité le texte de son plan directeur avec les dispositions juridiques entrées en vigueur suite à l'acceptation de l'initiative populaire sur les résidences secondaires, en précisant que le taux de résidences secondaires est désormais limité à 20 pour cent par commune. Le texte devra en outre mentionner qu'à Andermatt, Hospental, Realp et Seelisberg, des mesures spécifiques seront de rigueur pour limiter le nombre de nouvelles résidences secondaires et mieux exploiter celles qui existent, ainsi que pour promouvoir l'hôtellerie et la construction de résidences principales abordables.

Le canton du *Tessin* a, quant à lui, complètement remanié son plan directeur de 1995, en le complétant substantiellement dans les domaines de l'urbanisation, des transports et du paysage. Le plan prévoit la constitution d'un réseau de villes baptisé «Città Ticino», comprenant les agglomérations de Lugano, Locarno, Bellinzone et Chiasso-Mendrisio. Ce réseau est censé renforcer le canton et mieux le relier, sur les plans économique, culturel et des transports, avec les villes de Suisse et d'Italie du Nord. Au titre des principes d'aménagement, le plan directeur vise à mieux coordonner urbanisation et transports. Il

contient des dispositions relatives au trafic et aux infrastructures de mobilité des quatre agglomérations tessinoises, et fournit ainsi les bases nécessaires pour le volet «Urbanisation et transports» des projets d'agglomération correspondants. Dans son rapport d'examen, le Conseil fédéral a salué les efforts entrepris pour promouvoir la densification urbaine, en précisant cependant que le canton devrait sans doute prendre, dans le cadre de la mise en œuvre de la LAT révisée, de nouvelles mesures en matière de dimensionnement des zones à bâtir. S'agissant du volet «Paysage» – sensiblement étoffé – du plan directeur tessinois, le Conseil fédéral a relevé qu'en délimitant, notamment, des zones à protéger, le canton assumait pleinement ses tâches en matière de sauvegarde des paysages. En ce qui concerne enfin la promotion des énergies renouvelables, dont le plan directeur définit les principes, le Conseil fédéral a estimé que le canton devait encore mieux concilier les enjeux de protection et d'exploitation, en particulier dans les domaines de l'énergie hydraulique, solaire et éolienne.

www.are.admin.ch > Thèmes > Organisation et aménagement du territoire > Plans directeurs cantonaux (cliquer sur la carte)

ZG – juguler la croissance par le plan directeur

Adoptées en 2013 par le parlement cantonal, les modifications apportées au plan directeur du canton de Zoug visent à freiner la croissance urbaine et démographique et à encourager la construction de logements abordables. Au cours des dernières années, une augmentation démographique supérieure à la moyenne et un essor marqué de l'économie et de la fiscalité ont sensiblement modifié la physionomie du canton. En ce qui concerne l'accroissement démographique ont été définies, dans le plan directeur, des valeurs-cibles plus faibles, tant pour l'ensemble du can-

ton que pour ses différentes communes. Il ne s'agit pas de stopper net la croissance, mais de la maintenir dans des limites raisonnables. Le développement devra dans une large mesure être absorbé à l'intérieur du milieu bâti existant, aucun nouveau classement en zone à bâtir de grande ampleur n'étant prévu.

Cette politique de développement urbain vers l'intérieur a aussi pour but de protéger le paysage. Les lignes de délimitation du milieu bâti qui prévalent actuellement ne seront pas modifiées. En outre, le plan directeur définit désormais des périmètres dévolus à la densification, ce qui accroît la marge de manœuvre des communes, mais les oblige aussi à s'assurer que les secteurs en question répondent à de hautes exigences en matière d'urbanisme, de desserte et d'intégration paysagère. Le canton entend maintenir une structure démographique équilibrée. Pour ce faire, le nouveau chapitre y relatif du plan directeur exige du canton et des communes qu'ils promeuvent et soutiennent la construction de logements abordables. Le plan directeur révisé doit encore être approuvé par le Conseil fédéral.

www.zg.ch > Behörden > Baudirektion > Amt für Raumplanung

PLANIFICATION FÉDÉRALE

Mise en ligne des plans sectoriels sur le Web-SIG

Les plans sectoriels sont, pour la Confédération, le principal instrument de planification permettant de coordonner ses activités à incidence spatiale et de les harmoniser avec les efforts des cantons en la matière. Les plans sectoriels doivent être coordonnés entre eux tout en tenant compte des autres intérêts d'utilisation et de protection. Lancé en 2013, le Web-SIG «Les plans sectoriels de la Confédération» contient tout ce qu'il faut savoir sur les plans sectoriels de la Confédération et soutient la Confédération et les cantons dans leur tâches quotidiennes. Le contenu des plans sectoriels est localisé cartographiquement, et les fiches d'objets s'y rapportant peuvent être consultées d'un simple clic. Les plans sectoriels «Infrastructure aéronautique» et «Dépôts en couches géologiques profondes» ont été mis en ligne à la fin de 2013. Les plans sectoriels «Infrastructure rail» et «Lignes de transport d'électricité» suivront en 2014. Les inventaires fédéraux relevant du plan du sectoriel, ainsi que d'autres intérêts d'utilisation et de protection, peuvent aussi être activés selon les besoins.

www.planssectoriels.ch

Approbation des fiches concernant les aéroports de Zurich et de Bâle-Mulhouse

En Suisse, chaque aéroport fait l'objet d'une fiche, partie intégrante du plan sectoriel «Infrastructure aéronautique» (PSIA), liant les autorités en ce qui concerne l'infrastructure, l'exploitation et le développement de l'aéroport. En 2013, le Conseil fédéral a approuvé les fiches des aéroports nationaux de Zurich et de Bâle-Mulhouse. Pour l'aéroport de Zurich, il a ainsi défini les règles en matière d'aménagement du territoire qui ne sont pas tributaires de l'accord non encore ratifié avec l'Allemagne. Les adaptations qui seront dictées

par la mise en œuvre opérationnelle de l'accord avec l'Allemagne et la définition de mesures de sécurité supplémentaires seront approuvées ultérieurement. Dans un premier temps, les règles définies portent notamment sur le périmètre aéroportuaire, le régime d'exploitation actuel compte tenu du système de pistes existant et les émissions de bruit admissibles. Les thèmes politiques controversés, comme la répartition des vols en vue de la mise en œuvre de l'accord avec l'Allemagne, l'extension des pistes, une approche incurvée par le nord ou un décollage direct par le sud, seront discutés dans le cadre d'une seconde étape.

L'aéroport de Bâle-Mulhouse est avant tout dédié au trafic aérien régulier et charter à destination de l'Europe. Bien qu'il soit situé sur sol français, son exploitation a un impact sur le territoire suisse. La fiche du PSIA assure la sécurité à long terme sur le plan juridique et en matière de planification tant pour les communes concernées que pour l'aéroport. Ainsi, des courbes d'exposition au bruit définissent les limites des nuisances sonores admissibles sur territoire suisse. La fiche du PSIA préconise en outre le raccordement de l'aéroport au réseau ferroviaire suisse et pas seulement au réseau régional (RER).

À la fin de 2013, l'Office fédéral de l'aviation civile OFAC a approuvé le plan de lutte contre le bruit pour la région sud de l'aéroport de Zurich. Ce plan de protection concerne près de 1300 immeubles particulièrement touchés par les approches par le sud tôt le matin. L'élaboration d'un tel plan avait été ordonnée par le Tribunal fédéral (ATF 137 II 58).

www.bazl.admin.ch

CISIN: 70 millions distribués

La Conception des installations sportives d'importance nationale CISIN constitue la base sur laquelle se fonde la Confédération pour octroyer des aides financières aux installations sportives. En automne 2013, le Conseil fédéral a défini l'utilisation du crédit de 70 millions de francs approuvé par le Parlement dans le cadre du 4^e programme de financement de la CISIN. La plus grosse part du gâteau, soit 20 millions de francs, revient aux sports d'hiver pour l'agrandissement et la construction de différentes installations. Le second montant le plus élevé, soit 10 millions de francs, revient à l'agrandissement et à la construction de centres de natation. Un centre national de football à Bienne profite également de cette manne, tout comme un centre de hockey sur glace national (emplacement en cours d'évaluation), une nouvelle construction destinée à remplacer le stade d'athlétisme de la Pontaise à Lausanne et la construction d'un vélodrome couvert à Granges (SO), inauguré en 2013.

www.baspo.admin.ch > Actualités > Dossiers politiques actuels

Premières études pour le dépôt des déchets nucléaires

Le plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» règle la recherche de sites pour le dépôt des déchets nucléaires. Sur la recommandation de la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs Nagra, le Conseil fédéral a admis à la fin de 2011 six régions aptes à accueillir le stockage de déchets radioactifs dans une procédure de sélection: Wellenberg (NW, OW), Jura-Est (AG), Pied sud du Jura (SO, AG), Südranden (SH), nord des Lägern (ZH, AG) et Zurich nord-est (ZH, TG). En 2013, la Nagra a présenté, pour les quatre premiers sites mentionnés, des études de planification portant sur l'emplacement d'installations

de surface pour dépôts en profondeur. Ces études montrent l'emplacement possible du site en question, son équipement et sa capacité d'intégration dans le paysage. Les six conférences régionales – des commissions de participation régionale telles qu'elles sont prévues par le plan sectoriel – ainsi que les cantons concernés ont participé à la sélection finale et ont pu prendre position.

Dans la suite de l'étape 3 de la procédure du plan sectoriel, actuellement en cours, la Nagra devra proposer au moins deux domaines d'implantation par catégorie de déchets (déchets faiblement et moyennement radioactifs, déchets hautement radioactifs). Le Conseil fédéral décidera,

probablement en 2016, quels domaines d'implantation seront pris en compte pour la suite de la procédure de sélection. Le choix définitif s'effectuera à l'étape 3. Selon le plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes», un premier dépôt de déchets nucléaires devrait être disponible à partir de 2013.

www.nagra.ch

Publication du Modèle d'évaluation pour lignes de transport

Les lignes à haute tension peuvent se présenter sous forme câblée ou aérienne. Décider de la manière de réaliser un corridor pour une ligne à haute tension doit tenir compte des incidences sur le territoire et

l'environnement, des aspects techniques et de la rentabilité du projet. Le «Modèle d'évaluation pour lignes de transport», publié en 2013, et le manuel qui l'accompagne permettent d'analyser et de définir le corridor le plus approprié pour les lignes aériennes et les câbles souterrains. Ce modèle doit être appliqué dans le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité. Il se présente sous la forme d'une liste de contrôle et permet de définir le corridor le mieux adapté parmi aux moins deux variantes ayant les mêmes points de départ et d'arrivée. Compte tenu de la nouvelle Stratégie énergétique 2050, le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité est en cours de remaniement et sera trans-



PROJETS-MODÈLES

formé en un plan sectoriel des réseaux d'énergie. Ultérieurement, celui-ci s'ouvrira aussi aux oléoducs et aux gazoducs.

www.bfe.admin.ch > Thèmes > Approvisionnement en électricité > Réseaux d'électricité

Les plans sectoriels de la Confédération doivent être évalués

Dans un postulat, le conseiller national libéral lucernois Albert Vitali a chargé en juin 2013 le Conseil fédéral de présenter un rapport qui évaluera la planification sectorielle de la Confédération et exposera les efforts déployés en matière de coordination. Ce rapport permettra de mettre en évidence les faiblesses dont souffre la planification sectorielle de la Confédération et les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour améliorer la situation. Alors que les cantons travaillent déjà avec la deuxième, voire la troisième génération de plans directeurs, les plans sectoriels de la Confédération présentent encore d'importantes lacunes, et cela plus de 30 ans après l'entrée en vigueur de la loi sur l'aménagement du territoire, qui envisage les plans sectoriels en tant qu'instrument de planification. Selon le postulat, ces retards et carences affectent l'élaboration des plans sectoriels et compliquent la coordination et le travail des cantons, des villes et des communes. L'ordonnance sur l'aménagement du territoire exige déjà que les services fédéraux compétents procèdent à une évaluation des mesures mises en œuvre en matière de politique d'organisation du territoire et qu'ils présentent au Conseil fédéral un rapport sur cette évaluation une fois par législature à l'attention du Parlement. Or, il y a bien longtemps que de telles évaluations n'ont plus été faites. Le Conseil fédéral a proposé au Parlement d'accepter le postulat, lequel a été transmis par le Conseil national le 27 septembre (voir aussi chapitre VLP-ASPAN, Mise en réseau/Groupe parlementaire pour le développement territorial).

Apprendre des projets régionaux

La Confédération encourage, à travers des projets-modèles, les démarches innovantes que portent des acteurs régionaux pour revaloriser milieu bâti et paysages. Après la première série de projets-modèles lancés, entre 2002 et 2007, dans le cadre de la politique des agglomérations, la Confédération a soutenu, entre 2007 et 2011, 44 projets «pour un développement territorial durable» qui ont fait l'objet, en 2013, d'une évaluation et d'un colloque. Principalement issus de Suisse alémanique et de Suisse romande, ces projets ont apporté à la Confédération, aux cantons et aux communes, de précieux enseignements dans les domaines de la collaboration (supra-) régionale, de la gestion territoriale, de la compensation des charges et des avantages, de la mise en valeur de la nature et du paysage, des énergies renouvelables, du tourisme rural, du développement du milieu bâti vers l'intérieur et des secteurs stratégiques des agglomérations. Les projets-modèles ont été présentés dans une série de brochures et les enseignements tirés, approfondis dans cinq rapports thématiques qui peuvent être téléchargés ou commandés sur le site Internet de l'Office fédéral du développement territorial ARE. De 2014 à 2018, la Confédération soutiendra une troisième série de projets-modèles. L'appel à candidatures a eu lieu en novembre 2013. Aux services fédéraux précédemment impliqués – offices fédéraux du développement territorial ARE, de l'environnement OFEV et de l'agriculture OFAG, Secrétariat d'état à l'économie SECO – se sont ajoutés les offices fédéraux de la santé publique OFSP, du sport OFSPO, des routes ASTRA et du logement OFL. Communes, cantons et acteurs régionaux pouvaient proposer des projets ayant trait aux cinq thématiques suivantes:

- Mettre en œuvre l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti
- Aménager les espaces non construits

dans les agglomérations

- Créer une offre de logements suffisante et adaptée aux besoins
- Favoriser l'économie dans les espaces fonctionnels
- Utiliser et valoriser durablement les ressources naturelles

En 2014, la Confédération décidera quels projets elle entend soutenir sur les plans financier, technique et de l'échange d'informations. Outre leur thème, il est important que les projets encouragent la collaboration intercantonale et intercommunale dans les espaces fonctionnels.

www.projets-modeles.ch

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rapport sur l'environnement 2013: le rôle de l'aménagement

Tous les deux ans, la Confédération publie un rapport dressant un tableau complet de l'état de l'environnement dans notre pays. Certes, selon le dernier rapport «Environnement Suisse 2013», la qualité de l'air s'est améliorée depuis les années 1980, les eaux présentent un bon état général, la contamination du sol par des métaux lourds diminue et le nombre de sites contaminés (décharges, aires d'exploitation) n'est pas aussi élevé que ce que l'on craignait (38 000 au lieu de 50 000). Mais par ailleurs, 1,3 million de personnes sont exposées à un bruit excessif en Suisse, principalement à cause du trafic. Surtout, le rapport fait état d'une consommation trop importante des ressources. Cela est dû à une consommation élevée d'énergie, à la mobilité et à l'augmentation des surfaces dévolues à l'urbanisation et aux transports. L'imperméabilisation des sols progresse à un rythme inquiétant: de 1983 à 2007, l'étendue des surfaces imperméabilisées a augmenté de 34%. Par ailleurs, il n'existe pratiquement plus de région exempte de toute construction ou installation (voir chapitre Nature et paysage). Pour améliorer la situation, le rapport renvoie aux possibilités qu'offre l'aménagement du territoire dans de nombreux domaines (dangers naturels, prévention des accidents majeurs, sites de production d'énergie, transports, paysage, biodiversité). Il cite des instruments tels que le plan sectoriel des surfaces d'assolement et le développement de l'urbanisation vers l'intérieur, dont fait partie la valorisation des friches industrielles. À cet effet, la Confédération a créé, en partenariat avec les cantons et les communes, une plateforme nationale sur les friches industrielles. Les propriétaires et promoteurs de sites disponibles peuvent y placer leurs offres et les investisseurs y trouver des informations sur la taille, la situation, l'accessibilité, les

infrastructures éventuelles et le type d'affectation des sites.

www.bafu.admin.ch > État de l'environnement > Rapports sur l'environnement

Coordonner la prévention des accidents majeurs

La production, le stockage et le transport de carburants, de combustibles et de substances et produits chimiques ne sont pas sans risques. En Suisse, l'ordonnance sur les accidents majeurs OPAM règle le traitement réservé à ces risques. Elle vise à protéger la population et l'environnement des graves dommages qui résultent d'accidents impliquant des substances dangereuses, tel l'incendie de Schweizerhalle en 1986. L'ordonnance sur les accidents majeurs a récemment été adaptée; la version révisée est entrée en vigueur en 2013. Elle contient désormais, avec l'art. 11a OPAM, une disposition exigeant que la prévention des accidents majeurs soit coordonnée avec les plans directeurs et les plans d'affectation. Pour les entreprises, voies de communication et installations de transport, les services compétents doivent désigner le domaine où la réalisation de nouvelles constructions et installations présente des risques et solliciter un avis lors d'une modification des plans. Les gazoducs et oléoducs sont désormais eux aussi soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs.

Les Offices fédéraux du développement territorial, de l'énergie, de l'environnement et des transports ont par ailleurs rédigé un guide de planification intitulé «Coordination aménagement du territoire et prévention des accidents majeurs». Ce guide montre comment coordonner l'aménagement du territoire et la prévention des accidents majeurs à un stade précoce de la planification. La méthode proposée doit être appliquée en premier lieu lors de l'adaptation des plans d'affectation (classements en zone à bâtir et accroisse-

ment du degré d'utilisation des zones à bâtir existantes) à proximité d'installations significatives du point de vue du risque, mais aussi lors de projets de construction sur la base d'un plan de zone en vigueur.

www.are.admin.ch > Thèmes > Organisation et aménagement du territoire > Urbanisation > Prévention des accidents majeurs

Lumière artificielle – élaboration de valeurs indicatives

Ces dernières années, l'éclairage artificiel extérieur s'est fortement répandu. Il peut considérablement perturber les animaux nocturnes et incommoder les êtres humains. Aussi la Confédération et les villes prennent-elles de plus en plus de mesures pour lutter contre la pollution lumineuse. Le Conseil fédéral a approuvé en 2013 le rapport «Effets de la lumière artificielle sur la diversité des espèces et l'être humain» et mandaté le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC d'examiner la possibilité de compléter l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage par une disposition visant à assurer la protection des espèces et de leurs habitats contre les effets des installations d'éclairage. Avec le Département fédéral de justice et police DFJP, il doit en outre élaborer des valeurs indicatives pour évaluer le caractère nocif et gênant de la lumière artificielle. Ces valeurs ont été souhaitées par les cantons et permettront aux différents acteurs impliqués d'intégrer la protection de l'homme et de l'environnement dès la phase de planification des installations d'éclairage.

www.bafu.admin.ch > Thèmes > Lumière

Organisations environnementales – recours efficaces

Par le biais des recours qu'elles adressent, les organisations environnementales continuent d'obtenir bien souvent gain de cause. En 2012, 51 recours ont ainsi

RÉSIDENCES SECONDAIRES

été acceptés en tout ou en partie sur un total de 81, ce qui correspond à un taux de réussite de 63%. Ces 81 recours portaient sur 70 dossiers. Contrairement à ce que l'on pourrait penser au vu des débats politiques actuels, seuls sept cas concernaient les énergies renouvelables: six concernaient des centrales hydroélectriques et le dernier portait sur une centrale éolienne. Les recours d'Helvetia Nostra contre des résidences secondaires ne sont pas pris en compte dans la statistique. À quelques exceptions près, ils étaient encore tous pendants au moment de l'analyse en 2013. Le taux des recours admis totalement ou partiellement était déjà élevé les années précédentes: il s'élevait à 55% en 2011, à 59% en 2010 et à 61,5% en 2009.

www.bafu.admin.ch > Thèmes > Droit > Droit de recours des organisations

Décisions de principe du Tribunal fédéral

En mai 2013, le Tribunal fédéral a clarifié deux questions importantes en lien avec la mise en œuvre de l'initiative sur les résidences secondaires. D'une part, il a confirmé que l'acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires, le 11 mars 2012, entraînait dans les communes affichant une part de résidences secondaires supérieure à 20% une interdiction immédiate de construire de nouvelles résidences. D'autre part, il a reconnu à Helvetia Nostra la qualité pour recourir contre les autorisations de construire des résidences secondaires.

Selon le Tribunal fédéral, l'article constitutionnel sur les résidences secondaires adopté par le peuple et les cantons (art. 75b Cst.) et ses dispositions transitoires (art. 197 chiffre 9 Cst.) sont entrés en vigueur le jour de la votation. Doivent être annulées les autorisations de construire délivrées entre le 11 mars et le 31 décembre 2012 pour de nouveaux logements dans des communes dépassant déjà le seuil de 20% et contre lesquelles des recours ont été déposés. Quant aux permis de construire accordés après le 1^{er} janvier 2013, ce sont les dispositions transitoires qui s'appliquent. Ces autorisations, qui n'ont aucune valeur juridique, sont dès lors nulles.

Une autre question qu'il incombait à la Haute cour de clarifier était de savoir si l'association Helvetia Nostra, à l'origine de l'initiative sur les résidences secondaires, était légitimée à faire recours contre des autorisations de construire dans des communes dont le taux de résidences secondaires excède les 20%, à l'aune de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage LPN. Le Tribunal fédéral a confirmé que la mise en œuvre de l'article constitutionnel sur la restriction des constructions de résidences secondaires (art. 75 Cst.) est une tâche de la Confédé-

ration dans le sens où elle vise à protéger la nature et le paysage. Il a donc reconnu le droit de l'association à recourir.

Procédure de consultation

A pris effet le 1^{er} janvier 2013 l'ordonnance sur les résidences secondaires, adoptée par le Conseil fédéral le 22 août 2012. Celle-ci s'applique jusqu'à l'entrée en vigueur de la législation d'exécution relative à l'article constitutionnel sur les résidences secondaires (art. 75b Cst). De juin à octobre 2013, le Conseil fédéral a mis en consultation les projets relatifs à la loi d'exécution sur les résidences secondaires et à son ordonnance d'application. Au total, 144 prises de position ont été déposées.

Les points traités dans l'ordonnance du 22 août 2012 sont pour l'essentiel repris dans le projet de loi et d'ordonnance. Des compléments et précisions y ont été ajoutés. Des résidences secondaires devraient à l'avenir encore voir le jour sous certaines conditions. En ce qui concerne les logements relevant de l'ancien droit, c'est-à-dire ceux qui existaient déjà avant le 11 mars 2012 ou qui étaient au bénéfice d'une autorisation définitive, le Conseil fédéral a prévu deux variantes. Selon la première, la plus libérale, de telles résidences peuvent faire l'objet d'un changement d'affectation pratiquement sans restriction et même être légèrement agrandies, les cantons ayant l'obligation de prévenir les abus. Selon la deuxième variante, les résidences régies par l'ancien droit ne peuvent en principe être modifiées que dans le cadre de la surface utile principale existante et les changements d'affectation ne sont autorisés que lorsqu'ils sont motivés par des raisons particulières (décès, changement d'état civil). Durant la consultation, 14 cantons, ainsi que les partis UDC, PDC et PLR se sont exprimés en faveur de la variante libérale. S'agissant de la variante plus restrictive, elle a été plébis-

citée notamment par gauche verte et les organisations environnementales.

Le projet de loi autorise la construction de résidences secondaires affectées à l'hébergement touristique («lits chauds»). Ces logements peuvent être construits dans le cadre d'une entreprise d'hébergement organisée, c'est-à-dire un hôtel ou une résidence hôtelière. Par ailleurs, la construction de résidences devrait être autorisée pour les personnes établies dans la commune. De plus, le projet de loi autorise dorénavant encore une troisième catégorie de résidences affectées à l'hébergement touristique, à savoir les logements qui seront proposés sur une plate-forme de placement commerciale destinée au marché international. Cette possibilité n'existera cependant que dans les régions où le plan directeur cantonal l'atteste explicitement. Comme l'ordonnance en vigueur le prévoit déjà, le projet de loi autorise la réaffectation complète d'entreprises hôtelières qui ne sont plus rentables – et qui existent depuis plus de 25 ans – en résidences secondaires. En outre, une autre possibilité de construire vient s'ajouter: les résidences secondaires sont autorisées si leurs surfaces utiles principales n'excèdent pas les 20% de l'ensemble des surfaces utiles principales d'une entreprise d'hébergement et si elles sont nécessaires pour financer la construction ou pour poursuivre l'exploitation de l'entreprise.

La mise en consultation des propositions du Conseil fédéral ont suscité une vive controverse. Pour les initiateurs du référendum et les organisations environnementales, elles comportent trop d'exceptions et de brèches. Les cantons alpins, en revanche, estiment qu'elles sont sur la bonne voie et souhaiteraient même élargir certaines possibilités d'exception.

www.uvek.admin.ch/themen > Utilisation du sol > Résidences secondaires

Adaptations de la liste des communes

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les résidences secondaires au début de l'année 2013, la Confédération a actualisé la liste des résidences secondaires à deux reprises. Tout d'abord, en mai 2013, elle a retiré 29 communes de la liste, puis 60 en octobre. L'inscription de 5 nouvelles communes issues de fusions a en revanche été possible. Cette liste, qui figure en annexe à l'ordonnance, énumère les communes dont le parc immobilier comprend plus de 20% de résidences secondaires. Ces communes ne peuvent plus en autoriser de nouvelles, à moins qu'elles remplissent l'une des clauses d'exception formulées dans l'ordonnance. Les 29 communes qui ont été biffées de la liste en mai ont pu prouver que leur taux de résidences secondaires était inférieur à 20%. Des 60 communes retirées en octobre, 23 ont pu apporter cette preuve. Les 40 restantes ont été supprimées de la liste en raison de fusions ou parce que leur taux de résidences secondaires est passé en-dessous de la barre des 20%. En novembre, 481 communes suisses présentaient encore une part de résidences supérieure à 20%, alors qu'elles étaient 573 au début de l'année 2013. La liste sera à nouveau adaptée dans le courant de l'automne 2014.

www.are.admin.ch/themen > Organisation et aménagement du territoire > Urbanisation > Résidences secondaires

Pronostics des conséquences économiques

Par le biais de deux expertises complémentaires, le Secrétariat d'État à l'économie SECO a fait analyser les conséquences de l'initiative sur les résidences secondaires sur le développement touristique et économique des principales régions concernées. L'impact a été examiné à l'aide de différents scénarios. Le scénario le plus plausible, dit «de base», prévoit que le

nombre de personnes actives occupées diminuerait de 8'600. Ce recul toucherait avant tout les secteurs de la construction et de l'immobilier, lesquels présentent une part élevée de travailleurs saisonniers et étrangers. Dans le scénario de base, les investissements dans la construction d'hôtels en 2016 (nouvelles constructions et changements d'affectation) seraient de 200 millions de francs inférieurs à ceux prévus par le scénario dit «sans initiative». Cette différence devrait toutefois s'amenuiser au cours des années suivantes. D'après les études, l'impact de l'initiative devrait être globalement supportable pour l'économie nationale. Elles démontrent que l'élaboration de la législation d'exécution aura une incidence importante sur ces conséquences.

www.seco.admin.ch > Actualités > Informations aux médias > Communiqué de presse du 21.02.2013

Amélioration du taux d'occupation – nouvelle offre de conseil

Les résidences secondaires exploitées («lits chauds») devraient être encore autorisées à l'avenir sous certaines conditions. L'accent est mis sur une meilleure occupation des résidences secondaires, en particulier de celles qui existent déjà. La Haute école de Lucerne a, dans cette optique, développé une offre de conseil à l'intention des communes intéressées à optimiser l'exploitation de leurs «lits chauds». La Haute école de Lucerne destine son offre de conseil aux autorités et aux responsables de destinations des communes touristiques suisses. L'offre se base sur un processus standard permettant d'élaborer une stratégie en lien avec la gestion des résidences secondaires, adaptable aux besoins locaux et régionaux, ainsi qu'aux exigences des différentes communes. Payant, ce conseil comprend une séance de préparation, une analyse de la situation, un projet de plan de stratégie, un atelier de

TOURISME

stratégie et, pour terminer, un plan de mesures.

Le nouveau service de conseil de la Haute école complète les outils déjà existants, qui visent à améliorer le taux d'occupation des résidences secondaires, comme le guide pour la planification directrice cantonale publié par l'Office fédéral du développement territorial ARE. Parmi les mesures recommandées figurent un contact régulier avec les propriétaires des logements, des aides à la location et des taxes incitatives.

www.hslu.ch/w-itw-zweitwohnungsstrategie.pdf

Aide à l'exécution pour les projets d'installations à câbles

Lors de la mise en valeur de zones touristiques, les installations à câbles revêtent un rôle central. Elles sont souvent le point de départ d'autres bâtiments et installations qui constituent des atteintes importantes au paysage, aux sols, aux eaux, aux forêts et aux habitats de la faune et de la flore alpines. La nouvelle publication «Environnement et aménagement du territoire dans les projets d'installations à câbles» éditée par les Offices fédéraux de l'environnement OFEV et des transports OFT vise à clarifier l'utilisation des instruments d'aménagement du territoire et le contenu de l'Étude d'impact sur l'environnement

EIE pour les projets d'installations à câbles et d'installations accessoires.

www.bafu.admin.ch > Documentation > Publications de l'OFEV

Compromis pour le domaine skiable d'Andermatt-Sedrun

Le projet de station touristique de l'investisseur égyptien Samih Sawiris à Andermatt (UR) prévoit de relier le domaine skiable d'Andermatt à celui de Sedrun. Les plans initiaux pour l'aménagement de ce nouveau domaine, baptisé Skiarena Andermatt-Sedrun, se sont heurtés à la vive opposition de plusieurs associations environnementales. Les deux parties – l'entreprise de remontées mécaniques Ander-



TRANSPORTS

matt-Sedrun Sport AG et les associations – ont cherché le dialogue par l’entremise du canton d’Uri. Au début de 2013, dans le cadre de la planification cantonale, elles se sont mises d’accord sur un développement du domaine skiable respectueux de l’environnement et ont conclu une convention allant dans ce sens. En avril 2013, l’assemblée communale d’Andermatt a avalisé le plan partiel de zones portant sur les remontées mécaniques. Toutefois, de l’avis des associations environnementales, les mesures prévues dans le plan d’affectation allaient bien au-delà des directives du plan directeur adopté, raison pour laquelle ces associations ont recouru contre le plan partiel de zones portant sur les remontées mécaniques. En mai 2013, une séance de conciliation rassemblant le canton d’Uri, la commune d’Andermatt, la société Andermatt-Sedrun Sport AG et les associations environnementales a été organisée sous la médiation du directeur de VLP-ASPAN. Une solution à l’amiable a pu être trouvée. Les organisations environnementales ont été d’accord de retirer entièrement leur plainte sous réserve que le conseil d’État assortisse sa décision d’approbation d’un certain nombre de conditions, ce qu’il a d’ailleurs fait par la suite.

Le nouveau domaine skiable d’Andermatt-Sedrun comprendra au total 24 télécabines, télésièges et skilifts pour plus de 120 kilomètres de pistes. La décision de l’Office fédéral des transports quant à la procédure de concession et d’approbation des plans relative aux remontées mécaniques est attendue pour le printemps 2014, si bien que les travaux de construction des installations et des pistes pourront démarrer dans le courant de l’été.

Communiqué de presse du canton d’Uri:
www.ur.ch > Aktuelles > News > Medienmitteilungen Regierungsrat > chercher le communiqué du 18.6.2013

Mobilité et transports en chiffres

L’Office fédéral de la statistique OFS publie tous les trois ans un ouvrage général sur les transports en Suisse. Le rapport de synthèse intitulé «Mobilité et transports 2013» résume les données statistiques sur les infrastructures destinées à la mobilité, leur utilisation, les conditions-cadres, les coûts et les effets des transports. On y apprend par exemple que toute personne résidant en Suisse parcourt en moyenne presque 37 kilomètres par jour à l’intérieur du pays. Les loisirs représentent le principal motif de déplacement (40% des distances journalières) et viennent largement devant le travail (24%). Près des deux tiers des distances journalières sont parcourues en voiture, un tiers avec les transports publics (train, car postal, bus, tram) et moins d’un dixième à pied ou à vélo. En 2012, le parc des véhicules routiers atteignait 5,8 millions d’unités, dont 4,3 millions de voitures de tourisme – un habitant sur deux en Suisse dispose donc d’une voiture.

Les atteintes à l’environnement et les accidents font partie des inconvénients de la mobilité: les transports étaient responsables de 38% des émissions de CO₂ en Suisse en 2011. En 2012, 339 personnes ont été tuées dans le trafic routier, 28 personnes dans le trafic ferroviaire et plus de 22’000 personnes ont été blessées.

Le rapport montre que les transports ont nettement augmenté ces dernières années en Suisse. Dans le transport de personnes, les prestations de transport sur la route ont progressé de 14% entre 2000 et 2011, celles du rail même de 53%. Parallèlement, le nombre des passagers aériens s’est accru de 24%. Des hausses marquées ont aussi été enregistrées dans le transport de marchandises.

www.bfs.admin.ch > Thèmes > Mobilité et transports

Les coûts externes des transports augmentent

Les coûts externes sont des coûts qui sont pris en charge non pas par ceux qui les occasionnent mais par des tiers (le plus souvent la collectivité). Citons les coûts résultant des atteintes à la santé et à l’environnement, des dommages aux bâtiments et de leur dépréciation, par exemple en raison du bruit.

Ces coûts externes des transports sont régulièrement évalués par l’Office fédéral du développement territorial ARE. Les chiffres les plus récents datent de 2009. Cette année-là, les transports ont occasionné environ 9,0 milliards de francs de coûts externes, près de 0,4 milliard de plus qu’en 2005. La plus grande part des coûts sont dus au trafic routier (8,5 milliards), 0,5 milliard revenant au trafic ferroviaire. Les accidents (2,1 milliards) sont la principale source de coûts externes dans le trafic routier, devant les atteintes à la santé (1,9 milliards) et les dommages liés au bruit (1,3 milliards).

www.bfs.admin.ch > Thèmes > 11: Mobilité et transports > Coûts et financement > Compte des transports

www.are.admin.ch > Accueil > Thèmes > Politique des transports > Coûts et avantages

Actualisation des recommandations sur les installations générant un trafic important

La Confédération a complété l’aide à l’exécution «Installations générant un trafic important (IGT) intégrées dans le plan directeur cantonal. Recommandations pour la planification» datant de 2006 par une circulaire transmise aux cantons en avril 2013. Les IGT, tels que les centres commerciaux, les marchés spécialisés, les cinémas multiplexes, les stades, etc., doivent continuer à être fixées dans le plan directeur cantonal. C’est aussi désormais ce qu’exige explicitement l’art. 8 al. 2, de la loi révisée sur l’aménagement du terri-

toire, qui prévoit que les projets ayant des incidences importantes sur le territoire et l'environnement doivent avoir été prévus dans le plan directeur. L'aide à l'exécution contient les critères pour le choix d'un site approprié et montre comment les cantons peuvent déterminer le potentiel d'utilisation.

Désormais, les mesures de régulation du trafic liées aux IGT ne pourront plus être arrêtées globalement sur la base du droit sur l'environnement ou des prescriptions pour la protection de l'air. Il faudra au contraire examiner pour chaque cas si une mesure est proportionnée et adéquate pour atteindre le but souhaité. Comme le démontre la décision du Tribunal fédéral pour le cas de Volketswil – qui figure dans le recueil de jurisprudence de VLP-ASPAN –, le prélèvement d'une taxe de stationnement de 1 franc par heure, dégressive d'au moins 50 centimes par heure après la première heure, peut être considéré, dans certain cas, comme proportionnel. En revanche, une taxe de stationnement de 2 francs pour la première heure peut, dans le même cas, paraître disproportionnée, puisqu'elle incite l'automobiliste à circuler plus longtemps à la recherche d'un autre emplacement ou à se rendre chez un concurrent offrant la possibilité de se garer gratuitement. De tels raisonnements devront à l'avenir être pris en considération lors de la planification de mesures de régulation du trafic.

Ces adaptations découlent d'un mandat transmis par le Parlement au Conseil fédéral suite à la motion intitulée «Exigence d'efficacité» (CAJ-N 09.3003). Un peu plus tard, le Tribunal fédéral confirmait dans son jugement sur Volketswil qu'une mesure de régulation du trafic doit effectivement être adaptée pour atteindre l'objectif visé.

www.bafu.admin.ch > Documentation > Publication > Étude de l'impact sur l'environnement

Bien planifier les vélostations

PRO VELO Suisse a publié en collaboration avec l'Office fédéral des routes OFROU et le soutien des CFF et du Forum vélostations Suisse un guide pour les vélostations. Intitulé «Vélostations: recommandations pour leur planification et la mise en service», ce guide montre aux spécialistes et aux politiciens comment construire une vélostation qui répond aux besoins des cyclistes. L'aide de travail contient aussi des arguments pour ou contre une vélostation.

www.astra.admin.ch Accueil > Thèmes > Mobilité douce > Documentation

PERSONNEL

Décès d'un pionnier de l'aménagement du territoire

Premier directeur de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire OFAT, Marius Baschung-Kamber est décédé en 2013 à l'âge de 85 ans. Il a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la première loi sur l'aménagement du territoire, dont la seconde mouture a été adoptée par le peuple en 1979. Ce juriste, né à Soleure, a entre autres travaillé chez VLP-ASPAN dans les années 60, avant de devenir, en 1972, délégué suppléant puis, en 1975, délégué de l'Office fédéral pour l'aménagement du territoire. En 1976, M. Baschung-Kamber connaîtra le rejet de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Il initiera par la suite l'élaboration de la loi de 1979 actuellement en vigueur, puis deviendra le premier directeur de l'OFAT (aujourd'hui l'ARE), l'office créé dans le sillon de la loi. La LAT porte aujourd'hui encore la marque de son empreinte. Marius Baschung-Kamber a été un pionnier de l'aménagement du territoire, à une époque où des notions telles que coordination, planification ou utilisation modérée du sol n'alliaient pas de soi.

Postes de chefs repourvus à l'ARE

Après plusieurs années en tant que vice-directeur de l'Office fédéral du développement territorial ARE, Michel Matthey a pris sa retraite en 2013. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC a nommé Hauke Fehlberg, ingénieur et spécialiste en transports, pour lui succéder. Celui-ci a repris au 1^{er} février 2014 les rênes de l'Unité de direction III (Mobilité, territoire et infrastructures). Âgé de 54 ans, H. Fehlberg a étudié aux universités de Göttingen et de Berlin et obtenu un diplôme d'ingénieur agronome. Il a ensuite travaillé comme membre de la direction de deux bureaux d'ingénierie et de planification. En 2001, il est entré à l'Office fédéral

des transports OFT, où il a dirigé, en tant que responsable de projets d'envergure, de vastes programmes de développement tels que Rail 2030, le futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB) et le Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES). Dans ses nouvelles fonctions, H. Fehlberg est notamment chargé de coordonner le développement du milieu bâti et des paysages avec celui des infrastructures, en particulier dans les domaines des transports et de l'énergie.

Changement à la tête de la DTAP

La Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement DTAP et la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics CTP ont élu Christa Hostettler au poste de secrétaire générale. Elle succède à Benjamin Wittwer qui reprend la direction de constructionsuisse. Juriste de formation, elle a été depuis 2008 vice-chancelière et conseillère juridique de la Ville de Berne. Christa Hostettler a obtenu un diplôme postgrade en droit de la construction, de l'environnement et de l'aménagement du territoire et en droits politiques. Elle a pris ses nouvelles fonctions à la mi-avril 2014.

Juriste en droit de la construction, Benjamin Wittwer a été nommé directeur de constructionsuisse, l'organisation faîtière des milieux de la construction suisse. Il succède depuis la fin février 2014 à Charles Buser. Benjamin Wittwer a œuvré aux commandes des Conférences DTAP et CTP depuis 2009 en qualité de secrétaire général. Il s'est fait connaître des autorités compétentes en matière d'autorisation ainsi que des professionnels de la planification en tant qu'expert pour les autorisations en lien avec les antennes de téléphonie mobile.

JU et BE: nouveaux chefs de service

Le Gouvernement jurassien a désigné Chantal Deschenaux, de Delémont, au poste de cheffe du Service du développement territorial. Cette nouvelle unité est issue de la fusion des services de l'aménagement du territoire, des transports et de l'énergie. C. Deschenaux succède à Dominique Nusbaumer. Durant 16 ans, elle a occupé le poste de directrice de projets en aménagement du territoire, environnement et développement durable sur mandat de la Confédération, des cantons et des communes, à la Communauté d'étude pour l'aménagement du territoire CEAT, à Lausanne. Elle s'est ensuite consacrée aux relations transfrontalières de la métropole bâloise.

Dans le canton de Berne, le Conseil d'État a élu Daniel Wachter à la tête de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, lequel a auparavant dirigé la section «Développement durable» de l'Office fédéral du développement territorial ARE. Ce géographe agréé préside également le Conseil scientifique de l'«Akademie für Raumforschung und Landesplanung ARL» à Hannover. À Berne, il reprend le flambeau de Christoph Miesch, nommé secrétaire général de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques.

Nouveau président ASPAN-SO

Depuis novembre 2013, Christian Wiesmann, architecte-urbaniste, est le nouveau président de l'ASPAN-SO, la section suisse romande de VLP-ASPAN. Il succède au conseiller national genevois, Hugues Hiltbold. Après avoir été aménagiste du canton de Fribourg de 1993 à 2004, puis urbaniste en chef de la ville de Berne jusqu'en 2011, C. Wiesmann exerce son activité professionnelle à titre d'indépendant. Il est également consultant auprès de VLP-ASPAN pour SITES EN DIALOGUE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013



ORGANES DE L'ASSOCIATION

Tâches de l'association

VLP-ASPAN constitue une plate-forme nationale de conseil, d'information et de discussion pour toutes les questions relatives à l'aménagement du territoire. Elle propose une large palette de services, qui va du conseil à l'information, en passant par la documentation, la formation et le perfectionnement. Ces prestations visent à promouvoir et à renforcer les compétences, les connaissances et l'aptitude à résoudre les problèmes des différents acteurs de l'aménagement du territoire, notamment les autorités cantonales et communales en charge des travaux publics, de la planification urbaine et territoriale. Dépendant essentiellement du secteur public, VLP-ASPAN aborde les questions d'organisation du territoire du point de vue de l'intérêt général et vise, à travers ses activités, un développement économiquement, écologiquement et socialement durable. Défendre la cause de l'aménagement du territoire auprès du public est aussi une mission de VLP-ASPAN. L'association favorise dès lors le débat autour d'un développement territorial durable et de qualité, prend position sur des projets de loi et de planification, assure le secrétariat du «Groupe parlementaire pour le développement territorial», agit comme centre de contact pour les médias et met en réseau les acteurs de l'aménagement du territoire.

Comité

Le comité est l'organe de gestion et de contrôle de VLP-ASPAN. Il se compose de représentants d'horizons variés du point de vue de leur région d'origine, de leurs domaines de compétence, de leur expérience personnelle et de leur sensibilité politique. En 2013, le comité était constitué des membres suivants:

Walter Straumann, conseiller d'État du canton de Soleure jusqu'au 31 juillet 2013, PDC (président)

Stefan Sutter, conseiller d'État du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, PDC (vice-président)

Kurt Fluri, président de la Ville de Soleure et conseiller national, PRD

Dr. Christian Gabathuler, ancien aménageur cantonal du canton de Zurich et actuellement propriétaire d'un bureau d'aménagement du territoire et de développement territorial, Maschwanden ZH

Laurent Kurt, conseiller d'État du canton de Neuchâtel, PS

Christoph Neuhaus, conseiller d'État du canton de Berne, UDC

Giancarla Papi, cheffe du Service des constructions et de l'aménagement du canton de Fribourg

Dr. Heidi Z'graggen, conseillère d'État du canton d'Uri, PDC

Prof. Dr. Barbara Zibell, prof. sc. tech., dipl. ing., aménageur FSU/SRL, professeure à l'Université de Hanovre et, depuis le 1^{er} septembre 2013, directrice de la FSU, Thalwil ZH

Dr. Maria Lezzi, directrice de l'Office fédéral du développement territorial, Berne (invitée)

Christine Hofmann, directrice suppléante de l'Office fédéral de l'environnement, Berne (invitée)

Ernst Hauri, directeur de l'Office fédéral du logement, Granges SO (invité)

Principaux thèmes traités par le comité

La mise en œuvre de la loi révisée sur l'aménagement du territoire, approuvée par le peuple, ainsi que les dispositions d'exécution relatives à l'initiative sur les résidences secondaires ont été les principaux thèmes auxquels le comité s'est consacré durant l'année sous revue.

Parmi les éléments en lien avec la loi révisée sur l'aménagement du territoire, l'ordonnance sur l'aménagement du territoire soumise à consultation et les instruments de mise en œuvre – le complément au guide de la planification directrice et les directives techniques sur les zones à bâtir – ont particulièrement donné matière à débattre au sein du comité. Dans sa prise de position destinée au Conseil fédéral, VLP-ASPAN a émis des critiques quant au projet d'ordonnance. L'association a jugé qu'il n'était pas défendable de rendre obligatoire, par le biais de l'ordonnance, le contenu des directives techniques sur les zones à bâtir prévues par le législateur à l'article 15 de la loi révisée et de lui conférer ainsi une valeur juridique. L'objectif de ces directives techniques est de proposer des pistes en vue de l'application de la loi, sans toutefois en exclure d'autres. Cette dernière éventualité serait effective si les directives sur l'ordonnance avaient un caractère contraignant. Contrairement à l'ordonnance, le guide de la planification directrice et les directives techniques sur les zones à bâtir ont bénéficié d'un large soutien de la part de VLP-ASPAN. Seules quelques modifications et corrections ont été proposées pour les deux instruments de mise en œuvre.

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2013, de l'ordonnance sur les résidences secondaires en tant que solution transitoire, le temps est à l'élaboration d'une législation d'application complète de l'initiative sur les résidences secondaires approuvée par le peuple suisse en 2012. À cette fin, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de loi et d'ordonnance dans le courant de l'été 2013, sur lequel VLP-ASPAN s'est également prononcée. Dans sa prise de position, l'association a relevé combien la mise en œuvre de l'initiative était difficile, la formulation de l'article

constitutionnel ne laissant à son sens qu'une faible marge d'interprétation. La législation d'application devrait pourtant également prendre en compte d'autres dispositions constitutionnelles. Il s'agit par exemple, outre de la garantie de la propriété, de l'article sur la protection de la nature et du patrimoine (art. 78 Cst.), qui a entre autres objectifs de maintenir et de ménager les sites historiques et les monuments culturels, ou de celui portant sur la politique structurelle (art. 103 Cst.), qui prône le soutien des régions économiquement menacées. Durant la campagne précédant les votations, les initiants eux-mêmes avaient d'ailleurs déclaré, qu'en cas d'adoption de l'initiative, les résidences secondaires exploitées (lits chauds) ou celles qui permettent de maintenir des bâtiments (protégés) existants dans des régions structurellement faibles demeureraient possibles. Selon VLP-ASPAN, la législation d'exécution doit s'inspirer du titre même de l'initiative («Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires») et s'en tenir au message central des initiants: lutter contre la dispersion des constructions et le mitage du paysage. Cette préoccupation que le peuple et les cantons ont exprimée en votant en faveur de l'initiative accorde peu de place aux exceptions pour les résidences secondaires. Plus on consent à faire des exceptions, plus les risques de contournement sont grands et, de ce fait aussi, la nécessité de contrôle. Le comité de VLP-ASPAN est resté très divisé quant aux exceptions contenues dans le projet de loi et d'ordonnance. Dans sa prise de position, l'association s'est prononcée en faveur de la réglementation des exceptions plutôt libérale, proposée par le Conseil fédéral dans son projet de loi.

Le comité s'est également penché – pour la seconde fois en l'espace de quelques années seulement – sur la question d'un éventuel changement de nom de VLP-ASPAN en une dénomination plus dynamique, qui laisserait davantage transparaître le but et les activités de l'association. Les avantages et les inconvénients liés à un tel changement ont été largement débattus au sein du comité. Ce dernier a finalement décidé de maintenir la dénomination actuelle et de lui adjoindre, tout au plus, un élément complémentaire qui précise l'activité de l'association.

Conseil

Le conseil est chargé de soutenir le comité et le secrétariat dans les questions stratégiques et liées à la politique de l'association, ainsi que de prendre position sur les développements actuels de la politique suisse en matière d'aménagement du territoire. Composé de 30 membres, le conseil était constitué en 2013 des personnes suivantes:

Présidence

[Walter Straumann](#), président VLP-ASPAN

Représentant-e-s des cantons

[Heinz Tännler](#), conseiller d'État, Zoug

[Katharina Dobler](#), aménagiste cantonale, Berne

[Suzanne Gatti](#), aménagiste cantonale, Schaffhouse

[Damian Jerjen](#), aménagiste cantonal, Valais

[Peter Stocker](#), aménagiste cantonal, Glaris

Représentant-e-s des villes, des communes et des régions

[Manuela Bernasconi](#), conseillère communale, Horw LU

[Vincent Kempf](#), Service d'urbanisme de la Ville de Genève

[Christine Leu](#), Association pour le développement du nord vaudois VD

[Rudolf Lippuner](#), président de la commune de Grabs SG

[André Odermatt](#), conseiller communal et directeur du Service des Travaux publics de la Ville de Zurich

[Roland Tremp](#), conseiller communal, Coire GR

[Bernard Woeffray](#), chef du Service de l'urbanisme de la Ville de Nyon VD

Représentants de la Confédération (et des CFF)

[Jörg Amsler](#), responsable de la division Améliorations structurelles, Office fédéral de l'agriculture OFAG

[Stephan Scheidegger](#), directeur suppléant de l'Office fédéral du développement territorial ARE

[Karin Schneeberger](#), vice-directrice de l'Office fédéral des routes OFROU

[Jürg Stöckli](#), chef de la division Immobilier et membre de la Direction du groupe CFF

[Florian Wild](#), chef de la section Droit, Office fédéral de l'environnement OFEV

Représentants des milieux scientifiques

[Roland Prélaz-Droux](#), professeur à la Haute École d'Ingénierie et de Gestion, Yverdon-les-Bains VD

[Bernd Scholl](#), professeur ETH Zurich, Institut für Raum- und Landschaftsentwicklung

Représentants des sections et des organisations affiliées

[Andrea Brüesch](#), président de la section Bündner Vereinigung für Raumentwicklung BVR

[Fabio Giacomazzi](#), comité ASPAN Ticino

Représentant-e-s des associations économiques, environnementales et professionnelles

[Hans-Georg Bächtold](#), secrétaire général SIA

[Martin Boesch](#), pro natura

[Charles Buser](#), directeur constructionsuisse

[Thomas Glatthard](#), secrétaire de l'OSIG, Directeur de geosuisse
[Nathalie Herren](#), Planung, Architektur, Frauen PAF et LARES
[Mario Lütolf](#), directeur Fédération suisse du tourisme FST
[Marco Rampini](#), Fédération des architectes suisses FAS
[Martin Würsch](#), Union suisse des paysans USP

Lors de la séance du comité du 29 novembre 2013, les membres suivants ont été élus au conseil:

[Thomas Furrer](#), conseiller communal, Rapperswil-Jona, en remplacement de Roland Tresp, ancien conseiller communal, Coire
[Barbara Gisi](#), directrice de la Fédération suisse du tourisme FST, qui reprend le flambeau de Mario Lütolf
[Daniel Wachter](#), chef du Service de l'office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne, comme successeur de Katharina Dobler, aménagiste cantonale
[Benjamin Wittwer](#), directeur de constructionsuisse, en remplacement de Charles Buser

Principal thème traité par le conseil

Le conseil a tenu sa séance annuelle le 14 juin 2013. L'ordre du jour était principalement axé sur les lacunes de la planification fédérale des infrastructures. Lukas Bühlmann, directeur de VLP-ASPAN, a ouvert le débat par un exposé sur les faiblesses actuelles de la planification sectorielle de la Confédération. Il a mis l'accent sur l'importance croissante de cet instrument de planification pour appréhender les grands projets d'infrastructures de la Confédération du point de vue de l'aménagement du territoire, notamment dans le domaine des transports et de l'énergie. Au cours de la discussion qui s'en est suivie, différents éclairages ont été apportés aux questions et aux critiques soulevées dans l'exposé. Assis-tant à la séance en remplacement de Karin Schneeberger, vice-directrice de l'OFROU, Erwin Wieland, vice-directeur de l'OFROU, a pu fournir de très précieuses informations. Les échanges ont démontré qu'il n'est pas toujours aisé de juger quand un projet devrait être planifié dans le cadre d'un plan sectoriel. En outre, la marge de manœuvre et le degré de précision d'un projet dans un plan sectoriel peuvent varier sensiblement. En effet, la situation n'est pas la même s'il s'agit, dans un projet d'infrastructure, de déterminer les variantes possibles pour le tracé de lignes à haute tension ou s'il en va de la suppression d'un goulet d'étranglement d'une route nationale, où la marge de manœuvre est très limitée du point de vue spatial. L'instrument du plan sectoriel reste néanmoins incontournable dans sa fonction de coordination et d'information sur l'état des différents projets.

Assemblée générale

L'assemblée générale de VLP-ASPAN a lieu tous les deux ans. La prochaine se tiendra le 4 septembre 2014.

Secrétariat

En 2013, le secrétariat était composé des personnes suivantes:

[Lukas Bühlmann](#), juriste (directeur)
[Christa Perregaux DuPasquier](#), avocate (vice-directrice, responsable des services administratifs, 70%)
[Heidi Haag](#), géographe, MAS Raumplanung ETH (responsable de la formation et du perfectionnement, ainsi que du centre de conseil SITES EN DIALOGUE, 80%)
[Sonia Blind Buri](#), juriste, conseil/information/formation (50%)
[Barbara Jud](#), juriste, conseil/information/formation (80%)
[Samuel Kissling](#), juriste, conseil/information/formation (90%)
[Edith Egger](#), journées d'étude/cours/personnel/secrétariat (100%)
[Anne Huber](#), journées d'étude/cours/traductions/secrétariat (60%)
[Marco Hunziker](#), informatique/gestion des membres/secrétariat (70%)
[Madeleine Ramseyer](#), publications/photothèque (50%, jusqu'au 31 juillet 2013)
[Jérémy Poux](#), photothèque/comptabilité/secrétariat (50%, depuis le 1^{er} septembre 2013)
[Annemarie Straumann](#), journaliste, communication (80%, depuis le 1^{er} juillet 2013)
[Gierina Cathomas](#), géographe, stagiaire (50%, jusqu'au 31 juillet 2013)
[Camille Cipolla](#), juriste stagiaire (20%)
[Ulrich Ganitta](#), géographe, MAS Raumplanung ETH, stagiaire (60%, jusqu'au 31 janvier 2013)
[Eliane Gilgen](#), juriste stagiaire (20%)
[Maïra Assis Vuillomenet](#), géographe, aménagiste, stagiaire (30%, jusqu'au 30 juin 2013)
[Giulia Reimann](#), juriste stagiaire (20%, jusqu'au 31 janvier 2013)



Plus de 330 professionnels ont pris part à notre journée d'étude 2013 à Berne consacrée aux instruments de mise en œuvre de la loi révisée sur l'aménagement du territoire. Le fil rouge de la manifestation a été assuré par le président de VLP-ASPAN, Walter Straumann (pupitre). Ont participé à la table ronde (de gauche à droite): Giancarla Papi (aménagiste cantonale FR), Peter Bernasconi (Association des communes suisses), le journaliste et animateur Dieter Kohler, Maria Lezzi (directrice ARE), Peter Stocker (aménagiste cantonal GL) et Roland Tresp (Union des villes suisses).

Sections et organisations affiliées

VLP-ASPAN se compose de sections et d'organisations affiliées. S'étendant sur le territoire de plusieurs cantons, les sections sont étroitement liées à l'association d'un point de vue organisationnel

et administratif. Les organisations affiliées, quant à elles, couvrent un seul canton et jouissent, de par leur histoire, d'une plus grande autonomie que les sections.

Voici un aperçu des activités des sections et des organisations affiliées:

ASPAN-SO

Association suisse pour l'aménagement national - Suisse occidentale
GE, VD, NE, JU, FR, VS

Manifestation

- 06.13: Assemblée générale annuelle à Berne dans le cadre de la journée d'étude organisée en partenariat avec VLP-ASPAN «LAT révisée: le travail peut commencer»

Publications

Élaboration d'une nouvelle formule des Cahiers de l'ASPAN-SO (nouvelle couverture, nouvelle maquette, deux Cahiers de 32 pages au lieu de trois Cahiers de 16 pages par année). Thèmes des numéros parus en 2013:

- «Centres historiques» (juin)
- «Polarités secondaires» (novembre)

Autres activités

- Projet de site Internet sur le thème de la densité: démarrage du projet
- Remaniement des objectifs et des activités: élection d'un nouveau président (06.11.13); Christian Wiesmann succède à Hugues Hiltbold. Renforcement du Secrétariat général avec l'arrivée de Vincent Kempf et départ de Michel Jaques. Volonté de renforcer la plate-forme de discussion par des activités offertes aux membres et des sujets d'actualité développés en comité; renforcement des interactions entre Présidence, Secrétariat général et Comité ASPAN-SO

RPG NO

Raumplanungsgruppe Nordostschweiz
ZH, TG, SH, SG, AI, AR, GL

Veranstaltungen

- 07.02. Beteiligung der RPG NO als Juniorpartner an der Veranstaltung des Vereins Metropole CH in Zürich zum Thema «Landesverteidigung - Raumplanung im Widerstreit», Thesen und Lösungen zur Raumplanung von Benedikt Loderer; anschliessend kontrastreiches Podiumsgespräch zum revidierten Raumplanungsgesetz
- 03.06. (Winterthur) und 18.06. (St. Gallen): Feierabendgespräche zum Thema «Siedlungsentwicklung nach innen - (Gemeinde-) Fusionen als Antwort auf die RPG-Revision?»

ZVR

Zentralschweizer Vereinigung für
Raumplanung
LU, OW, NW, UR, SZ, ZG

Veranstaltungen

- 14.06. Spezialvorstandssitzung in Luzern zum Thema «Siedlungsentwicklung nach innen: Instrumente - Beispiele - Anreize»
- 06.09. Bildungsreise auf die Rigi mit Gastreferaten «Zur Tourismusgeschichte der Rigi - Die Königin der Berge»
- 20.09. Mitgliederversammlung in Luzern mit Gastreferaten zu den «Zielsetzungen und Stossrichtungen

der Teilrevision des Luzerner Planungs- und Baugesetzes» und zum «Entwicklungsschwerpunkt Urner Talboden als Generationenprojekt»

- 15.11. Tagung in Emmen über die «Strategien zur Umsetzung der RPG-Teilrevision auf kantonaler und kommunaler Ebene»

ASPAN-TI

Gruppo regionale Ticino
TI

Manifestazioni

- 24.01: Dibattito sulla revisione della LPT in collaborazione con la Federazione svizzera degli urbanisti FSU
- Seria di 5 colloqui sulla pianificazione del territorio, con il Centro di formazione per gli Enti locali CFEL

Pubblicazioni

- INFORUM: Pubblicazione in italiano delle edizioni di gennaio e di luglio, in collaborazione con VLP-ASPAN
- Partecipazione alla campagna a favore della revisione della LFPT con diversi articoli di stampa, apparsi sui tre quotidiani ticinesi

Altre attività

- 15.05: Presa di posizione del Consiglio direttivo nei confronti del progetto di normativa concernente i vantaggi e svantaggi derivanti da atti pianificatori
- 26.09: Incontro sul tema di Alp Transit e organizzazione di un dibattito in

gennaio 2014 sulla votazione del 9 febbraio 2014 concernente l'articolo costituzionale sul finanziamento delle infrastrutture ferroviarie

- 14.11: Incontro con la Commissione della pianificazione del territorio del Gran Consiglio per sostenere il Messaggio del Consiglio di Stato sulla revisione della Lst per la compensazione dei vantaggi e svantaggi derivanti da atti pianificatori
- 22.11: Cerimonia di consegna del Premio ASPAN 2013 alla Città di Bellinzona per la variante di Piano Regolatore dell'ex Campo militare
- Presa di posizione sull'iniziativa costituzionale generica «Circonvallazione del Basso Mal cantone: che sia il popolo a decidere»
- Presa di posizione sulla Scheda M3 del Piano Direttore concernente il Programma di agglomerato del Luganese

BVR

Bündner Vereinigung für Raumentwicklung
GR

Veranstaltungen

- 15.03. Mitgliederversammlung mit Rahmenprogramm zur Gebietsreform im Kanton Graubünden
- Mitwirkung der BVR an drei Weiterbildungsmodulen des Zertifizierungslehrgangs für Bauamtsangestellte; Beiträge der BVR waren neben den bisherigen, ganztägigen Grundkursen über das «Baubewilligungsverfahren für Gemeindebaufachleute» und zum «Bauen ausserhalb der Bauzone» das neue Modul «Raumplanung und Geografische Informationssysteme»
- Unterstützung von Ausbildungsangeboten anderer Akteure

Weitere Aktivitäten

- Weiterentwicklung der von der BVR initiierten und betreuten Austauschplattform der Italienisch sprechenden Gemeinden Südbündens; Herausgabe verschiedener Produkte und Arbeitshilfen für das Bau- und Planungswesen der Gemeinden. Organisation und Durchführung einer Veranstaltung mit allen Gemeinden
- Präsidium des Fachausschusses Kulturlandschaft zum UNESCO Welterbe Rhätische Bahn
- Stellungnahmen zur Totalrevision des kantonalen Gesetzes über die Förderung der wirtschaftlichen Entwicklung, zur Gebietsreform in Graubünden und zur Umsetzung des revidierten RPG auf Bundesebene (Verordnung und Umsetzungsinstrumente)

KPG-GAC

Kantonale Planungsgruppe Bern
BE

Veranstaltungen/Seminare

- 25.01. Seminar «Die neuen Begriffe und Messweisen im Baubereich der Gemeinden»
- 01.03. Seminar «Rechtsprechung 2011/2012»
- 22.03. Séminaire «Planification, construction et exploitation des chemins de randonnée pédestre»
- 09.04. Seminar «Die Folgen der RPG-Revision für die Gemeinden»
- 07.06. Mitgliederversammlung mit inhaltlichem Teil «Die RPG-Revision im Spannungsfeld zwischen Zentralismus und Gemeindeautonomie»
- 16.08. Séminaire «La révision 2012 de la LAT: Tenants et aboutissants pour les communes»
- 30.08. Seminar «Die neue Waldge-

setzung: Was ändert sich für die Gemeinden – was bleibt?»

- 08.11. Seminar «Benutzungsordnung öffentlicher Strassen insbesondere Erlass und Anfechtung»

Publikationen

- Vier Ausgaben des KPG-Bulletins mit Fachbeiträgen zu aktuellen Themen

Weitere Aktivitäten

- Telefonische Beratung und einmal monatlich dezentrale Beratungen in fünf Regionen
- Bezahlte Mandate und Gutachten
- Finanzwesen und Gemeinderecht als weitere Standbeine neben dem Bau- und Planungsrecht (Beratungs- und Schulungsangebote auch in diesen Bereichen)

Membres

L'ensemble des cantons suisses ainsi que plus de la moitié des communes (totalisant les trois quarts de la population suisse) sont membres de VLP-ASPAN. La principauté du Liechtenstein est également membre.

En 2013, 8 communes ont adhéré à VLP-ASPAN, tandis que 10 ont démissionné. Pour la plupart de ces dernières, ce sont des restrictions budgétaires qui ont justifié leur décision; certaines, toutefois, ont évoqué une autonomie limitée dans les dossiers en lien avec la planification. Il est vrai qu'aujourd'hui l'aménagement local ne peut plus se résoudre à l'échelon d'une seule commune. Il n'en demeure pas moins que les communes sont appelées à œuvrer en faveur d'un bon aménagement du territoire. Renoncer aux services de VLP-ASPAN n'est pas un choix pertinent, d'autant plus que les communes pourraient trouver dans le nouveau centre de conseil SITES EN DIALOGUE (page 64) une aide précieuse pour relever ces nouveaux défis!

Nouvelles communes membres de VLP-ASPAN:

- Gemeinde Andermatt UR
- Commune de Bitsch VS
- Gemeinde Brütten ZH
- Commune de L'Abergement VD
- Commune d'Onnens VD
- Gemeinde Richterswil ZH
- Commune de Saint-Gingolph VS
- Commune de Satigny GE

Communes démissionnaires:

- Commune de Belmont-sur-Lausanne VD
- Gemeinde Biglen BE
- Commune de Collex-Bossy GE
- Gemeinde Degersheim SG
- Gemeinde Eggersriet SG
- Gemeinde Full-Reuenthal AG
- Gemeinde Goldach SG
- Ville de Martigny VS
- Gemeinde Muri AG
- Gemeinde Neudorf LU

Le nombre des membres collectifs a augmenté en 2013 (15 adhésions, 4 démissions), tout comme celui des membres individuels (13 adhésions, 10 démissions).

Nouvelles communes 2013

Habitants

Habitants



Andermatt UR

1'545



Bitsch VS

858



Brütten ZH

2'008



L'Abergement VD

240



Onnens VD

506



Richterswil ZH

12'947



Saint-Gingolph VS

944



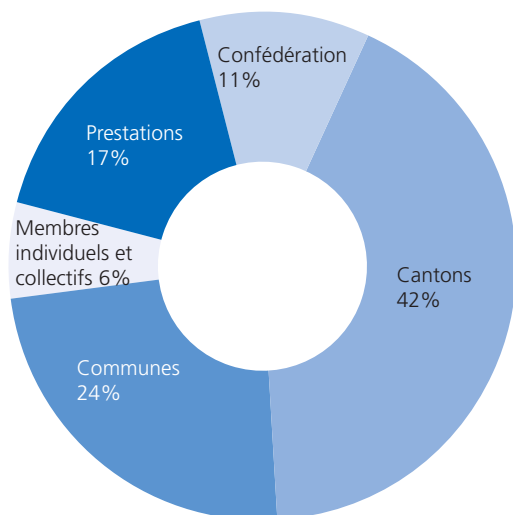
Satigny GE

4'000

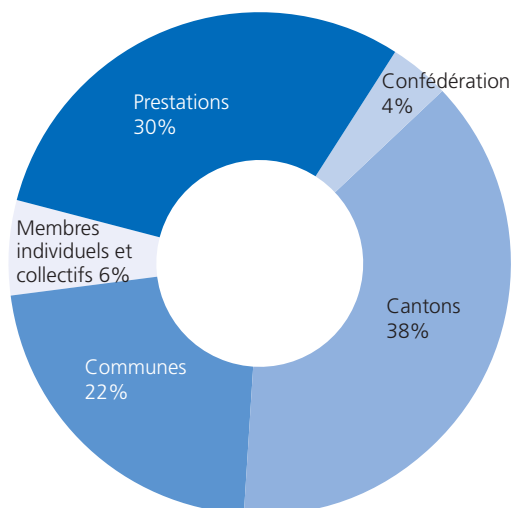
FINANCES

Les comptes 2013 se soldent par un bénéfice de 38'612 francs. Ce résultat est principalement dû à un gain réalisé sur les cours des titres. Autre fait réjouissant: il n'a finalement pas été nécessaire de dissoudre la réserve de 55'000 francs budgétée en prévision du lancement du centre de conseil SITES EN DIALOGUE. Les frais y relatifs ont pu être couverts par le biais du compte de fonctionnement. Par ailleurs, le diagramme ci-dessous laisse à penser que la contribution de la Confédération a été moins importante en 2014 qu'un an plus tôt. Or, ce n'est pas le cas. Deux tiers des subsides que la Confédération a versés à VLP-ASPAN sont le résultat d'une convention de prestations. Ils sont désormais englobés dans la rubrique «prestations».

Financement de VLP-ASPAN 2012



Financement de VLP-ASPAN 2013



CONSEIL

Le service de conseil constitue l'un des cinq piliers de l'offre de prestations de VLP-ASPAN. Il propose des renseignements, des avis de droit, des prises de position, des recherches et, désormais aussi, une aide aux communes dans le cadre de SITES EN DIALOGUE et du Réseau vieille ville (page 64). Il répond de façon simple, rapide et – pour autant que le travail nécessaire ne dépasse pas certains seuils – gratuite aux questions des membres dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'environnement. En 2013, et pour la première fois, le nombre des demandes a franchi le cap des 300 (cf. tableau). Cet engouement est sans aucun doute dû à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, au sujet de laquelle VLP-ASPAN a été souvent questionnée, de même qu'aux nouvelles offres de conseil SITES EN DIALOGUE et Réseau vieille ville. Pour la statistique, il n'a pas été tenu compte du temps qu'ont nécessité les différentes requêtes, un paramètre très variable d'une demande à l'autre.

Ce sont principalement les communes et les cantons qui ont eu recours au service de conseil. S'agissant des communes, le nombre de demandes est passé de 71 en 2012 à 106 en 2013. Du côté des cantons, 79 requêtes ont été enregistrées, ce qui correspond à la moyenne des années passées. Neuf demandes ont été formulées par des offices fédéraux, soit un volume similaire à l'année précédente. Les sollicitations émanant de bureaux d'aménagement (19), d'études d'avocats (24), d'associations (22), d'universités (8) et d'étudiants (10) connaissent un faible recul d'année en année. En revanche, VLP-ASPAN est une interface de plus en plus prisée par les médias (19 requêtes), les journalistes appréciant de pouvoir profiter des vastes connaissances de l'association, notamment en ce qui concerne la pratique de l'aménagement du territoire au niveau suisse. La statistique ne tient pas compte des brefs renseignements communiqués aux médias, mais uniquement des demandes d'une certaine ampleur (interviews ou requêtes).

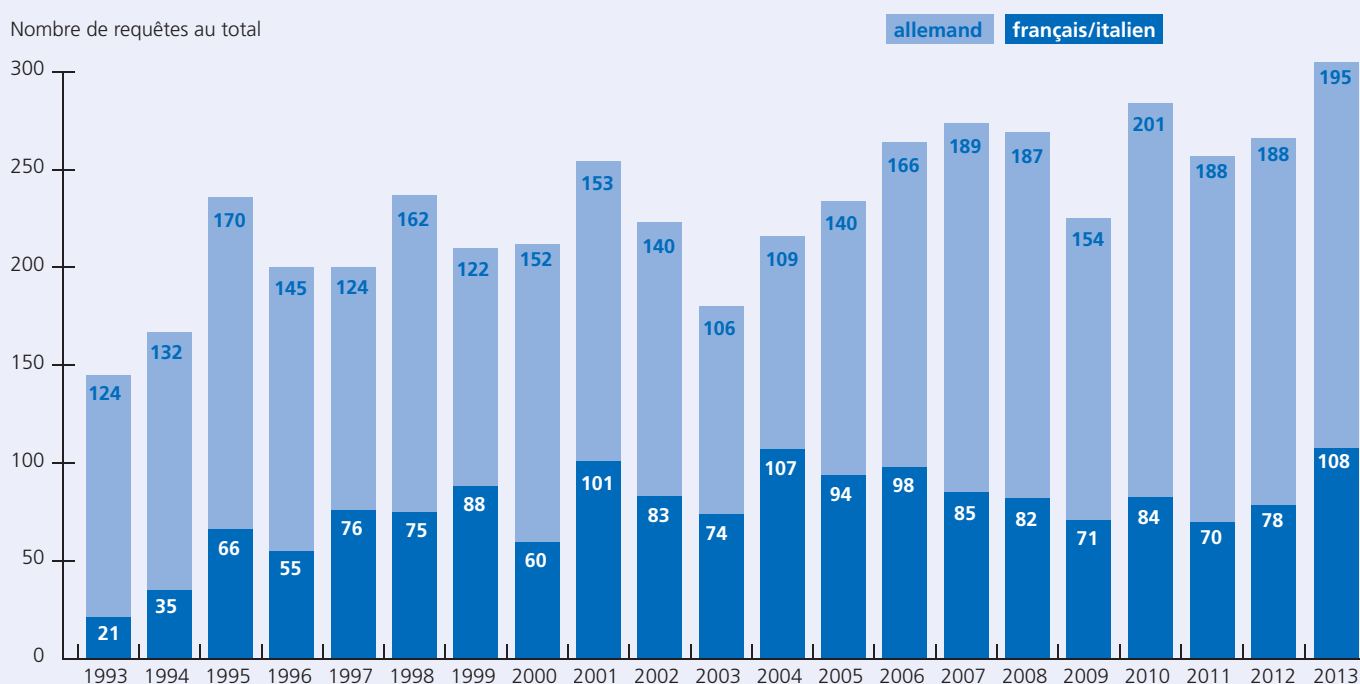
À l'instar des années passées, les plans d'affectation et les constructions hors zone à bâtir sont deux domaines qui génèrent un important besoin en conseil compétent. Toutefois, d'un point de vue purement statistique, les plans d'affectation ont suscité moins de demandes qu'une année plus tôt (45 requêtes en 2013 contre 65 en 2012). La statistique du service de conseil tient compte pour la première fois des rubriques «Développement territorial stratégique (lignes directrices, concepts de développement)» avec 7 demandes et «Révision LAT» avec 33 sollicitations, lesquelles étaient auparavant en partie englobées dans les plans d'affectation. La même remarque s'applique pour les offres de conseil SITES EN DIALOGUE et Réseau vieille ville qui comptabilisent 24 demandes. Les constructions hors zone à bâtir ont généré de nombreuses questions juridiques en lien avec les nouvelles dispositions sur les bâtiments d'habitation existants hors de la zone à bâtir, entrées

en vigueur le 1^{er} novembre 2012 (initiative du conseil d'État du canton de St-Gall). Les domaines de la protection de l'environnement et des transports ne suscitent pas de questionnements majeurs depuis plusieurs années (12 demandes). Fait étonnant: la construction de résidences secondaires n'a occasionné qu'une requête. Cette situation laisse à penser que les communes soumettent leurs questions directement au canton concerné.

Comme ce fut le cas lors des exercices précédents, 2013 a donné lieu à la rédaction de nombreux avis de droit et à des mandats conséquents, notamment:

- Office fédéral de l'environnement OFEV: avis de droit sur la participation de cantons, communes et privés à l'adaptation d'objets protégés inscrits dans l'inventaire IFP
- Office fédéral des routes OFROU: étude et remaniement du guide concernant la planification du réseau de chemins pour piétons
- Canton de Berne: rapport sur les études de base portant sur l'adaptation de la loi cantonale sur les constructions au prélèvement de la plus-value précisé dans la LAT
- Canton de Berne: mise en commun des éléments relatifs à la planification des sites d'extraction et de décharge
- Canton du Jura: rapport en vue d'introduire une compensation de la plus-value
- Canton de Genève: participation à une réflexion méthodologique sur le plan localisé de quartier PLQ
- Canton d'Uri: dans le cadre d'un plan de zones partiel portant sur des remontées mécaniques, mandat de médiation entre le canton d'Uri, la commune d'Andermatt et les organisations environnementales
- Canton de Zoug: participation à un groupe de travail sur la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (prélèvement de la plus-value, thésaurisation, plans d'affectation spéciaux)
- Canton de Zurich: participation à l'atelier d'experts «Zukunftsfähige Ortszentren im Kanton Zürich»
- Conférence des aménagistes cantonaux COSAC: réponse à une sélection de questions sur le prélèvement de la plus-value
- Association transports et environnement ATE: rapport sur les études de base relatives aux réglementations cantonales «vivre sans voiture»

Nombre de requêtes en comparaison annuelle



CENTRE DE CONSEIL SITES EN DIALOGUE

Le coup d'envoi de notre nouveau centre de conseil SITES EN DIALOGUE a été officiellement donné en automne 2012. À travers cette offre de conseil, VLP-ASPAN apporte une aide aux villes et aux communes pour toutes les questions en lien avec la croissance du milieu bâti, la densification et la qualité de l'urbanisation. Il s'agit d'une première consultation. Après une analyse de la situation, la ville ou la commune qui s'est adressée à VLP-ASPAN est aiguillée vers des institutions ou bureaux existants avec des recommandations pour les étapes ultérieures. VLP-ASPAN travaille en collaboration avec des spécialistes externes en aménagement du territoire. Ces derniers se réunissent régulièrement pour échanger leurs connaissances professionnelles.

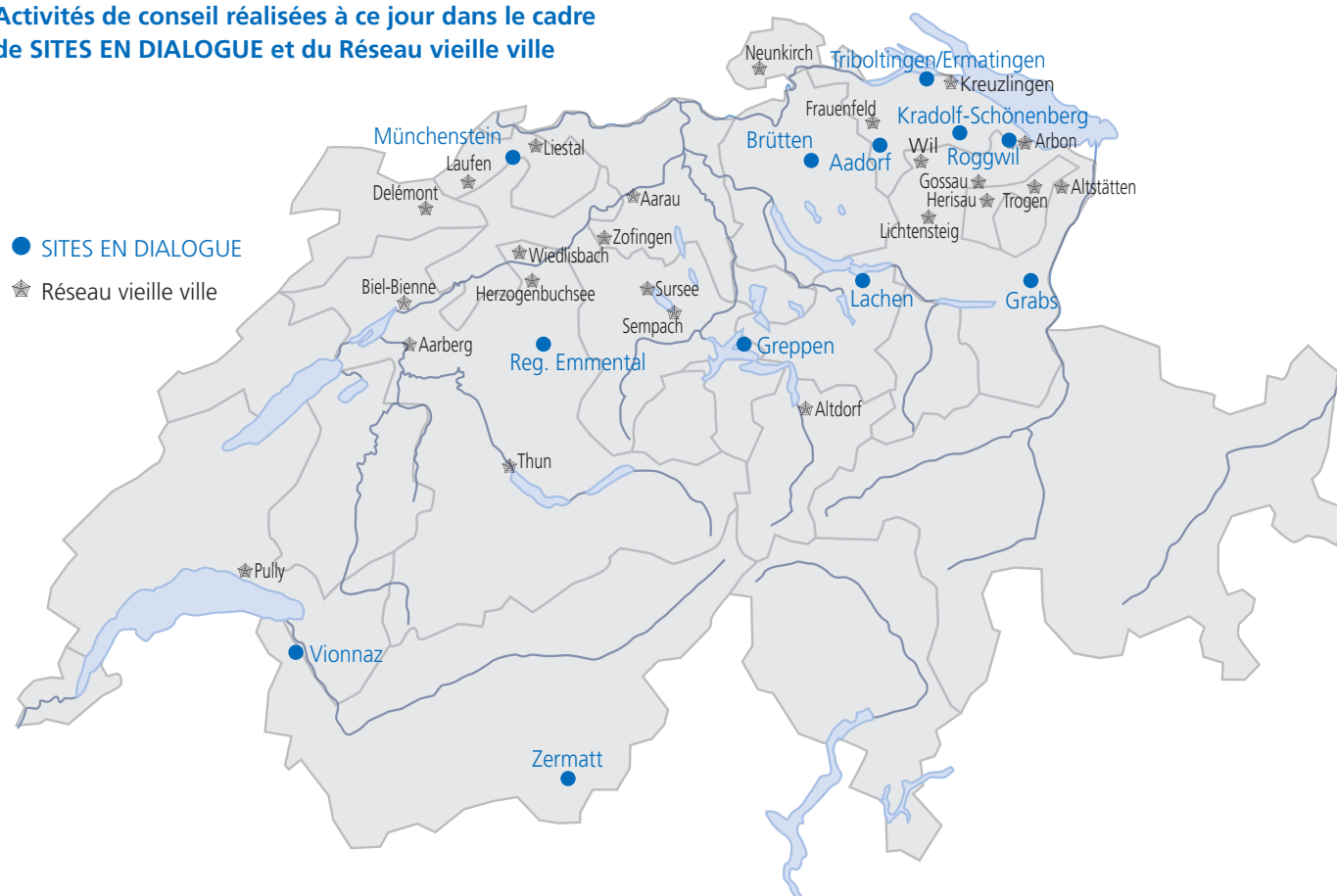
Le Réseau vieille ville, dont VLP-ASPAN a également repris le secrétariat en juin 2011, fait partie intégrante de l'offre de conseil SITES EN DIALOGUE. Il s'agit d'un centre de compétences pour toutes les questions ayant trait à la revalorisation des centres historiques, qui ont vu leur développement limité ou carrément stoppé par les changements sociaux et les transformations structurelles mar-

quant le commerce de détail. Le Réseau vieille ville offre un soutien aux villes et aux communes par des conseils sur place, par des outils spécialement conçus comme l'analyse de la ville, la stratégie de valorisation, le club de rue et l'analyse d'immeuble. La formation des spécialistes qui travaillent avec ces instruments se révèle très coûteuse. En 2013, de nouveaux collaborateurs ont été initiés à l'analyse de la ville et à la stratégie de valorisation.

Voici les cas qui ont donné lieu, en 2013, à un conseil dans le cadre de SITES EN DIALOGUE et du Réseau vieille ville:

- Münchenstein BL: coordination des processus de planification – évaluation des projets de planification en cours
- Grabs SG: évaluation d'une déclaration d'intention mutuelle entre la commune et les propriétaires fonciers
- Lachen SZ: analyse de la construction d'un centre au cœur du village
- Aadorf TG: atelier sur le réaménagement de la place et de la rue de la gare

Activités de conseil réalisées à ce jour dans le cadre de SITES EN DIALOGUE et du Réseau vieille ville



- Vionnaz VS: prise de position sur une zone industrielle
- Zermatt VS: estimation des conséquences du changement de l'indice d'utilisation à un autre coefficient d'utilisation
- Brütten ZH: conseil au sujet du développement du centre
- Sursee LU, Wil SG, Kreuzlingen TG: analyse des villes par le Réseau vieille ville
- Frauenfeld TG, Gossau SG, Neuenkirch SH: stratégies de valorisation par le Réseau vieille ville
- Région de l'Emmental BE: accompagnement dans l'élaboration d'un concept de sensibilisation de la région en vue du développement régional en général et de l'urbanisation en particulier

En 2013, un cours interdirectionnel portant sur SITES EN DIALOGUE et le Réseau vieille ville a été conçu et mis sur pied à l'intention de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne.

Publication «vieille ville en mutation»

Sous le titre «Vieille ville en mutation – Idées et outils contre le déclin des anciens centres», un supplément de la revue Hochparterre a été publié en mai 2013, consacré au travail du Réseau vieille ville à travers plusieurs exemples caractéristiques. Cette publication se veut un approfondissement des thématiques abordées lors de la journée d'étude organisée, en novembre 2012, à Bienne, par VLP-ASPAN. Reportages et interviews laissent apparaître que le dépeuplement des commerces et des logements est lié aux transformations structurelles observées dans de nombreuses petites et moyennes villes, mais qu'il existe des moyens de redonner vie aux anciens centres. Les Offices fédéraux du développement territorial ARE et du logement OFL, différentes fondations et entreprises ainsi que certains offices cantonaux ont participé au financement de cette publication. C'est la première fois que VLP-ASPAN a recherché et obtenu un pareil soutien pour un projet spécifique.

INFORMATION

INFORUM et Territoire & Environnement

Les membres de VLP-ASPAN peuvent s'informer sur l'actualité du développement territorial et la protection de l'environnement par le biais, notamment, des deux revues bimestrielles INFORUM et Territoire & Environnement. Du point de vue conceptuel, INFORUM traite, dans un style journalistique facilement compréhensible, deux à trois sujets par numéro, nourris souvent par l'actualité de l'aménagement du territoire ou par un nouvel arrêt du Tribunal fédéral. Une version italienne d'INFORUM est publiée deux fois par année. Elle s'inspire en partie des éditions suisses romandes ou suisses alémaniques, propose la traduction d'articles ou publie des textes rédigés en italien par des membres de la section tessinoise ou par l'Office de l'aménagement du territoire du canton du Tessin. Il arrive que certains articles publiés dans INFORUM soient repris par d'autres revues spécialisées, un fait, naturellement, très réjouissant.

Au contraire d'INFORUM, la revue Territoire & Environnement propose une approche plus scientifique d'une thématique. Chaque édition est consacrée à un seul sujet de façon approfondie. Au cours de l'année 2013, les thèmes suivants ont fait l'objet d'un numéro de Territoire & Environnement:

Janvier	n° 1/13	Bâtiments d'habitation existants sis hors de la zone à bâtir
Mars	n° 2/13	Défrichements et développement urbain
Mai	n° 3/13	La jurisprudence du tribunal fédéral en 2012
Juillet	n° 4/13	La compensation de la plus-value dans la loi révisée
Sept.	n° 5/13	La disponibilité des terrains à bâtir dans les cantons et les communes
Nov.	n° 6/13	Lexique des constructions hors de la zone à bâtir

Les membres de VLP-ASPAN reçoivent les publications INFORUM et Territoire & Environnement par la poste. Ils ont par ailleurs la possibilité de les consulter et de les télécharger sur le site Internet de l'association, à la rubrique qui leur est réservée. Par le biais de la toile, les membres ont accès à tous les articles publiés depuis 2001 par VLP-ASPAN.

Newsletter

Une à deux fois par semaine, la Newsletter de VLP-ASPAN livre à un important cercle d'abonnés de brèves informations sur des thèmes qui font l'actualité, des communiqués officiels, des études dignes d'intérêt ou des projets novateurs. La plupart des news sont couplées à des informations et des documents permettant d'approfondir le sujet. À fin 2013, 1'635 personnes de toutes les régions linguistiques et même parfois de l'étranger étaient abonnées à notre Newsletter.

DOCUMENTATION

VLP-ASPAN tient à jour différentes bases de données qui, lors du traitement de demandes, de la rédaction ou illustration de textes, ou encore de la préparation d'un exposé, permettent d'accéder rapidement aux informations nécessaires.

Bibliothèque électronique

Régulièrement alimentée, notre bibliothèque comprend actuellement plus de 15'000 documents. Il s'agit de thèses, de manuels, de publications officielles, de plans, d'ouvrages de référence, d'articles de journaux et de magazines, de supports de cours et de plus en plus de documents émanant des médias électroniques (documents en format électronique, émissions radio et TV). Chaque document est résumé et peut être sélectionné par le biais de mots-clés.

Recueil de jurisprudence

Dans le recueil de jurisprudence RJ VLP-ASPAN sont résumés les jugements les plus importants prononcés par le Tribunal fédéral ou les tribunaux administratifs dans le domaine de l'aménagement du territoire. Un système d'indexation permet de retrouver facilement l'arrêt souhaité, au moyen de mots-clés. Le recueil de jurisprudence, qui comprend actuellement plus de 4'300 arrêts, est un instrument de travail incontournable pour le traitement efficace de requêtes. Les abonnés y ont accès via le site Internet de VLP-ASPAN

Photothèque

La photothèque (5'800 images) est régulièrement complétée, notamment par les thèmes actuels en lien avec la révision LAT, comme le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti et la densification. Elle est utile pour illustrer nos publications et nos exposés et peut, en principe, être également utilisée par les cantons et les communes membres de VLP-ASPAN. En 2013, notre base de données qui était auparavant hébergée «hors de nos murs» a été transférée dans une banque de données Filemaker désormais exploitée par nos soins. Parallèlement, l'interface utilisateur a été entièrement remaniée afin de faciliter la recherche et la sélection des photos, et de permettre une meilleure description des différents clichés.

Base de données SITES EN DIALOGUE

Depuis le milieu de l'année 2011, une banque de données constituée de bons exemples de développement urbain est en construction pour le service de conseil SITES EN DIALOGUE. Son but premier est de fournir aux professionnels des projets de référence. Les exemples répertoriés ont trait à la densification, à la revitalisation de centres historiques, au réaménagement de rues et de places, à la planification de pôles de développement, de friches ferroviaires ou de zones d'activités. Chaque projet enregistré possède, outre une description du cas, des informations détaillées concernant les instruments de planification utilisés, les procédures et méthodes appliquées, les compétences, les calendriers et les coûts. À fin 2013, 270 exemples étaient répertoriés. Étant donné que tous les thèmes ne sont pas encore couverts et que des cas exemplaires issus notamment de communes rurales font défaut, la banque de données ne contient que peu de bons exemples à présenter aux communes lors de conseil. Le niveau de précision de la description des différents exemples est pour l'heure très inégal. La recherche et la saisie de bons exemples est un travail de longue haleine.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

Les manifestations organisées en 2013 par VLP-ASPAN ont été exceptionnellement bien accueillies. La plupart d'entre elles ont fait salle comble, si bien que nous n'avons malheureusement pu répondre favorablement à toutes les inscriptions.

Voici l'agenda 2013 des journées d'étude et des cours:

Date	Lieu	Thème
7 février 2013	Fribourg	Journée d'étude: Garantir la disponibilité des zones à bâtir
6., 13., 20. März 2013	Winterthur	Einführungskurs in die Raumplanung
7, 14 et 21 mars 2013	Lausanne	Cours d'introduction à l'aménagement du territoire
24. Mai 2013	Zürich	Workshop mit Exkursion: Weiterentwicklung des Wohnungsraums im urbanen Umfeld - Was kann die Nutzungsplanung?
28. Mai 2013	Bern	Tagung: Siedlungsentwicklung nach innen in ländlichen Gemeinden (gemeinsam mit der SAB)
20. Juni 2013	Olten	Tagung: Landschaft – ein wichtiger Standortfaktor unserer Städte und Gemeinden
16. September 2013	Olten	Einführungskurs in die Verkehrsplanung (mit Unterstützung des ASTRA)
17 septembre 2013	Fribourg	Cours de sensibilisation à la planification des transports (avec le soutien de l'OFROU)
24 septembre 2013	Vevey	Journée d'étude: Développement vers l'intérieur dans les régions rurales (en collaboration avec le SAB)
6 novembre 2013	Berne	Journée d'étude (bilingue) sur la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire dans les cantons et les communes
4., 11., 18. November 2013	Bern	Einführungskurs in die Raumplanung
7, 14 et 21 novembre 2013	Delémont	Cours d'introduction à l'aménagement du territoire destiné au canton du Jura

Journées d'étude

Le 7 février, VLP-ASPAN a organisé une journée d'étude à Fribourg, en collaboration avec sa section de Suisse occidentale l'ASPAN-SO, sur le thème «Garantir la disponibilité des zones à bâtir». Y ont pris part 88 personnes, afin d'échanger sur les mesures et les instruments permettant de fluidifier les terrains thésaurisés.

La construction de logements a donné lieu à un atelier-débat, le 24 mai, à Zurich, suivi d'une excursion. Intitulée «Weiterentwicklung des Wohnungsbaus im urbanen Umfeld – Was kann die Nutzungsplanung?», cette manifestation, proposée dans le cadre de «Chance Raumplanung», a offert une plate-forme d'échange aux associations d'urbanisme, aux institutions et aux hautes écoles en vue de coordonner la formation continue dans le domaine de l'aménagement du territoire. À travers trois exemples de la Ville de Zurich, 32 professionnels des milieux de l'aménagement du territoire ont obtenu un aperçu des outils qui permettent à la Ville de gérer ses projets de constructions, des processus garants de bons projets et des difficultés à surmonter. L'atelier a affiché très rapidement complet.

À l'occasion d'une journée d'étude, le 28 mai, à Berne, le groupe suisse pour les régions de montagnes SAB et VLP-ASPAN ont présenté, à travers des exemples concrets, des pistes permettant aux communes rurales de freiner le mitage du territoire et de redonner vie aux centres historiques. 110 personnes ont participé à cette manifestation. Une journée d'étude similaire a été proposée le 24 septembre, en français, à Vevey, laquelle a attiré 64 personnes. Ces deux rencontres ont démontré le rôle central des autorités communales dans le développement à l'intérieur du milieu bâti. Celles-ci sont amenées à formuler des stratégies de développement claires et à les appliquer pas à pas, en collaboration étroite avec les propriétaires fonciers concernés et la population. Une politique foncière active et un soutien externe s'avèrent dans ce cadre très utiles.

Un public de 86 participants s'est rassemblé à Olten, le 20 juin, pour la journée d'étude «Landschaft – ein wichtiger Standortfaktor unserer Städte und Gemeinden». Des professionnels de l'aménagement du territoire et de l'environnement, des architectes-paysagers, des économistes et des politiciens ont soumis les paysages proches du milieu construit et les espaces libres à un examen économique et sont parvenus à la conclusion que le paysage est un facteur de localisation de plus en plus important. La valeur que porte la population au paysage se reflète dans les prix de vente et de location, c'est-à-dire dans le montant qu'elle est prête à payer pour se loger. Entre les personnes en quête de repos, les milieux agricoles et ceux de la protection de la nature, les exigences envers le paysage sont multiples et, souvent, non dénuées de conflits. Plusieurs exemples ont permis de démontrer

que l'aménagement du territoire est à même de guider le développement et que des actions de communication, de sensibilisation et de relations publiques peuvent contribuer à une compréhension mutuelle.

Avec 330 participants, la journée d'étude du 6 novembre à Berne consacrée à la mise en application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire par les cantons et les communes, a connu un succès particulièrement vif. Les différents exposés et discussions ont permis de mettre en évidence combien délimiter, situer et utiliser les zones à bâtir de façon sensée est une tâche complexe, mais combien elle est importante en vue de freiner la consommation du sol et d'éviter ainsi la dispersion des constructions en Suisse. Une question très controversée a été de savoir dans quelle mesure la Confédération est en droit de formuler des prescriptions aux cantons et aux communes sur la gestion du territoire. De même, l'ordonnance sur l'aménagement du territoire mise en consultation par le Conseil fédéral, ainsi que la méthode proposée dans les directives techniques sur les zones à bâtir pour calculer le dimensionnement maximal des zones constructibles de chaque canton, ont suscité de nombreuses réactions. La journée d'étude a également fait la place à d'autres thèmes, comme une politique foncière active, les déclassements et l'échange de terrains.

Cours

Comme chaque année ont eu lieu en mars (Winterthur et Lausanne) et en novembre (Berne et Delémont) les traditionnels cours d'introduction à l'aménagement du territoire, en français et en allemand. Les sessions proposées en allemand, ainsi que celle de Lausanne, étaient destinées aux membres des autorités cantonales et communales, ainsi qu'à toute personne intéressée, de Suisse alémanique et de Suisse romande. À Delémont, le cours s'adressait en priorité aux communes jurassiennes et était de ce fait calqué sur les spécificités cantonales; le programme avait été élaboré en collaboration avec le service du développement territorial du canton du Jura.

Le concept du cours de sensibilisation à la planification des transports a été remanié et réintroduit après une pause d'une année à Olten (en allemand) et à Fribourg (en français). Les réactions des participants à l'égard des changements apportés ont été très positives.

Tous les cours proposés par VLP-ASPAN en 2013 ont connu un franc succès et ont, pour la plupart, fait salle comble.

RELATIONS PUBLIQUES

Mise en réseau en Suisse

VLP-ASPAN dispose d'un vaste réseau de contacts au sein des cantons, des villes, des communes, des hautes écoles, des associations et de l'économie privée. Elle assure le secrétariat du Groupe parlementaire pour le développement territorial et chapeaute le Positionnement des villes CH. Le directeur, ainsi que les collaboratrices et les collaborateurs de VLP-ASPAN, siègent également dans de nombreux organes professionnels permanents et temporaires comme, par exemple, «Rat für Raumplanung», la Commission fédérale pour la lutte contre le bruit, le Conseil des Réseaux énergétiques, la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire et d'urbanisme CORAT, ainsi que d'autres groupes de travail de la Confédération et des cantons. À l'initiative du directeur de VLP-ASPAN, une séance a été organisée en 2013 entre «Rat für Raumplanung» et la Commission pour la lutte contre le bruit, afin de débattre sur les possibilités d'améliorer la coordination entre l'aménagement du territoire et la protection contre le bruit. La discussion a été animée et a abouti à un premier rapprochement. Elle devrait se poursuivre, l'objectif étant de parvenir à une prise de position commune et de formuler des propositions d'action.

Son engagement au sein de ces différents organismes et la richesse de ses nombreux contacts offrent à VLP-ASPAN un bon aperçu des questions que soulève actuellement l'aménagement du territoire, apportent de nouvelles solutions et révèlent les difficultés quotidiennes liées à la mise en œuvre. Ils influencent naturellement les activités et le champ d'action de l'association et sont de précieux atouts qui rejaillissent sur son offre de conseil, de publications et de manifestations.

Placé sous l'égide de VLP-ASPAN, le Groupe parlementaire pour le développement territorial a pour but d'informer ses membres sur l'actualité de l'aménagement du territoire et sur les différents objets parlementaires ayant une incidence sur le sol et le territoire. L'objectif est de discuter de ces thèmes au-delà des appartenances politiques. Durant la législation en cours, le groupe, placé sous la présidence de Kurt Fluri, conseiller national soleurois PRD, était composé de 66 membres du Conseil national et du Conseil des États de tous les horizons politiques. La session de printemps 2013 a donné lieu à une séance plénière consacrée à la planification sectorielle de la Confédération, thème également traité en juin 2013 par le conseil de VLP-ASPAN (cf. page 56). Cette manifestation a bénéficié d'un très bon accueil et a abouti au postulat du Conseiller national lucernois Albert Vitali sur l'évaluation des plans sectoriels de la Confédération. Celui-ci a été transmis le 27 septembre 2013 au Conseil fédéral par le Conseil national. Une seconde rencontre a été agendée durant la session d'hiver

2013 avec, à l'ordre du jour, le projet de législation d'exécution de l'initiative sur les résidences secondaires du Conseil fédéral. Cette proposition aurait dû être débattue par les initiants et des représentants des cantons alpins et de l'hôtellerie. Toutefois, suite au désistement de dernière minute du représentant du comité d'initiative et en raison d'un manque d'intérêt de la part du Parlement, la discussion a été annulée.

Le Positionnement des villes CH, un regroupement des plus grandes villes suisses, s'est réuni en août 2013 pour un échange d'expériences et de compétences. Ce dernier était axé sur les expériences des villes avec l'Office fédéral des routes dans le cadre de la construction des routes nationales. La plupart des participants à la discussion étaient d'avis que l'OFROU mène ses projets de façon unilatérale, n'accordant que peu d'intérêt aux questions urbanistiques. VLP-ASPAN a dès lors été chargée de rédiger un rapport sur les expériences des villes à l'intention de l'OFROU, puis d'organiser une séance entre le Positionnement des villes CH et l'Office fédéral afin de débattre dudit rapport. Un autre sujet traité par les villes est la collaboration avec les CFF en ce qui concerne la planification des aires ferroviaires. Un entretien avec les représentants du département Immobilier CFF lui est par ailleurs dévolu chaque année. En vue de préparer la prochaine entrevue, VLP-ASPAN travaille à l'élaboration d'un rapport regroupant les expériences faites par les villes s'agissant des mesures introduites par les CFF au terme des précédents entretiens. L'Union des villes suisses prendra part aussi bien à la discussion avec l'OFROU qu'à celle prévue avec les CFF.

Contacts internationaux

Chaque année depuis 1962 a lieu une rencontre internationale rassemblant des aménagistes venant des Pays-Bas, du Luxembourg, d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse. Ces rendez-vous permettent aux participants d'échanger des informations, de débattre de thèmes d'actualité et de discuter des grands enjeux du développement territorial. Le fait que les participants soient relativement peu nombreux et que la composition des délégations nationales reste très stable d'une année à l'autre rend ces rencontres très précieuses et favorise les échanges d'idées entre pays, et cela même en dehors du cadre des réunions proprement dites. De leur pays respectif, les délégations représentent le niveau national, les différents niveaux moyens (états fédérés/régions/cantons), le niveau communal (en l'espèce avant tout les villes), les associations professionnelles et les bureaux d'urbanisme privés. La représentation scientifique est assurée quant à elle par des délégués de hautes écoles et d'établissements de recherche extra-

universitaires. La délégation suisse était composée en 2013 de Maria Lezzi, directrice de l'Office fédéral du développement territorial, d'Urs Meier, du bureau Planpartner à Zurich, du Prof. Bernd Scholl, directeur de l'Institut de développement du territoire et du paysage de l'ETH Zurich, de Michael Hauser, chef du service municipal des constructions de Winterthur, d'Ueli Strauss, aménagiste du canton de St-Gall et de Lukas Bühlmann, chef de la délégation et directeur de VLP-ASPAN. Les rencontres ont pour cadre les différents pays membres, à tour de rôle. C'est en Allemagne, à Darmstadt, que s'est déroulée l'édition 2013 avec, pour thème «Regionale Landschaften, neue Stadtlandschaften». Son but était de présenter des pistes et des exemples susceptibles de mettre en valeur les paysages actuels, souvent fragmentés et parsemés d'obstacles, et de les rendre plus accessibles à la population. Le potentiel de ces paysages et de ces espaces libres, qui contribuent pour beaucoup à accroître la qualité de vie, n'est de loin pas épuisé. Outre les interventions sur ce sujet central, d'autres rapports ont été présentés par les pays présents sur des projets actuels en lien avec leur développement territorial. Le projet Gateway Gardens de l'aéroport de Francfort, suivi d'une visite sur place, une excursion dans un parc régional dédié aux loisirs, à la culture et à l'éducation environnementale, ainsi qu'une présentation du célèbre bureau d'aménagement Albert Speer et Partenaires, à Francfort, ont aussi trouvé place dans le programme.

Depuis plusieurs années, des représentants de l'Académie allemande de recherche territoriale et d'aménagement national ARL, de l'Office fédéral du développement territorial ARE, de VLP-ASPAN et de l'ETH Zurich (Institut de développement du territoire et du paysage) se retrouvent une fois par an afin d'échanger leurs expériences et leurs opinions. En 2013, une rencontre a été organisée à Berlin sur le thème «Wissenstransfer in der Raumplanung». La Suisse a été représentée au travers des interventions suivantes: exposé du Prof. Bernd Scholl de l'ETH Zurich «Höhere Ausbildung in Raumplanung», les expériences d'Urs Steiger, responsable de la valorisation des programmes nationaux de recherche 48 et 54 sur le sujet «Transfer von Ergebnissen aus raumrelevanten Nationalen Forschungsprogrammen in die Praxis». Paul Pfister, ancien aménagiste cantonal argovien, a quant à lui proposé une synthèse de ses expériences en lien avec l'enseignement et la recherche («Erfahrungen als Praktiker mit der Lehre und Forschung in der Raumplanung»).

Formation de spécialistes en aménagement du territoire

La Suisse déplore depuis de nombreuses années un manque de spécialistes en aménagement du territoire. Cette lacune est due, d'une part, à la suppression d'offres de formation survenue dans les années 90 et, d'autre part, à une demande de plus en plus pressante dans ce domaine. La prise de conscience pour les questions d'aménagement du territoire et la complexité des tâches qui en découlent nécessitent l'intervention de spécialistes au bénéfice d'une solide formation. Les milieux professionnels se plaignent de ce déficit depuis plusieurs années déjà, sans que rien n'ait été entrepris. C'est pourquoi, la Fédération suisse des urbanistes FSU, la COSAC, la SIA et VLP-ASPAN ont mis sur pied en 2012, en collaboration avec l'ARE, un groupe de travail placé sous la conduite du directeur de VLP-ASPAN, afin de prendre les choses en main. Ce groupe de travail a depuis lors mandaté Paul Pfister, ancien aménagiste cantonal argovien, Pierre-Yves Delcourt du bureau d'urbanisme idea-Link, à Lausanne, et Francesca Pedrina de studio habitat à Airolo pour la rédaction d'un rapport dans le but d'améliorer la situation de la formation dans le domaine de l'aménagement du territoire. Dans un premier temps, un état des lieux détaillé des offres actuelles de formation des hautes écoles suisses a été réalisé, avec un aperçu de la situation chez nos voisins européens. Il a ensuite été largement discuté dans le cadre de deux ateliers organisés durant le 2^e semestre 2013. À l'occasion du premier, la situation a été présentée à des représentant-e-s de l'ARE, des services cantonaux et communaux et des bureaux privés afin de définir quels sont les besoins dans la pratique et d'identifier où se situent les lacunes dans la formation actuelle. Le second atelier s'est déroulé en présence de représentant-e-s des hautes écoles dans l'objectif de compléter l'état des lieux avec des offres de formation existantes, ainsi que d'examiner les développements futurs et les nouvelles orientations possibles. La prochaine étape consistera à formuler les stratégies, les mesures et les exigences politiques susceptibles d'améliorer la situation.

Contact avec les médias et exposés

À l'instar des années précédentes, le directeur et les collaboratrices et collaborateurs de VLP-ASPAN ont publié des articles dans différentes revues spécialisées et ont été sollicités pour des interviews et des exposés. L'intérêt plus marqué de l'opinion publique pour les questions liées au développement territorial a suscité davantage de demandes. Et c'est un fait très réjouissant. Toutefois, compte tenu de ses ressources limitées, VLP-ASPAN n'a

pas pu répondre à toutes les requêtes comme elle l'aurait souhaité. Toutes ces sollicitations ont été autant d'opportunités de présenter les préoccupations et les enjeux de l'aménagement du territoire à une large population et de montrer au grand jour les tenants et les aboutissants des efforts consentis dans ce domaine.

La sélection ci-après d'exposés et de participations à des débats illustre à la fois la vaste palette des thèmes abordés et la diversité des mandants:

- «Raumkonzept Schweiz und Revision des Raumplanungsgesetzes – Auswirkungen auf die Gemeinden», exposé à l'occasion du séminaire communal annuel 2013 de l'Association «Fricktal Regio Planungsverbands» sur le thème «Raumentwicklung», Frick (17 janvier)
- «Raumentwicklung und Städtebau», exposé dans le cadre de la retraite du Conseil communal de Sursee consacré au développement de la ville et de l'urbanisation, Lucerne (24 janvier)
- «Die Landschaft als raumplanerische Herausforderung der Gemeinden», participation à la journée d'étude intitulée «Paysage sans valeur?» avec la présentation du fil conducteur consacré à la valeur du paysage, Berne (15 février)
- «La révision de la LAT et son application dans les cantons», exposé pour l'Association suisse de l'industrie des graviers et du béton, Jongny (1^{er} mars)
- «Gegen exzessiven Landverbrauch», interview en lien avec la révision LAT, Baublatt Nr. 11 (15 mars)
- Participation (avec vol en hélicoptère) à l'émission-phare «10vor10» de la Télévision suisse alémanique pour le sujet «Bauboom und Druck auf die Agglomerationen und kleineren Gemeinden» (15 avril)
- «Zukunftsszenarien für den Schweizer Wald», participation à une table ronde dans le cadre de l'Assemblée des délégués de l'Association «Arbeitsgemeinschaft für den Wald», Berne (26 avril)
- «Innenentwicklung in kleineren und mittleren Gemeinden», exposé et animation d'un atelier à l'occasion de la journée d'étude «Innenentwicklung Schweiz – Möglichkeiten und Herausforderungen», ETH Zurich (6/7 juin)
- «Verdichtetes Bauen: Anpassungsbedarf bei den Rahmenbedingungen in den Kantonen und Gemeinden», exposé lors de la journée d'étude «Zukunft Bauwerk Schweiz – Herausforderungen, Strategien und Massnahmen», Berne (12 juin)
- Participation à la conférence de presse dédiée au lancement de la campagne «Boden gutmachen» de l'organisation «Regionalkonferenz Bern Mittelland», Berne (16 août)
- Participation à une table ronde consacrée à l'impact et à la communication des projets-modèles à l'occasion du forum «Nachhaltige Entwicklung – Modellvorhaben weisen den Weg – Neue Allianzen und innovative Ansätze für eine nachhaltige Raumentwicklung», Berne (27 août)
- «Auswirkungen des RPG auf den Kanton St. Gallen in seiner Vielfalt», exposé d'introduction lors de la journée des communes 2013 sur le thème «Entwicklung im ländlichen Raum», St-Gall (30 août)
- «Bauen auf der grünen Wiese vs. (Nach)verdichtung: Chancen, Anforderungen, Herausforderungen», exposé dans le cadre de la journée d'étude organisée par l'Union des villes suisses consacrée au thème «Wohnungsnot in Städten und Agglomerationen – Herausforderungen und mögliche Lösungsansätze», Soleure (12 septembre)
- «Die Planung von Sportanlagen im neuen raumplanerischen Umfeld», exposé à l'occasion du congrès «Installations sportives et aménagement du territoire» de l'Office fédéral du sport OFSPO, Bienne (12 septembre)
- «Die heutigen Herausforderungen der schweizerischen Raumentwicklung», exposé lors du séminaire d'information de l'Association «Schweizerische Vereinigung für Qualitäts- und Management-Systeme SQS», Zurich (18 septembre)
- Interview de Radio Chablais sur le développement de l'urbanisation vers l'intérieur (24 septembre)
- «Raumkonzept Schweiz und Revision des RPG – wichtige Bausteine zur Bewältigung der demografischen Herausforderungen», exposé à l'occasion du colloque d'adieu en l'honneur du départ à la retraite du Prof. Dr. Enrico Riva, Basel (27 septembre)
- «Siedlungsentwicklung oder Schutz des Kulturlandes?», animation d'une table ronde dans le cadre d'une séance-apéritif d'information de la «Berner Kantonalbank», Berthoud (24 octobre)
- «Der Mehrwertausgleich im revidierten RPG: Ausgestaltung im kantonalen Recht», exposé lors du séminaire d'information intitulé «Planungsbedingter Mehrwert: Können Städte und Gemeinden ihre Interessen wahren?», de l'Union des villes suisses, Berne (29 octobre)
- «Besoin d'espace», réponse à la thématique de la journée d'étude «Stratégie Biodiversité Suisse – Le plan d'action prend forme» du point de vue du développement territorial, Berne (13 novembre)
- «Baulandhortung: Regelungsmöglichkeiten der Kantone, Auslegeordnung und Empfehlungen», exposé et participation à la table ronde de la journée d'étude «Strategien zur Umsetzung der RPG-Teilrevision auf kantonalen und kommunaler Ebene» de notre section «Zentralschweizer Vereinigung für Raumplanung ZVR», Emmen (15 novembre)

- «Umsetzung der Raumplanungsgesetzrevision 2012», exposé dans le cadre de la journée d'étude «Aktuelle Rechtsfragen im Bau-, Planungs- und Umweltrecht» de l'Université de St-Gall, Lucerne (20 novembre)
 - «Mehrwertausgleich und Bauverpflichtung», exposé d'introduction dans le cadre d'une audience du Service de l'aménagement du territoire (Amt für Raumentwicklung) du canton de Zurich sur la mise en œuvre de la LAT révisée, Zurich (22 novembre)
 - «Raumplanungsgesetz: Ausgangslage für Kantone, Stand der Umsetzung auf Stufe Bund», exposé et participation à une table ronde à l'occasion de la journée d'étude du Groupe libéral-radical de St-Gall sur le thème «Raumplanung im Spannungsfeld zwischen Landschaftsschutz und Baubedürfnissen», Wildhaus (23 novembre)
 - «Zürich und sein Umfeld als Referenzraum für neue Konzepte städtischen Wohnungsbaues», exposé dans le cadre du colloque consacré à l'urbanisme de l'Université de technologie de Darmstadt, de la «Deutsche Akademie für Städtebau und Landesplanung» et du Service d'urbanisme de la ville de Frankfurt am Main sur le thème «Neuer Wohnungsbau für Stadt und Region – ein politisches, städtebauliches und architektonisches Thema europäischer Dimension», Frankfurt am Main (3 décembre)
 - «Walderhaltungsgebot», exposé lors de la journée d'étude de l'Université de Lucerne sur le thème «Nachhaltige Waldwirtschaft in rechtlicher Perspektive», Lucerne (5 décembre)
- L'intérêt des hautes écoles et d'autres organismes de formation pour les questions d'aménagement du territoire a gagné en intensité ces dernières années. Des représentant-e-s de VLP-ASPAN ont participé, en 2013, aux manifestations suivantes:
- «Raumplanung Schweiz», filière de formation en ingénierie environnementale, Modul Räumliche Entwicklung, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften zhaw, à Wädenswil (10 octobre)
 - «Aktuelle Debatten der Raumplanung», cours de perfectionnement «Urban Management – angewandte Raumökonomie» de l'Université de Zurich, Zurich (6 septembre)
 - «Einführung in die Raumplanung», encadrement (en collaboration avec la haute école de Rapperswil) lors d'un cours préparatoire d'une semaine destiné aux étudiant-es en MAS Raumplanung ETH Zurich
 - «Siedlungsentwicklung und Wald», leçon du module Urban Forestry, dans le cadre de la formation en économie forestière, Berner Fachhochschule für Agrar-, Forst- und Lebensmittelwissenschaften, Zollikofen (9 novembre)
 - «Aménagement du territoire et révision de la LAT», cours donné dans le cadre du brevet fédéral d'expert en estimation immobilière, Union Suisse des professionnels de l'immobilier, Lausanne (5 décembre)



VLP-ASPAN: Les collaboratrices et collaborateurs, le président. Manque: Annemarie Straumann.

UN GRAND MERCI

Nous tenons à remercier, pour leur confiance et leur fidèle soutien, la Confédération, les cantons, les villes et les communes que nous avons le privilège de compter parmi les membres de notre association, ainsi que nos nombreux membres collectifs et individuels. Sans leur contribution, nous n'aurions pu mener à bien toutes les activités décrites dans ce rapport d'activité. Nos remerciements vont également aux associations, aux organisations et aux hautes écoles actives dans le domaine de l'aménagement du territoire avec lesquelles notre association collabore depuis de longues années, sans oublier les collaboratrices et les collaborateurs du secrétariat pour leur remarquable engagement.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

au 31 décembre
en CHF

	2013	année précédente
Recettes		
Services	726'099.40	441'354.15
Honoraires conseils juridiques	65'535.85	84'845.80
Honoraires SITES EN DIALOGUE / Réseau vieille ville	146'281.80	71'722.95
Honoraires exposés et formations	25'199.40	2'400.00
Recueil de jurisprudence	34'963.00	36'876.25
Vente de documentation	11'009.70	9'388.20
Travaux de secrétariat	0.00	1'062.95
Manifestations	205'194.50	230'489.00
Recettes issues de projets et de conventions*	237'365.40	0.00
Autres recettes	549.75	4'569.00
Contributions	1'307'993.40	1'452'401.35
Contribution fédérale (depuis 2013 sans BID)	75'000.00	225'000.00
Cotisations des membres	1'232'993.40	1'227'401.35
Revenu de la fortune	61'015.55	23'868.45
Autres recettes / liquidation des réserves	0.00	75'000.00
Recettes extraordinaires	1'071.70	0.00
Recettes totales	2'096'180.05	1'992'623.95
Dépenses		
Projets	527'758.02	379'260.76
Personnel	1'275'065.25	1'271'212.40
Autres dépenses d'exploitation	248'849.37	327'724.56
Amortissements	5'895.50	0.00
Dépenses totales	2'057'568.14	1'978'197.72
Profit / pertes	38'611.91	14'426.23
Solde du compte de pertes et profits	2'096'180.05	1'992'623.95

* Recettes issues de projets uniques et de conventions-programmes avec des tiers / BID

BILAN

au 31 décembre
en CHF

	2013	année précédente
Actif		
Liquidités	1'169'877.02	1'579'995.83
Débiteurs	129'891.95	81'483.00
Impôt anticipé	3'332.55	6'469.20
Actifs transitoires	23'925.85	11'088.95
Titres	1294422.35	777'385.45
Mobilier	1.00	1.00
Actif total	2'621'450.72	2'456'423.43
Passif		
Créanciers	408'872.11	276'330.58
Acompte de clients	0.00	16'500.00
Passifs transitoires	98'173.85	82'800.00
Réserves	1'028'000.00	1'033'000.00
Capital	1'086'404.76	1'047'792.85
Capital du début	1'047'792.85	1'033'366.62
Passif total	2'621'450.72	2'456'423.43
Profit / pertes	38'611.91	14'426.23
Solde du bilan	2'621'450.72	2'456'423.43

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
DES COMPTES

**BLASER
TREUHAND
BERN**

Mitglied des Schweizerischen
Treuhandverbandes
TREUHAND | SUISSE

BUCHFÜHRUNG
RECHNUNGSLEGUNG
WIRTSCHAFTSPRÜFUNG
STEUERBERATUNG
WIRTSCHAFTSBERATUNG
PERSONALADMINISTRATION

BLASER TREUHAND AG
SCHWARZENBURGST. 266
CH-3099 KÖNIG, BERN

Telefon 031 372 11 11
Telefax 031 371 45 18
t@blaser-treuhandbern.ch
www.treuhandbern.ch

URS BLASER
dipl. Experte
in Rechnungslegung
und Controlling

CHRISTIAN FLURY
dipl. Wirtschaftsprüfer

JÖRG ZÄHLER
dipl. Experte
in Rechnungslegung
und Controlling

**Bericht der Revisionsstelle
zur Eingeschränkten Revision**

an die Mitgliederversammlung der

**VLP-ASPAN
Schweizerische Vereinigung für Landesplanung**

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Erfolgsrechnung und Bilanz) der VLP-ASPAN, Schweizerische Vereinigung für Landesplanung, für das am 31.12.2013 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen. Eine Mitarbeitende unserer Gesellschaft hat im Berichtsjahr bei der Buchführung mitgewirkt. An der Eingeschränkten Revision war sie nicht beteiligt.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entsprechen.

BLASER TREUHAND AG



Urs Blaser
dipl. Experte in Rechnungslegung und Controlling
Leitender Revisor



Sandra Schmied
Fachfrau im Finanz- und Rechnungswesen
mit eidg. FA

Bern, 12. März 2014

Beilagen:

- Erfolgsrechnung 2013
- Bilanz per 31.12.2013



Association suisse pour
l'aménagement national
Sulgenrain 20
CH-3007 Berne
Tél. +41 (0)31 380 76 76
Fax +41 (0)31 380 76 77
info@vlp-aspan.ch
www.vlp-aspan.ch